

Notre monde s'occupe du vôtre.

Rapport annuel 2021



beneva

Table des matières

Faits saillants 2021	3
Notre raison d'être	4
Nos valeurs	5
Organigramme corporatif	6
Conseil d'administration de Beneva	8
Équipe de direction	10
Message du président du conseil d'administration	12
Message du président et chef de la direction	18
Bilan de responsabilité sociale 2021	31
États financiers consolidés	41
Rapport de l'auditeur indépendant	42
État consolidé du résultat net	44
État consolidé du résultat global	45
État consolidé de la situation financière	46
État consolidé des variations des capitaux propres	48
Tableau consolidé des flux de trésorerie	49
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	50
Membres des conseils d'administration	118
Vice-présidences exécutives	120

Faits saillants 2021

Rendement
de l'avoir consolidé
12,9 %

Résultat net consolidé
367,9 M\$

Assurance collective

	2021	2020	Variation
Volume d'affaires	3 170,0 M\$	3 006,2 M\$	5,4 %
Ventes	221,1 M\$	287,8 M\$	- 23,2 %

Assurance de dommages

	2021	2020	Variation
Volume d'affaires	1 992,8 M\$	1 742,6 M\$	14,4 %
Ventes	447,3 M\$	364,7 M\$	22,6 %

Assurance individuelle et services financiers

	2021	2020	Variation
Volume d'affaires – Assurance	453,0 M\$	432,0 M\$	4,9 %
Ventes	1 851,8 M\$	1 430,4 M\$	29,5 %

Hausse
de 7,2 % ↑ **Actif**
26,8 G\$
2020 | 25,0 G\$

Hausse
de 24,0 % ↑ **Capitaux
propres**
3,1 G\$
2020 | 2,5 G\$

Hausse
de 10,0 % ↑ **Primes brutes**
6,6 G\$
2020 | 6,0 G\$

Hausse
de 15,0 % ↑ **Ratio
de solvabilité**
172 %
2020 | 157 %

Notre raison d'être

Les gens sont au cœur de nos actions.
Nous les accompagnons dans leurs projets de vie
en leur apportant la tranquillité d'esprit et nous
contribuons au bien-être de la collectivité.



Nos valeurs

Les valeurs de Beneva lui permettent de mettre l'humain et la collectivité de l'avant dans toutes ses actions. Elles font partie de ses racines mutualistes depuis toujours.

Orienté client

Le client est au centre de nos actions. Nous écoutons ses besoins et développons des relations de proximité pour offrir une expérience qui surpassera les attentes.

Engagement

Notre engagement se traduit de trois façons : engagement réciproque avec nos employés dans une perspective de bien-être au travail, de développement et d'évolution dans un environnement de travail inclusif ; engagement envers nos partenaires, nos clients et nos membres pour bâtir des relations durables et mutuellement bénéfiques ; engagement envers notre collectivité en contribuant à développer des collectivités plus solides et équitables.

Collaboration

Ensemble nous sommes meilleurs et plus forts. Nous collaborons pour nous dépasser au service d'objectifs communs et pour profiter des avantages de la diversité en faisant preuve d'entraide, de respect, de confiance et d'ouverture.

Performance collective

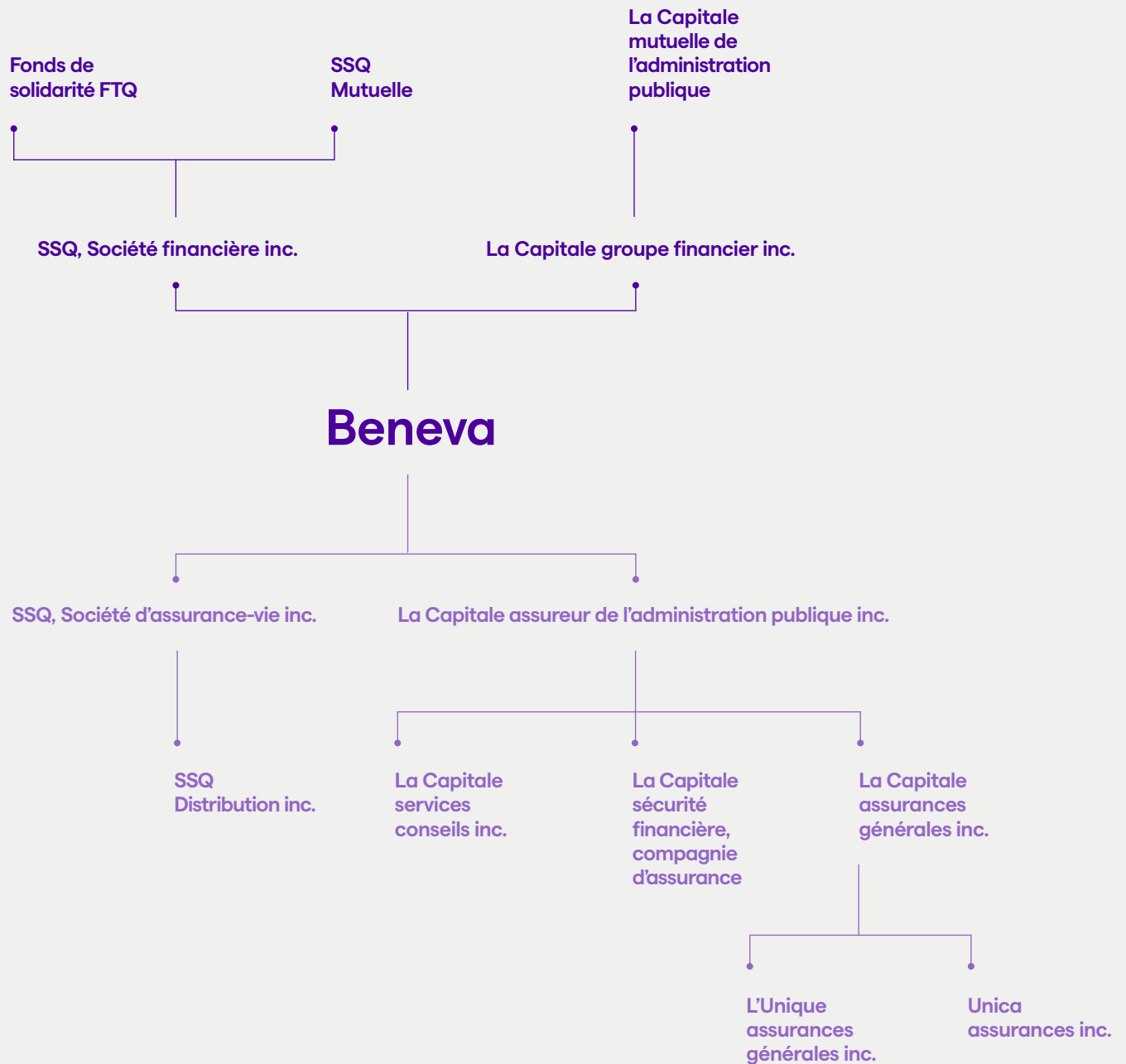
Notre fierté prend source dans notre ambition à jumeler performance et respect des gens. Cela permet de nous démarquer par notre capacité à exceller et à déployer proactivement des stratégies innovantes visant à assurer le succès et la pérennité de notre entreprise.

Intégrité

L'intégrité est fondamentale à tous les niveaux de l'organisation. Nous sommes responsables et cohérents dans notre discours et nos actions en faisant preuve d'éthique, de transparence et d'imputabilité.

Organigramme corporatif

Au 31 décembre 2021



Beneva, près des gens

Une offre complète de produits permet d'assurer la sécurité financière des gens et celle de leurs proches, et ce, partout au pays.



Conseil d'administration de Beneva



Administrateurs

Deuxième rangée

Hubert Bolduc
Normand Brouillet
Jacques Cotton
Marie-Josée Dutil
Olga Farman
Carl Gauthier

Troisième rangée

Carole Imbeault
Marthe Lacroix
François Latreille
Jude Martineau
Gaétan Morin
Sylvain Paré

Quatrième rangée

Madeleine Paulin
Émile Vallée

Président du conseil
Jean St-Gelais
Vice-président du conseil
René Hamel



Équipe de direction



Première rangée

Jean-François Chalifoux
Président et chef de la direction

Pierre Marc Bellavance, LL.M., ASC
Vice-président exécutif et leader
Affaires juridiques, conformité
et secrétariat général

Patrick Cyr, FCPA, FCA
Vice-président exécutif et leader
Intégration

Deuxième rangée

Catherine Desgagnés-Belzil
Vice-présidente exécutive et leader
Performance d'affaires et technologies
de l'information

Christian Fournier, FICA, FCAS
Vice-président exécutif et leader
Assurance de dommages

Mélissa Gilbert, FCPA, FCA, ASC
Vice-présidente exécutive et leader
Affaires financières

Stéphane Morency
Vice-président exécutif et leader
Stratégie, expérience client et marketing

Lara Nourcy
Vice-présidente exécutive et leader
Assurance individuelle et services financiers

Troisième rangée

Martin Robert, CRHA
Vice-président exécutif et leader
Talent, culture et communication

Éric Trudel, FICA, FSA
Vice-président exécutif et leader
Assurance collective



Message du président du conseil d'administration

Jean St-Gelais



Depuis sa création en juillet 2020, Beneva se démarque sur le marché de l'assurance. Après seulement 18 mois, on peut déjà qualifier de franc succès le regroupement d'égal à égal de La Capitale et de SSQ Assurance, deux fleurons québécois. Durant cette courte période, une nouvelle marque distinctive a été déployée et une culture d'entreprise forte est née. L'entreprise se développe sous le signe de la collaboration et de l'harmonie.

Un programme d'intégration rigoureux a été développé pour combiner les opérations des deux entreprises. Je suis fier des importants travaux accomplis en 2021. En parallèle, l'organisation s'est assurée du maintien de son service à la clientèle hors pair et de son excellence opérationnelle. Elle s'est également dotée de son tout premier plan stratégique. À terme, l'intégration des écosystèmes technologiques de même que la simplification de la structure corporative contribueront à propulser Beneva et à offrir une simplicité inégalée à tous les gens qui interagissent avec l'entreprise.

Avec un actif de 26,8 milliards de dollars et plus de 3,5 millions de membres et de clients, Beneva est un joueur en plein essor sur le marché canadien.

Une solide structure de gouvernance

Les membres du conseil d'administration veillent à la saine gouvernance de Beneva, dans le respect de sa raison d'être et de ses valeurs. La structure de gouvernance mise en place dès la création de l'entreprise en 2020 a été raffinée en cours d'année.

Le **comité exécutif** a reçu tout au long de l'année les rapports sur l'état d'avancement de l'intégration et de la planification stratégique adoptée par le conseil d'administration, incluant une orientation consacrée au mutualisme. Le comité a revu plusieurs documents et recommandé leur adoption au conseil d'administration, dont la Politique sur la gouvernance et le Code d'éthique des administrateurs.

Le **comité des ressources humaines** a reçu le rapport sur l'état d'avancement et les recommandations sur plusieurs dossiers d'importance, dont l'harmonisation des conditions de travail, les échelles salariales et le cheminement de carrière, la culture d'entreprise ainsi que les orientations qui caractériseront le travail chez Beneva, dont le mode de travail hybride encadré.

Le **comité de placements**, en plus de recevoir les rapports réguliers, a recommandé au conseil d'administration l'adoption de plusieurs politiques, dont la Politique de placement harmonisée. Un membre externe s'est aussi joint au comité selon la recommandation du conseil d'administration. Expert en placements privés, son expérience et ses compétences offrent une valeur ajoutée aux travaux de ce comité.

Le **comité d'audit** a examiné les différents budgets opérationnels et d'intégration ainsi que les états financiers trimestriels et recommandé leur approbation au conseil d'administration. En plus de recevoir le plan d'audit de la firme EY, le comité a également recommandé la nomination de cette dernière comme auditeur externe de Beneva. Il a reçu les rapports de l'audit interne et des actuaires désignés pour l'assurance de dommages et l'assurance de personnes, dont le rapport ESCAP et celui sur l'Examen de la santé financière (ESF).

Le **comité de gestion des risques, éthique et technologies de l'information** a recommandé au conseil d'administration l'approbation de plusieurs cadres de gestion et politiques relatifs à la gestion intégrée des risques, aux risques TIC (technologies de l'information et communications), à la conformité ainsi que sur la protection des renseignements personnels. Le comité a également approuvé l'énoncé d'appétit de tolérance aux risques. De plus, il a recommandé au conseil l'approbation de diverses nominations, notamment celle du chef des données et de l'analytique et celle du responsable de la gouvernance des données chez Beneva. Un membre externe s'est aussi joint au comité selon la recommandation du conseil d'administration. Expert en technologies de l'information, son expérience et ses compétences offrent une valeur ajoutée aux travaux de ce comité.

Un engagement soutenu envers la communauté

Des gestes concrets et des actions cohérentes permettent à l'entreprise de contribuer au bien-être de la collectivité. En lien avec ses valeurs et son positionnement, Beneva partage avec le milieu une part de son succès. En 2021, ce sont plus de 150 organismes à l'échelle canadienne qui ont bénéficié de la générosité de Beneva.

Faire vivre le mutualisme, une priorité stratégique

Dans un contexte où les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont de plus en plus importants, le modèle mutualiste est d'autant plus pertinent. Les racines mutualistes qui ont façonné le développement de La Capitale et de SSQ Assurance s'intègrent maintenant au déploiement de Beneva. L'une des orientations du plan stratégique 2021-2025 de Beneva, intitulée « Faire vivre le mutualisme », s'articule en ce sens.

Les travaux entourant cette orientation se basent sur la volonté de Beneva de mettre les gens au cœur de ses actions. Les mutuelles proposent un engagement qui va au-delà de la relation commerciale. Fondement de la culture d'entreprise, les valeurs mutualistes permettent de bâtir des relations durables et mutuellement bénéfiques. Elles doivent se vivre autant à l'interne qu'auprès des membres. Ainsi, des stratégies ont été établies afin de mettre davantage de l'avant le statut d'assureur aux valeurs mutualistes de Beneva auprès de ses membres et de ses parties prenantes au cours des prochaines années.

Voici quelques exemples de son engagement social :

- Plus d'un million de dollars ont été remis à Centraide, grâce à la générosité de Beneva, de son personnel et de ses retraités dans le cadre de la toute première campagne philanthropique interne tenue sur le thème « Unis pour prendre soin de notre monde ».
- Beneva a renouvelé son partenariat de longue date avec la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec qui accompagne et soutient financièrement les étudiants-athlètes dans leur poursuite de l'excellence scolaire et sportive.
- Le Centre de prévention du suicide a reçu un don annuel de 50 000 \$ pour l'aider à poursuivre sa mission de prévention et d'intervention, d'autant plus prioritaire en cette période difficile.

Beneva et ses fondations ont remis plus de 3,2 millions de dollars en soutien philanthropique au cours de l'année 2021.

L'engagement de Beneva se traduit aussi par des actions liées aux facteurs ESG. En effet, outre les facteurs sociaux, Beneva est particulièrement sensible aux enjeux environnementaux et de gouvernance.

- Beneva a octroyé 40 000 \$ aux fonds d'urgence de la Croix-Rouge canadienne et de Centraide en soutien aux communautés touchées par les événements météorologiques extrêmes survenus en Colombie-Britannique.
- Mobilisée pour répondre à l'urgence climatique et aux inégalités sociales, Beneva a appuyé la *Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable* de Finance Montréal, rendue publique lors du *Sommet de la finance durable*.
- Afin de mesurer concrètement son impact environnemental, Beneva calcule l'empreinte carbone des portefeuilles des fonds généraux qu'elle compare ensuite à celle des indices de référence. Les décisions d'investissements prises en 2021 ont permis à Beneva d'atteindre une empreinte carbone qui est de 40 % inférieure à celle de ces indices.

Conférenciers invités au Rendez-vous 2021 du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, Jean St-Gelais et Jean-François Chalifoux ont participé à un échange sur les bienfaits du mutualisme. Ils ont pu rappeler que Beneva plonge ses racines au cœur même du mutualisme.





Lors de sinistres majeurs, les assurés sont invités à monter à bord de la caravane Beneva. Des experts en sinistre sont présents afin de répondre à leurs questions et de les rassurer.



Remerciements

Le succès de Beneva n'est pas le fruit du hasard, nous le devons en grande partie à nos employés. Je profite de l'occasion pour les remercier chaleureusement. Leur dévouement et leur travail soutenu permettent de façonner Beneva et de performer de manière remarquable, dans un contexte d'intégration et de télétravail en temps de pandémie. Par-dessus tout, je suis fier de la bienveillance de chacun dans ses relations avec ses collègues.

Je souhaite remercier le président et chef de la direction de Beneva, Jean-François Chalifoux. Leader remarquable, il guide le développement de l'entreprise de main de maître tout en démontrant des qualités humaines exceptionnelles.

Je tiens également à remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur importante contribution. Leurs judicieux conseils nous aident à prendre des décisions éclairées et leur bonne gouvernance est créatrice de valeur pour cette nouvelle entreprise en devenir.

Finalement, je suis aussi reconnaissant envers nos membres et nos clients pour leur fidélité et leur confiance. Ils sont une source d'inspiration qui nous pousse à nous dépasser, à toujours offrir un service exceptionnel et à développer l'entreprise selon les meilleures pratiques de l'industrie. Beneva est sur la bonne voie pour devenir l'assureur mutualiste incontournable de demain.

Cordialement,

Jean St-Gelais
Président du conseil d'administration

Message du président et chef de la direction

Jean-François Chalifoux



En 2021, nous avons célébré le premier anniversaire de Beneva. Que de travail accompli en une année ! Ensemble, nous avons établi les fondements solides d'une belle et grande entreprise. Une entreprise qui se révèle performante et engagée, dont nous pouvons déjà être très fiers ! Bien que nouvelle, Beneva a des racines mutualistes solidement ancrées dans plus de 75 ans d'histoire.

Place à l'intégration

Le monde de l'assurance se transforme et l'industrie présente de nouveaux défis. C'est pour les relever et s'assurer de toujours mieux servir leur clientèle que La Capitale et SSQ Assurance se sont regroupées en 2020 pour donner vie à Beneva, et ce, avec le souci de maintenir la qualité des services et l'efficacité opérationnelle. Ainsi, l'intégration des deux entreprises se fait de manière graduelle, tout en misant sur le déploiement de Beneva à l'échelle canadienne, afin que Beneva s'impose à titre d'assureur mutualiste incontournable.

Un tout premier plan stratégique

Beneva a élaboré un plan stratégique qui, d'une part, répond aux impératifs liés à une intégration efficace des deux entreprises et qui, d'autre part, s'adapte aux transformations de l'industrie de l'assurance, tout en intégrant des initiatives stratégiques qui seront lancées progressivement pour accélérer le développement de Beneva.

Ainsi, la planification stratégique 2021-2025 intitulée « Bâtir l'assureur mutualiste de demain » s'articule autour de cinq orientations :

1. Mettre en place les fondations
2. Propulser l'expérience client par le numérique
3. Simplifier l'organisation
4. Croître sur une base sélective
5. Faire vivre le mutualisme

Des écosystèmes technologiques de pointe au bénéfice des clients

Dans la foulée des travaux entourant l'intégration, une démarche de transformation numérique a été entamée. Les activités pour établir les fondations et unifier les principaux écosystèmes se basent sur les meilleures pratiques en matière de technologies de l'information et de cybersécurité. S'appuyant sur des systèmes performants et innovants, cette transformation permettra à la fois de parfaire les interactions avec la clientèle et d'améliorer l'efficacité opérationnelle, en plus de concrétiser l'ambition d'offrir une expérience client simplifiée.

Beneva se fait un devoir de maintenir ses hauts standards de service tout en bonifiant l'expérience client afin de la rendre encore plus cohérente avec la marque : chaleureuse, humaine et sympathique. Pour ce faire, l'entreprise a choisi de s'associer à des chefs de file dans différents domaines de pointe, notamment pour l'analyse des quatre expériences centrales d'une entreprise, soit le client, l'employé, le produit et la marque, par l'entremise d'une plateforme spécialisée.

L'entreprise accorde la priorité au développement numérique dans l'ensemble de ses activités et processus.

Une nouvelle marque qui prend vie

Dévoilée en décembre 2020, la marque Beneva a été progressivement introduite pendant l'année 2021, culminant avec son grand lancement publicitaire à l'automne. Plusieurs étapes de transition des marques antérieures vers la marque Beneva ont été franchies en cours d'année :

- L'annonce de plusieurs partenariats et commandites afin de gagner en notoriété sous le nom Beneva. L'entreprise est notamment associée avec Juste pour rire, le Marathon Beneva de Montréal, le Marathon Beneva de Québec, le Centre Vidéotron, les Sénateurs d'Ottawa et les Alouettes de Montréal.
- L'envoi de nombreuses communications informatives aux clients et aux partenaires.
- L'intégration de la signature publicitaire « La Capitale deviendra Beneva ».

Dès janvier 2022, La Capitale devient Beneva, c'est-à-dire que ses opérations s'effectuent dorénavant sous ce nom. Le déploiement de l'identité de marque sera complété ultérieurement par l'intégration complète des activités de SSQ Assurance. Cette transition en deux temps permettra de maintenir une expérience client cohérente pour les membres, les clients et les partenaires.

Déjà, les stratégies de transfert de la notoriété vers la nouvelle marque Beneva portent leurs fruits. Un sondage démontre que près de la moitié de la population québécoise a déjà entendu parler de Beneva, un résultat remarquable alors que le nom était inconnu il y a à peine un an.

Une culture d'entreprise distinctive

Regrouper deux grandes entreprises, c'est aussi s'assurer de l'adhésion et de l'engagement des 5 000 employés. De courts sondages hebdomadaires en temps réel contribuent à prendre le pouls afin de permettre la rétroaction. Basés sur sa nouvelle identité de marque, sa raison d'être et ses valeurs, les principes soutenant la culture de Beneva sont simples : être bienveillants, performants, orientés clients et tournés vers l'avenir. En télétravail, l'introduction d'une nouvelle culture est quelque peu complexifiée. Divers moyens ont été mis en place pour maximiser l'adhésion du personnel, notamment : des communications fréquentes et mobilisantes ainsi que des gestionnaires formés et engagés grâce à un coffre à outils et à de l'accompagnement.

De plus, Beneva profite des travaux d'intégration pour revoir de fond en comble l'ensemble des programmes et des pratiques de ressources humaines afin d'offrir une expérience employé distinctive.

L'expérience employé, basée sur les valeurs mutualistes et sur la culture d'entreprise, sera aussi alignée sur le marché de l'emploi afin d'attirer, mais aussi de retenir les talents dont l'entreprise aura besoin pour croître et se déployer au Canada.

UQAM



scène **beneva**

Née du regroupement de
La Capitale  + **SSQ**
assurance

beneva

PRESENTS

**JUSTE
POUR
RIRE
MONTRÉAL**

EN COLLABORATION AVEC



beneva

PRESENTS

**JUSTE
POUR
RIRE
MONTRÉAL**

EN COLLABORATION AVEC



beneva

Faits saillants financiers

Beneva a réalisé d'excellents résultats financiers en 2021. En effet, pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2021, le rendement de l'avoir consolidé s'élève à 12,9 %, surpassant largement la cible annuelle. Le résultat net consolidé quant à lui a atteint 367,9 millions de dollars. Les nouvelles affaires, incluant l'assurance et les services financiers, se chiffrent à 2,5 milliards de dollars, une augmentation de 21,0 % par rapport à celles de 2020, alors que les primes brutes ont atteint 6,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 10,0 % toujours par rapport à l'année précédente.

Assurance collective

En assurance collective, la perte nette s'élève à 65,4 millions de dollars, alors que les résultats ont été défavorables tant pour les produits à court terme que pour l'assurance salaire longue durée. Les nouvelles affaires se chiffrent à 221,1 millions de dollars, en baisse de 23,2 % comparativement à l'année précédente, alors que le nombre de dossiers d'appels d'offres a diminué depuis le début de la pandémie.

Le volume d'affaires total a toutefois augmenté de 5,4 % par rapport à 2020, pour atteindre 3,2 milliards de dollars. Cette hausse est principalement liée aux importantes embauches dans plusieurs groupes du secteur de la santé et à l'excellent taux de renouvellement des grands groupes.

Assurance de dommages

Avec un résultat net de 245,0 millions de dollars, l'assurance de dommages affiche une croissance de 37,1 % par rapport à l'année précédente. L'absence d'événements climatiques majeurs ainsi que les conséquences du confinement relié à la pandémie ont entraîné une nette diminution des sinistres. En contrepartie, l'augmentation du coût des matériaux et de la main-d'œuvre continue de mettre une pression à la hausse sur le coût moyen des réclamations, autant en automobile que pour les autres biens assurés.

Les ventes se sont élevées à 447,3 millions de dollars en 2021, en hausse de 22,6 % par rapport à 2020. Les ventes d'assurance automobile des particuliers et d'assurance des entreprises ont particulièrement bien performé. Les primes souscrites en assurance de dommages ont augmenté de 14,4 % par rapport à 2020. Elles atteignent maintenant un impressionnant volume de 2,0 milliards de dollars.

Beneva se positionne avantageusement dans l'industrie

	Rang Québec	Rang Canada
Assurance collective	1	4
Assurance de dommages	3	11
Assurance et rentes individuelles	4	5
Fonds distincts	7	7

Assurance individuelle et services financiers

L'assurance individuelle et les services financiers affichent un résultat net de 103,2 millions de dollars, en forte hausse par rapport à 2020, alors qu'il était de 37,7 millions de dollars. En assurance individuelle, la hausse des taux d'intérêt et les marchés boursiers favorables ainsi que le gain d'expérience pour les produits d'accident maladie ont contribué à ce remarquable résultat. Pour les services financiers, tout comme pour l'assurance individuelle, l'excellente performance des marchés boursiers et la hausse des taux d'intérêt ont eu un effet favorable.

Les nouvelles affaires en assurance individuelle atteignent 52,7 millions de dollars, en hausse de 12,4 %. Bien que la pandémie continue d'avoir un effet négatif sur la vente de certains produits, le réseau de courtage observe une croissance soutenue. L'amélioration de la tarification des produits temporaires, le positionnement du produit d'assurance vie universelle ainsi que la signature de partenariats avec de nouveaux agents généraux sont à souligner.

Les nouvelles affaires des services financiers se chiffrent à 1,8 milliard de dollars. La hausse de 30,0 % par rapport à l'année précédente est entre autres attribuable à une offre de produits concurrentiels ainsi qu'à une étroite collaboration avec les partenaires et les réseaux de distribution.

Finalement, le volume en assurance individuelle a atteint 453,0 millions de dollars, en augmentation de 4,9 %, en raison notamment de dépôts plus importants en vie universelle et de taux de conservation favorables. Les fonds sous gestion s'élèvent à 11,2 milliards de dollars alors que les dépôts supérieurs aux attentes et les bons rendements en 2021 ont été favorables, combinés à la croissance marquée des ventes.

Les excellents résultats dans leur ensemble ont permis de maintenir les ratios de solvabilité à des niveaux enviables. De plus, ils contribuent à propulser Beneva parmi les leaders du marché canadien.



Partenaire majeur du Centre Vidéotron à Québec, Beneva prête son nom et ses couleurs à l'une des zones corporatives de l'amphithéâtre. Le Loft Beneva peut accueillir jusqu'à 250 personnes pour les spectacles ou les matchs de hockey.

Revue des activités

Parallèlement à l'intégration, les secteurs poursuivent le développement de leur offre et de leurs services afin de toujours répondre aux attentes de la clientèle.

En assurance collective, le Continuum santé, une approche unique à Beneva, a été introduit en cours d'année. Fondé sur les valeurs de l'entreprise et le bien-être collectif, il offre des outils distinctifs de prévention et de gestion de la présence au travail, une expertise et un accompagnement en santé organisationnelle et en réadaptation.

De plus, Beneva participe à la création de la Chaire de recherche Relief en santé mentale, autogestion et travail de l'Université Laval. Ainsi, l'entreprise versera 200 000 \$ par année, de 2021 à 2025, pour un total d'un million de dollars afin de propulser cette nouvelle chaire. Ses travaux permettront de faire progresser les connaissances scientifiques et de fournir des outils adaptés aux différents milieux de travail et d'intervention afin de favoriser l'autogestion et la prévention en santé mentale.

Beneva s'est également positionnée à titre d'assureur collectif qui prône la gestion rigoureuse et proactive des médicaments, incluant la détection et la prévention de l'abus et de la fraude. En préconisant l'utilisation des médicaments biosimilaires, Beneva instaure une mesure additionnelle de contrôle des coûts qui contribuera à la pérennité des régimes d'assurance médicaments et limitera les hausses de primes grâce aux économies substantielles réalisées.

Le secteur de l'assurance de dommages a aussi bonifié la qualité de son service à la clientèle, comme l'ont démontré les indicateurs de satisfaction. Une coordination accrue entre les réseaux de l'entreprise a notamment permis à ce que plus de 40 000 appels au service des ventes des succursales soient pris en charge par le réseau des agents affiliés. Ainsi, la capacité de l'organisation lors de périodes de fort achalandage a été augmentée, permettant une prise en charge des clients plus rapide et de dépasser les objectifs de vente.

Beneva a aussi poursuivi le développement de deux importants créneaux. En assurance des entreprises, Beneva a consolidé sa position auprès des membres de la Corporation des concessionnaires automobiles du Québec alors que plus d'une centaine de concessionnaires lui font confiance. Elle est aussi fière de répondre aux besoins de 130 municipalités du Québec, que ce soit en assurance automobile, en assurance des biens, ou les deux à la fois.

Dans l'optique de simplifier son offre en assurance individuelle et de croître sur une base sélective, Beneva a procédé en juillet 2021 à la vente de SécuriGlobe, son cabinet spécialisé en distribution d'assurance voyage. Avec cette transaction, Beneva se retire autant de la distribution des produits individuels d'assurance voyage que de leur manufacture, ce qui n'affecte en rien son offre d'assurance voyage collective.

Un pas important vers l'intégration de ce secteur d'affaires a été franchi en cours d'année. La tarification des produits d'assurance individuelle de La Capitale et de SSQ Assurance a été harmonisée, ce qui permet maintenant à Beneva de se positionner avantageusement dans le marché.

Le déploiement et l'adoption des outils électroniques en assurance individuelle et du bureau mobile en services financiers se sont poursuivis, permettant de soutenir la croissance des ventes, d'améliorer l'expérience client et de simplifier les opérations.

La santé et la sécurité au cœur des priorités

La pandémie a apporté son lot de défis, chez Beneva tout comme dans l'ensemble des entreprises à l'échelle mondiale. En tout temps, la priorité est demeurée et demeurera la santé et la sécurité du personnel dans la poursuite de la mission auprès des membres, des clients et des partenaires.

Dès le début de la pandémie, Beneva a mis en œuvre plusieurs actions visant à soutenir et à accompagner ses employés. L'approche globale préconisée par Beneva est basée sur une perspective de responsabilité collective, de solidarité et de confiance mutuelle. Organisation du télétravail, allocations, soutien psychologique, activités de reconnaissance, souplesse relative au temps de travail et participation à un pôle de vaccination sont parmi les initiatives qui ont permis à Beneva de se distinguer comme un employeur de choix et un leader dans le domaine de la santé et du mieux-être au travail.

En tant qu'assureur, Beneva a posé plusieurs gestes concrets et actions de prévention afin d'accompagner ses clients depuis le début de la pandémie. Citons, entre autres, la création d'une ligne d'aide gratuite, l'organisation de rendez-vous virtuels de prévention en santé mentale pour la clientèle en assurance collective, l'ajustement des contrats ou encore le maintien de certaines garanties au plus fort de la crise.

Un monde du travail renouvelé

La pandémie a permis de découvrir et de s'approprier de nouvelles façons de travailler. Ainsi, Beneva a annoncé en juillet qu'elle permettra le télétravail à long terme dans une approche basée sur la confiance et le respect. L'approche hybride encadrée, par laquelle le télétravail se fera selon les souhaits des employés et l'approbation des gestionnaires, sera préconisée. En effet, avant de formuler sa politique, Beneva a pris soin de sonder ses 5 000 employés pour connaître leurs besoins et leurs préférences. La grande majorité a exprimé le désir de poursuivre le télétravail, à temps plein ou à temps partiel. Cet engouement pour le télétravail permettra à Beneva de prendre le temps nécessaire pour planifier le retour au bureau en 2022, selon la situation sanitaire.





Jean-François Chalifoux a pris part à la toute première campagne publicitaire de Beneva.



Perspectives 2022

L'entreprise poursuivra ses travaux d'intégration en 2022 avec un déploiement de plus en plus important de la nouvelle image et des produits portant la marque Beneva. En début d'année, l'entreprise a lancé un tout nouveau site Web et une application mobile aux couleurs de Beneva. L'intégration des systèmes et des opérations continuera en conservant la qualité du service au cœur des préoccupations en tout temps. Le développement de son écosystème informatique s'accéléra et, à terme, Beneva possédera l'un des écosystèmes les plus modernes au pays, ce qui propulsera son développement à l'échelle pancanadienne.

Remerciements

Au-delà de nos importantes réalisations et de nos excellents résultats financiers, j'aimerais souligner la collaboration de tous les instants de nos employés, et ce, à tous les niveaux de l'organisation. C'est une condition essentielle qui nous permet de poursuivre efficacement notre intégration.

Ce succès repose également en grande partie sur le dévouement et le professionnalisme de nos employés, de nos administrateurs et de nos partenaires. Je les remercie personnellement et leur exprime ma gratitude pour l'excellent travail accompli.

À nos clients, merci de nous faire confiance. Je vous remercie tous sincèrement pour votre adhésion à la création de Beneva.

Ensemble, nous bâtissons une belle et grande entreprise sur des bases solides, fidèle à nos racines et cohérente avec notre raison d'être et nos valeurs.

Cordialement,

Jean-François Chalifoux
Président et chef de la direction

Bilan de responsabilité sociale 2021



beneva

Les valeurs d'engagement, de collaboration et d'intégrité qui animent Beneva, une grande entreprise canadienne aux racines mutualistes, l'inspirent à veiller au mieux-être de la collectivité. Beneva se distingue sur le marché comme une entreprise qui place les gens au cœur de ses actions. Il s'agit d'ailleurs de sa raison d'être : accompagner les gens dans leurs projets de vie en leur apportant la tranquillité d'esprit et contribuer au bien-être de la collectivité.

De nombreux gestes significatifs et porteurs ont été posés en 2021.



Environnement de travail mobilisant

Des mesures visant à établir un climat de travail équitable et sain où chaque individu peut s'épanouir et obtenir de la reconnaissance

- **Beneva s'est distinguée pour sa gestion de la crise sanitaire** en décrochant une place de finaliste dans la catégorie *Coronavirus et avantages sociaux* au *Workplace Benefits Awards*, compétition prestigieuse qui récompense les meilleures pratiques des employeurs canadiens en matière de bien-être physique, mental et financier.
- **Contribution importante de Beneva à l'effort de vaccination au Québec** en s'alliant au Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale afin de contribuer au bien-être de la communauté et de protéger les gens.
- **Déploiement du tableau de bord par gestionnaires dans Officevibe**, une fonctionnalité permettant de suivre l'expérience employé afin de mesurer l'engagement et de veiller au bien-être des membres de son équipe.
- Participation d'une cohorte composée de 12 représentantes de Beneva à l'Effet A, un parcours visant à **propulser l'ambition féminine** par le développement de la confiance en soi, de la prise de risques et de l'influence.
- **Maintien de la parité homme-femme** dans les postes de gestion.
- Annonce des **grandes orientations qui caractériseront le travail chez Beneva**, dont le mode de travail hybride encadré, basé sur le respect et la confiance.
- **Distribution d'équipement technologique et offre de mobilier** favorisant l'ergonomie pour le personnel en télétravail.
- Célébration des **Journées internationales de l'appréciation de l'employé et de l'amitié** dans le but d'offrir de la reconnaissance entre collègues et de souligner l'importance de l'amitié au travail.

Beneva a participé à l'effort de vaccination contre la COVID-19 en s'alliant au Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale.

Philanthropie et commandites

Des actions concrètes pour encourager l'engagement social des employés et pour redonner à la communauté

- **Don de 1 024 990 \$ à Centraide** dans le cadre de la toute première campagne philanthropique interne de Beneva, sur le thème « Unis pour prendre soin de notre monde ».
- Implication de Beneva à titre de **partenaire présentateur du défi OcSobre**, une initiative ayant permis d'offrir un montant de 26 120 \$ à la Fondation Le Grand Chemin.
- **Octroi de 40 000 \$ en soutien aux communautés touchées** par les inondations et les événements météorologiques extrêmes en Colombie-Britannique.
- **Vente de miel produit par les 18 ruches** situées sur les toits de certains édifices de Beneva permettant de remettre 5 \$ par pot à l'organisme Jour de la Terre afin de soutenir sa mission de protection de l'environnement et de sensibilisation à ce dernier.
- Près de **150 kilos de légumes et de fines herbes** provenant du toit vert de l'édifice situé au 2505, boul. Laurier à Québec remis à l'organisme La Baratte, dont la mission est de répondre aux besoins alimentaires et sociaux des personnes vulnérables.

Le soutien philanthropique de l'entreprise et de ses fondations s'élève à plus de 3,2 millions de dollars pour l'année 2021, alors que plus de 150 organismes ont été soutenus.



Depuis plusieurs années, des légumes et des fines herbes sont cultivés sur le toit de l'édifice situé au 2505, boul. Laurier à Québec afin de redonner à la communauté tout en favorisant le développement durable.



Expérience client et numérique

Des pratiques permettant d'offrir à la clientèle une expérience bonifiée et accessible

Mieux-être

Des mesures favorisant le mieux-être et la motivation au travail

- **Présence de programmes de santé en milieu de travail et conférences** offertes à l'ensemble du personnel proposant des outils pour favoriser l'équilibre physique et psychologique.
- **Déploiement d'ateliers, de formations et de groupes de discussions** pour partager divers points de vue sur des thématiques permettant de conserver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle.
- Création d'un **calendrier d'activités quotidiennes** pour suggérer aux employés des actions qui font du bien.
- **Initiatives mises en place afin d'encourager les employés à bouger** davantage, notamment grâce au Défi Entreprises et au Défi 1 million de minutes d'activité physique.

- **Mise en place d'un nouveau programme d'expérience client** afin d'établir les fondations et les standards pour Beneva.
- **Optimisation de l'écoute de la voix des clients et renforcement des mesures d'évaluation** pour maintenir la qualité de service auprès de la clientèle.
- **Une plateforme de gestion de l'expérience parmi les meilleures au monde** retenue comme outil pour passer de l'écoute des clients et partenaires à la mise en action afin d'améliorer l'expérience en continu.
- **Nouvelles études comparatives de marché** réalisées afin de cerner les besoins des clients en assurance collective et en assurance de dommages.
- Plus de **50 % des contrats en assurance de dommages transmis aux clients de façon électronique**, réduisant considérablement l'utilisation de papier.
- Utilisation de papier et de toiles dans seulement **6 % des placements médiatiques** de Beneva.

Développement durable

Des initiatives pour réduire l'empreinte environnementale

- **Certification BOMA BEST pour les immeubles écoresponsables** reconnaissant l'excellence en performance énergétique et en gestion environnementale dans l'immobilier commercial.
 - Certification **BOMA BEST de niveau platine** pour l'édifice du 625, rue Jacques-Parizeau à Québec.
 - Certification **BOMA BEST de niveau bronze** pour les édifices du 2505 et du 2525, boul. Laurier à Québec.
- **Certification LEED® de niveau or** pour les édifices du 625, rue Jacques-Parizeau à Québec, du 7150, Derrycrest Drive à Mississauga et du 1225, rue Saint-Charles Ouest à Longueuil.
- **Certification ICI on recycle – Établissement attesté Performance** décernée par RECYC-QUÉBEC pour plusieurs bureaux situés à Québec.
- **Application rigoureuse d'une politique environnementale** dans les édifices de Beneva afin de sensibiliser le personnel d'exploitation des bâtiments et les locataires à l'intégration des notions de développement durable et de les outiller à cette fin.
- **Plusieurs caractéristiques** rendant les immeubles de Beneva écoénergétiques, performants et écologiques.
- **Installation ou conversion de divers systèmes** d'éclairage, d'humidification, de chauffage, de climatisation et de ventilation permettant de réduire les émissions annuelles de 657 tonnes d'équivalent CO₂ aux édifices du 525, boul. René-Lévesque Est et du 2505, boul. Laurier à Québec, en collaboration avec Hydro-Québec.
- **Participation au Défi énergie en immobilier de BOMA Québec**, d'une durée de quatre ans, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre des édifices.
- **Inscription au programme Gestion de la demande de puissance (GDP)** d'Hydro-Québec afin de réduire la demande de puissance des bâtiments durant les périodes de pointe hivernales.
- **Suivi des progrès en matière d'efficacité énergétique** de tous les immeubles grâce à l'utilisation du *Portfolio Manager* d'ENERGY STAR®.
- **Plus de 75 tonnes courtes de papier recyclées en toute sécurité**, permettant de préserver plus de mille arbres et d'économiser plus de 7 millions de litres d'eau.

Investissements responsables et durables

Un actif de placements qui fait la promotion d’investissements responsables et durables

- **Signature de la Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable** et un engagement à ce que tout le personnel actif de l’équipe d’investissement suive une formation sur l’investissement socialement responsable.
- **Empreinte carbone consolidée du portefeuille d’investissements de Beneva**, géré à l’interne, de **40 % inférieure** à celle de l’indice de référence.
- **Beneva est signataire des Principes d’investissements responsables (PRI) et intègre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d’investissement en continu.**
- **Intégration des enjeux ESG par les gestionnaires externes**, tous signataires des PRI, présents sur la plateforme des fonds distincts et des comptes d’investissement de Beneva.
- **Participation à la création du fonds Accelia Capital** destiné aux entreprises innovantes dirigées ou détenues par des femmes, visant la diversité, le rendement et les retombées d’entreprises innovantes à fort potentiel technologique.

Près de 25 % du portefeuille d’investissements* de Beneva, soit 2 684,3 millions de dollars, investis pour financer des projets verts, des énergies renouvelables, des infrastructures sociales et des bâtiments durables.

Obligations vertes	97,6 M \$	3,7 %
Énergies renouvelables	1 184,7 M \$	44,1 %
Infrastructures sociales	841,4 M \$	31,3 %
Bâtiments durables	560,6 M \$	20,9 %
Investissements à retombées positives de Beneva	2 684,3 M \$	100 %

* Le portefeuille d’investissements de Beneva représente l’ensemble des placements des fonds généraux.

États financiers consolidés

Au 31 décembre 2021

Accompagnés du rapport
de l'auditeur indépendant



beneva

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Beneva inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Beneva inc. (la «Société»), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2021, et l'état consolidé des résultats, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été co-audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Deloitte s.r.l./S.E.N.C.R.L. qui ont exprimé sur ces états une opinion non modifiée le 22 avril 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.*¹

Québec, Canada
Le 25 février 2022

1. CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A133737

État consolidé du résultat net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(avec un comparatif de six mois terminé le 31 décembre 2020)
(en millions de dollars)

	2021 \$	2020 (six mois) \$
Produits		
Primes brutes (note 23)	6 554,5	3 044,5
Primes cédées en réassurance	(728,3)	(372,8)
Primes nettes	5 826,2	2 671,7
Variation des primes non acquises (note 15)	(79,1)	(14,3)
Primes nettes acquises	5 747,1	2 657,4
Produits de placements (note 6)		
Produits tirés des placements	500,9	238,7
Variation de la juste valeur	2,9	262,2
Honoraires d'administration et autres produits (note 2)	165,9	71,2
Total des produits	6 416,8	3 229,5
Prestations, sinistres et charges		
Prestations et sinistres bruts	3 957,1	1 896,8
Prestations et sinistres cédés en réassurance	(582,8)	(308,5)
	3 374,3	1 588,3
Variation du passif des contrats d'assurance de personnes	627,2	511,0
Variation de l'actif de réassurance	275,2	137,0
Intérêts sur montants laissés en dépôt	(0,5)	1,8
Prestations et sinistres nets	4 276,2	2 238,1
Frais généraux (notes 17, 23 et 24)	945,2	423,7
Commissions	452,9	207,0
Taxes sur les primes	178,0	83,4
Frais de gestion de placements	39,0	17,4
Charges financières (note 23)	9,5	8,4
Total des prestations, sinistres et charges	5 900,8	2 978,0
Résultat avant participations aux titulaires de contrats, ristournes et impôts	516,0	251,5
Ristournes	43,0	15,0
Participations aux titulaires de contrats	13,5	6,8
Résultat avant impôts	459,5	229,7
Impôts sur le résultat (note 18)	91,6	53,8
Résultat net	367,9	175,9
Attribué aux actionnaires de la Société	364,7	181,2
Attribué aux titulaires de contrats avec participation	2,8	(5,3)
Attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	0,4	—
	367,9	175,9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (avec un comparatif de six mois terminé le 31 décembre 2020) (en millions de dollars)	2021 \$	2020 (six mois) \$
Résultat net	367,9	175,9
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	65,8	92,1
Charge d'impôts (note 18)	(17,9)	(24,4)
Reclassement au résultat net des gains nets à la cession	(13,4)	(6,8)
Charge d'impôts (note 18)	3,8	1,9
	38,3	62,8
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies (note 17)	278,4	(17,1)
Charge d'impôts (note 18)	(73,9)	4,4
	204,5	(12,7)
Total des autres éléments du résultat global	242,8	50,1
Résultat global	610,7	226,0
Attribué aux actionnaires de la Société	607,5	231,3
Attribué aux titulaires de contrats avec participation	2,8	(5,3)
Attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	0,4	—
	610,7	226,0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021 \$	2020 \$
Actif		
Placements (note 6)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	895,5	925,7
Titres de créance	7 061,2	7 122,3
Titres de capitaux propres	1 829,4	1 388,4
Fonds communs de placement	4 839,3	3 696,5
Prêts	947,2	939,1
Avances sur contrats	65,8	64,6
Immeubles de placement	48,0	58,7
Placements dans des coentreprises et entreprises associées	46,9	52,6
Immeubles détenus à des fins de revente	0,2	1,0
Instruments financiers dérivés	45,9	55,4
	15 779,4	14 304,3
Primes à recevoir	1 243,0	1 167,0
Actif de réassurance (notes 14 et 15)	2 333,4	2 611,6
Actifs d'impôt exigible	56,1	5,3
Autres actifs (note 10)	371,1	312,9
Actifs d'impôt différé (note 18)	70,8	96,8
Immobilisations corporelles (note 11)	361,8	357,3
Immobilisations incorporelles (note 12)	490,6	544,9
Goodwill (note 12)	241,7	241,7
Total de l'actif des fonds généraux	20 947,9	19 641,8
Placements liés aux fonds distincts (note 13)	5 817,8	5 392,7
Total de l'actif	26 765,7	25 034,5

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

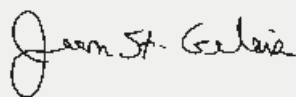
État consolidé de la situation financière [suite]

Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021 \$	2020 \$
Passif		
Passif des contrats d'assurance de personnes (note 14)	14 014,2	13 442,6
Passif des contrats d'assurance de dommages (note 15)	1 819,9	1 686,7
Passifs d'impôt exigible	4,2	30,6
Autres passifs (note 16)	1 410,7	1 203,2
Avantages futurs du personnel (note 17)	214,9	402,6
Passifs d'impôt différé (note 18)	61,3	63,7
Dette à long terme (note 19)	12,2	12,9
Dettes subordonnées (note 20)	299,7	306,6
Total du passif des fonds généraux	17 837,1	17 148,9
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts (note 13)	2 041,0	1 857,5
Passif des contrats d'investissement des fonds distincts (note 13)	3 776,8	3 535,2
Total du passif	23 654,9	22 541,6
Capitaux propres		
Capital social (note 21)	2 270,4	2 263,0
Résultats non distribués des actionnaires	735,0	163,0
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires	101,1	62,8
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 106,5	2 488,8
Compte des titulaires de contrats avec participation	0,8	0,8
Participations ne donnant pas le contrôle	3,5	3,3
Total des capitaux propres	3 110,8	2 492,9
Total du passif et des capitaux propres	26 765,7	25 034,5

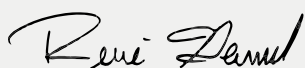
Éventualités, engagements et garanties (note 25)

Événement postérieur à la date de clôture (note 27)

Pour le conseil d'administration :



Jean St-Gelais, Président du conseil



René Hamel, Vice-président du conseil

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour l'exercice terminé le 31 décembre
(avec un comparatif de six mois terminé le 31 décembre 2020)
(en millions de dollars)

	Capital social \$	Résultats non distribués des actionnaires \$	Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires ¹ \$	Capitaux propres attribuables aux actionnaires \$	Compte des titulaires de contrats avec participation \$	Participations ne donnant pas le contrôle \$	Total des capitaux propres \$
Solde en date de l'apport (note 4)	2 263,0	—	—	2 263,0	0,6	3,5	2 267,1
Résultat net	—	181,2	—	181,2	(5,3)	—	175,9
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ²	—	—	62,8	62,8	—	—	62,8
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	—	(12,7)	—	(12,7)	—	—	(12,7)
Total du résultat global	—	168,5	62,8	231,3	(5,3)	—	226,0
Virement des fonds des contrats avec participation aux résultats non distribués	—	(0,1)	—	(0,1)	0,1	—	—
Autre virement	—	(5,4)	—	(5,4)	5,4	—	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Solde au 31 décembre 2020	2 263,0	163,0	62,8	2 488,8	0,8	3,3	2 492,9
Résultat net	—	364,7	—	364,7	2,8	0,4	367,9
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts ²	—	—	38,3	38,3	—	—	38,3
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	—	204,5	—	204,5	—	—	204,5
Total du résultat global	—	569,2	38,3	607,5	2,8	0,4	610,7
Virement des fonds des contrats avec participation aux résultats non distribués	—	0,5	—	0,5	(0,5)	—	—
Autre virement	—	1,8	—	1,8	(1,8)	—	—
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	(0,2)	(0,2)
Transfert des titulaires de contrats avec participations à l'actionnaire	—	0,5	—	0,5	(0,5)	—	—
Émission de capital social	7,4	—	—	7,4	—	—	7,4
Solde au 31 décembre 2021	2 270,4	735,0	101,1	3 106,5	0,8	3,5	3 110,8

1. Le cumul des autres éléments du résultat global est composé des gains (pertes) nets latents sur les actifs financiers disponibles à la vente.

2. Ces montants excluent le montant de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies recyclé dans les résultats non distribués.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre (avec un comparatif de six mois terminé le 31 décembre 2020) (en millions de dollars)	2021 \$	2020 (six mois) \$
Activités d'exploitation		
Résultat avant impôts	459,5	229,7
Charges financières	9,5	8,4
Impôts (payés) recouverts sur le résultat	(238,8)	(80,2)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Pertes (gains) réalisées sur placements et variation de juste valeur (note 6)	(37,7)	(274,4)
Gain réalisé sur la vente d'une filiale (note 2)	(37,9)	(2,4)
Radiation d'immobilisations incorporelles (note 12)	20,3	—
Variation du passif des contrats d'assurance	704,8	528,7
Variation de l'actif de réassurance	278,2	135,0
Amortissement des frais d'acquisition différés	202,4	94,1
Amortissement des escomptes et des primes sur obligations	(8,3)	(8,1)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	97,6	43,6
Autres éléments inclus dans le résultat	(10,4)	(3,0)
	1 439,2	671,4
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif liés aux activités d'exploitation	(47,6)	351,0
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 391,6	1 022,4
Activités d'investissement		
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant de l'apport (note 4)	—	605,6
Acquisitions, émissions et avances liées aux placements	(5 625,5)	(2 482,8)
Cessions, échéances et remboursements liés aux placements	4 235,1	1 827,2
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(47,8)	(34,3)
Cession d'une filiale (note 2)	41,8	—
Diminution de la trésorerie à la suite de la vente d'une filiale (note 2)	(2,5)	(1,0)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 398,9)	(85,3)
Activités de financement		
Remboursement d'obligations locatives	(5,2)	(2,9)
Remboursement de la dette à long terme	(0,7)	(0,4)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	(0,2)	(0,2)
Intérêts payés sur la dette à long terme et sur les dettes subordonnées	(15,2)	(7,6)
Intérêts payés sur les obligations locatives	(1,2)	(0,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(22,5)	(11,8)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(29,8)	925,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	925,3	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	895,5	925,3
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants (note 6) :		
Encaisse	889,8	904,4
Équivalents de trésorerie	5,7	21,3
Découvert bancaire	—	(0,4)
	895,5	925,3
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	179,7	89,5
Dividendes et revenus de distribution reçus	245,1	50,1

Au 31 décembre 2021, des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'un montant de 8,3 \$ impayées sont incluses dans les autres passifs (2020 – 0,9 \$). Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre de la comptabilisation des contrats de location, des entrées d'actifs au titre du droit d'utilisation présentés dans les immobilisations corporelles totalisant 5,4 \$ (2020 – 1,0 \$), des émissions de 5,4 \$ d'obligations locatives (2020 – 1,0 \$) et des cessions sur obligations locatives de 1,6 \$ (2020 – 0,1 \$) ont été comptabilisées. Finalement, des immobilisations incorporelles d'un montant de 0,2 \$ ont été financées par d'autres passifs (2020 – 0,1 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Note	Page
1. Statuts constitutifs et nature des activités	51
2. Principales méthodes comptables	51
3. Modifications de méthodes comptables	63
4. Regroupement d'entreprises	65
5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19	66
6. Placements	67
7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement	71
8. Gestion des risques liés aux instruments financiers	78
9. Compensation et garanties détenues et cédées	87
10. Autres actifs	88
11. Immobilisations corporelles	88
12. Immobilisations incorporelles et goodwill	89
13. Fonds distincts	91
14. Contrats d'assurance de personnes	93
15. Contrats d'assurance de dommages	100
16. Autres passifs	107
17. Avantages futurs du personnel	108
18. Impôts sur le résultat	111
19. Dette à long terme	113
20. Dettes subordonnées	113
21. Capital social	114
22. Gestion du capital	115
23. Éléments de l'état consolidé des résultats	115
24. Transactions entre parties liées	116
25. Éventualités, engagements et garanties	116
26. Contrats de location	117
27. Événement postérieur à la date de clôture	117

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

Le 17 décembre 2019, Beneva inc. (la «Société») a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Depuis le 1^{er} juillet 2020, sa principale activité est d'agir à titre de société de portefeuille pour détenir, au nom de ses actionnaires, SSQ, Société financière inc. et La Capitale Groupe financier inc., une participation dans les filiales SSQ, Société d'assurance-vie inc. et La Capitale assureur de l'administration publique inc. (les «Filiales»).

Les principales activités des Filiales consistent à concevoir, mettre en marché et distribuer une large gamme de services financiers dont la protection financière en cas de décès, d'invalidité, de maladie, de voyages ou lors de la retraite par l'entremise d'une variété de produits collectifs et individuels d'assurance, d'épargne et de placements. Les Filiales œuvrent également dans le secteur des assurances de dommages dont l'assurance automobile et habitation, l'assurance des entreprises et le cautionnement.

Le siège social de la Société est situé dans la ville de Québec.

2. Principales méthodes comptables

Principes de présentation

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») en vigueur au 31 décembre 2021, telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* («IASB») et énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Les états financiers consolidés de la Société ont été approuvés par le conseil d'administration le 25 février 2022.

Conformément à la pratique de l'industrie pour les sociétés d'assurance, l'état consolidé de la situation financière de la Société n'est pas présenté selon la classification courante et non courante, mais est plutôt présenté de façon générale, par ordre de liquidité.

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales au 31 décembre 2021. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une filiale si, et seulement, si elle a :

- le pouvoir sur la filiale (c'est-à-dire les droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités);
- une exposition ou un droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale;
- une capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient.

Les états financiers des filiales sont consolidés à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et déconsolidés à partir de la date où la Société cesse de contrôler celle-ci.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

L'acquisition d'une filiale est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur, qui doit être calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés par l'acquéreur, des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise et des titres de capitaux propres émis par l'acquéreur. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés dans le résultat net et présentés dans les frais généraux.

Les états financiers ci-joints incluent les états financiers de la Société et des filiales énumérées ci-dessous :

	Participation (%)	Lieu d'établissement principal
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	100	Québec (Québec), Canada
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	100	Québec (Québec), Canada

Le 1^{er} juillet 2021, une convention d'achat d'actions a été conclue visant la cession de la totalité du capital-actions émis et payé de SécuriGlobe inc., filiale en propriété exclusive immédiatement avant la transaction détenue par La Capitale assureur de l'administration publique inc. À partir de cette date, cette filiale n'est plus consolidée dans les états financiers de La Capitale assureur de l'administration publique inc. La contrepartie est de 42,9 \$, dont 41,8 \$ reçus en trésorerie et 1,1 \$ en solde de prix de vente à recevoir par la société en juillet 2022. La valeur comptable des actifs nets décomptabilisés est de 0,7 \$. Un gain découlant de cette cession d'entreprise de 37,9 \$ a été constaté au poste «Honoraires d'administration et autres produits» à l'état consolidé des résultats.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Périmètre de consolidation [suite]

Le 31 décembre 2020, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a vendu la totalité des actions qu'elle possédait dans sa filiale 9338-2083 Québec inc. Avant cette transaction, SSQ, Société d'assurance-vie inc. détenait cette filiale en propriété exclusive et les présents états financiers consolidés comprenaient les comptes de cette filiale. À partir de cette date, cette filiale n'est plus consolidée dans les états financiers de SSQ, Société d'assurance-vie inc. Au 31 décembre 2020, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a donc sorti de l'état consolidé de la situation financière les actifs et les passifs de 9338-2083 Québec inc. Un gain de 2,4 \$ relié à la vente de cette filiale a été comptabilisé au poste «Honoraires d'administration et autres produits» à l'état consolidé des résultats, correspondant à la différence entre la juste valeur de la contrepartie reçue lors de la vente et la valeur comptable des actifs et passifs de la filiale qui étaient consolidés dans les états financiers à la date de la transaction.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la Société et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à l'actionnaire et du total du compte des titulaires de contrats avec participation. Les parts du résultat net et du résultat global attribuées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total du résultat global.

Utilisation d'estimations de la direction

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui sont décrites dans les principales méthodes comptables et les notes complémentaires qui suivent. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations les plus importantes sont les suivantes :

Dépréciation des instruments financiers

Les titres de capitaux propres et les titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les instruments sont examinés à intervalles réguliers et toute diminution de la juste valeur est transférée du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net lorsqu'il est probable que la Société ne puisse pas recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles d'un titre de créance ou lorsque la juste valeur d'un instrument a chuté à un niveau nettement inférieur au coût ou pendant une période prolongée.

Lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le montant total du capital et des intérêts des prêts sera recouvré en temps opportun, des provisions pour dépréciation sont constituées et toute perte est passée en résultat.

La Société détermine s'il y a eu perte de valeur et établit les justes valeurs et les valeurs recouvrables. Les éléments examinés comprennent les facteurs économiques, les faits nouveaux touchant les sociétés et les secteurs particuliers, et les aspects particuliers touchant certains emprunteurs et émetteurs.

Juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers classés niveau 3, la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ne peut être obtenue de marchés considérés actifs. La juste valeur de ces instruments financiers est établie en utilisant des techniques d'évaluation basées sur des modèles d'actualisation de flux de trésorerie. Compte tenu de l'impossibilité d'obtenir ces données auprès de marché observable, l'exercice du jugement est requis pour l'établissement du risque de liquidité, de crédit ainsi que le degré de volatilité. Les principales techniques d'évaluation de la juste valeur sont décrites à la note 7.

Juste valeur des immeubles de placement

La Société comptabilise ses immeubles de placement à la juste valeur dont toute variation de cette juste valeur est reconnue à l'état consolidé du résultat net. La Société se fonde sur l'évaluation de la juste valeur établie par des évaluateurs agréés ou par le personnel de la Société à la date des états financiers consolidés, soit le 31 décembre. Ils utilisent des techniques d'évaluation qui reposent sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs.

La juste valeur des immeubles de placement est sensible au taux de rendement, le taux d'inoccupation et au taux global d'actualisation. Les principales hypothèses pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement sont décrites à la note 7.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et du goodwill

L'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée, les logiciels en développement et le goodwill font l'objet de tests de dépréciation annuels et lorsque des facteurs identifiés indiquent une dépréciation potentielle. Les tests de dépréciation exigent de comparer la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée avec sa valeur recouvrable. L'établissement de la valeur d'utilité d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie dépend de plusieurs hypothèses futures dont l'estimation des flux de trésorerie futurs que la Société s'attend à obtenir et le taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie futurs sont établis en se fondant sur des projections financières de cinq ans, excluant toute restructuration des activités ou projet d'investissement significatif pouvant influencer la performance des activités ou unités génératrices de trésorerie soumises à un test de dépréciation.

La valeur recouvrable obtenue est sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle des flux de trésorerie actualisés et au taux de croissance utilisé à des fins d'extrapolation. Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont décrites à la note 12.

Impôts

L'établissement de la charge (du recouvrement) d'impôt exigible et d'impôt différé repose sur plusieurs facteurs dont l'interprétation de la réglementation fiscale dans les juridictions concernées, l'appréciation de la récupération d'actifs d'impôt différé et la manière attendue de recouvrer les actifs et passifs concernés. La récupération des actifs d'impôt différé dépend entre autres des bénéfices imposables futurs attendus associés à l'exploitation de la Société et des stratégies de planifications fiscales élaborées. La Société établit une provision d'impôts qu'elle juge raisonnable et qui est basée sur une estimation pondérée des résultats possibles concernant les positions fiscales adoptées. La Société prend en considération les révisions antérieures des autorités fiscales, les bulletins d'interprétation et les jugements récemment rendus dans les juridictions concernées afin d'établir la provision.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Utilisation d'estimations de la direction [suite]

Passif des contrats d'assurance de personnes

L'établissement de la réserve actuarielle, de la quote-part des réassureurs dans celle-ci, des provisions pour prestations encourues et des provisions pour ristournes dépend de plusieurs hypothèses actuarielles dont les taux de mortalité et de morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats, les participations aux titulaires de contrats et les marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont présentées à la note 14.

Passif des contrats d'assurance de dommages

La provision pour sinistres et frais de règlement ainsi que la quote-part des réassureurs à cet égard constituent des estimations pouvant subir une variation dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des renseignements supplémentaires concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont fondées sur l'expérience des filiales de la Société. Ces hypothèses sont présentées à la note 15.

Avantages futurs du personnel

Le calcul de l'obligation et de la charge au titre de prestations définies est basé sur plusieurs hypothèses actuarielles démographiques et financières. Les principales hypothèses incluent le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération future, le taux de croissance des coûts des soins de santé et le taux de mortalité. Ces hypothèses sont présentées à la note 17.

Utilisation de jugements de la direction

La direction a fait appel à son jugement pour la classification des contrats d'assurance et d'investissement ainsi que des instruments financiers. De plus, le jugement de la direction est requis relativement à la comptabilisation du regroupement, des immeubles de placement, des immobilisations corporelles et incorporelles, du goodwill ainsi que des obligations locatives présentées dans les autres passifs.

Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, ce qui correspond à la devise fonctionnelle de la Société. Les fonds communs de placement, les actions ordinaires, les placements dans des sociétés en commandite, les obligations, la trésorerie ainsi que les créditeurs et charges à payer libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés aux résultats, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente exclus de la couverture de la juste valeur. Ces gains et ces pertes de change latents sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes en fonction de leurs caractéristiques et l'objet de leur acquisition par la Société :

- actifs détenus à des fins de transaction et actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net avec variation de la juste valeur enregistrée aux résultats;
- actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur avec variation de la juste valeur enregistrée dans les autres éléments du résultat global;
- prêts et créances comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur. L'évaluation au cours des exercices subséquents sera déterminée par la catégorie dans laquelle l'instrument financier a été initialement classé.

Pour l'achat ou la vente d'un actif financier avec délai normalisé de livraison, la Société applique la méthode de comptabilisation à la date de transaction, soit la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre les actifs. Les coûts de transaction pour les actifs classés comme détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés aux résultats. Les coûts de transaction pour les actifs classés comme disponibles à la vente sont capitalisés au coût des instruments financiers. Les coûts de transaction pour les actifs classés dans prêts et créances sont capitalisés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des soldes des comptes bancaires et de titres de marché monétaire maintenus auprès d'institutions financières.

Détenus à des fins de transaction

Les titres de marché monétaire sont détenus à des fins de transaction. Ceux-ci comprennent des titres de marché monétaire qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui ne sont exposés à aucune fluctuation de valeur importante ou dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Prêts et créances

Les comptes bancaires sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En raison de leur échéance à court terme, la valeur comptable des soldes des comptes bancaires représente leur juste valeur.

Les titres de marché monétaire sont évalués selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Placements [suite]

Titres de créance, titres de capitaux propres, fonds communs de placement

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société a choisi de désigner les titres de créance, les titres de capitaux propres et les fonds communs de placement supportant le passif des contrats d'assurance de personnes comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces titres de créance, titres de capitaux propres et fonds communs de placement sont inscrits à la juste valeur. Le passif des contrats d'assurance de personnes est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et les variations de la juste valeur des actifs appariant le passif des contrats d'assurance de personnes sont prises en compte directement dans le passif des contrats d'assurance de personnes. Les variations de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net appariant les passifs et les variations du passif des contrats d'assurance de personnes sont donc imputées directement aux résultats, évitant ainsi une disparité de traitement en matière de comptabilisation. Les gains et pertes réalisés aux résultats sont comptabilisés respectivement aux résultats au poste «Produits tirés des placements» et au poste «Variation de la juste valeur». Les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution sont comptabilisés au poste «Produits tirés des placements».

Disponibles à la vente

Les titres de créance, les titres de capitaux propres et les fonds communs de placement qui ne couvrent pas le passif des contrats d'assurance de personnes sont classés comme disponibles à la vente et sont inscrits à la juste valeur, à l'exception des dépôts portant intérêt. Les gains et pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sauf lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation, laquelle est alors comptabilisée aux résultats. Les gains et pertes réalisés lors de la disposition sont reclassés aux résultats au poste «Produits tirés des placements» tout comme les revenus d'intérêts, de dividendes et de distribution.

Juste valeur

La juste valeur des obligations et des actions est déterminée d'après les cours acheteurs observés sur les marchés actifs lorsque cela est possible. Lorsqu'il est impossible d'obtenir un cours acheteur, la juste valeur est déterminée selon des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'intérêt propre au titre et des flux de trésorerie actualisés, et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché. La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Si aucune valeur n'est disponible, les titres sous-jacents aux fonds communs de placement sont évalués selon la méthode de la juste valeur basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs. La juste valeur de la quasi-totalité des placements dans des sociétés en commandite est déterminée selon la valeur publiée par les sociétés en commandite, qui utilise des techniques d'évaluation qui tiennent compte du taux d'actualisation propre à ce genre de placement et des flux de trésorerie actualisés et qui sont fondées sur des données non directement observables du marché.

Détenus à des fins de transaction

Les dépôts portant intérêt sont classés comme détenus à des fins de transaction et correspondent à des titres de marché monétaire qui ne sont pas facilement convertibles en montants connus de trésorerie ou dont l'échéance est supérieure à trois mois à compter de la date d'acquisition.

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêts courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur coût.

Prêts

Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et autres prêts sont classés dans prêts et créances et sont présentés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute provision pour perte. Les commissions payées et les autres frais engagés lors de l'émission des nouveaux prêts hypothécaires sont comptabilisés et présentés avec les prêts hypothécaires. Le coût amorti est le montant auquel est évalué le prêt lors de la comptabilisation initiale, diminué des remboursements en capital et majoré ou diminué de l'amortissement cumulé établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes réalisés à la disposition de ces titres et les revenus d'intérêts sont comptabilisés aux résultats au poste «Produits tirés des placements».

La juste valeur des prêts hypothécaires est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires aux nouveaux prêts hypothécaires.

La juste valeur des autres prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour les prêts dont les modalités sont similaires.

Avances sur contrats

Prêts et créances

Les avances sur contrats sont présentées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance sur lesquels les avances sont consenties. Elles sont garanties et peuvent être remboursées à tout moment. Leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable compte tenu de la nature de ces éléments.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Placements [suite]

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et pour valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au prix de la transaction lors de l'acquisition. Par la suite, les immeubles détenus à des fins de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée par des évaluations produites par des évaluateurs agréés ou par le personnel qualifié de la Société. Cette juste valeur est évaluée selon une méthode basée sur l'actualisation des flux monétaires prévus. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement attendu du marché, lequel est établi en fonction du type et de la situation géographique des immeubles. La juste valeur des immeubles de placement est révisée annuellement. Les revenus de location et les gains et pertes réalisés et latents sur ces immeubles sont comptabilisés aux résultats aux postes «Produits tirés des placements» et «Variation de la juste valeur».

Placements dans des coentreprises et entreprises associées

La Société comptabilise les placements dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence pour les partenariats sur lesquels elle exerce un contrôle conjoint et a des droits sur l'actif net. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'une entente contractuelle et n'existe que lorsque des décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui partagent le contrôle.

Les placements dans des entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, car la Société exerce une influence notable sur ces entreprises. L'influence notable est définie comme étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles d'une entité sans exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. La Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et sa quote-part des résultats des entreprises détenues en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et des événements similaires.

Immeubles détenus à des fins de revente

Les immeubles détenus à des fins de revente sont comptabilisés au moindre de la juste valeur moins les frais de vente et de la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise. Lorsque la juste valeur des immeubles détenus à des fins de revente moins les frais de vente est inférieure à la valeur comptable des prêts hypothécaires sous-jacents à la date de reprise, une perte est comptabilisée aux résultats. Les gains et les pertes réalisés lors de la disposition de ces immeubles sont comptabilisés aux résultats de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés incluent des contrats à terme sur devises, des contrats à terme sur indice boursier à règlement quotidien, des contrats à terme sur obligations ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises. Les contrats à terme standardisés, qui sont des contrats négociés sur un marché organisé, représentent un engagement ferme d'acheter ou de vendre un instrument financier à une date prédéterminée. Les swaps sont des contrats dans lesquels la Société et un tiers s'engagent à se verser des flux financiers calculés sur un montant notionnel, pendant une durée et suivant une fréquence déterminée.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à titre de placement et les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés dans les autres passifs.

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour soutenir une partie du passif des contrats d'assurance de personnes. Les gains et les pertes sur ces contrats sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

La Société utilise également les contrats à terme sur devises dans le cadre de sa stratégie de gestion du risque de change. Ces instruments financiers couvrent la juste valeur des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement libellés en dollars américains et leur efficacité fait l'objet d'une évaluation mensuelle. Les gains et les pertes de change sur les contrats à terme ainsi que les variations de juste valeur liées au cours de la devise des actifs couverts sont comptabilisés aux résultats dans les produits de placements.

Les contrats à terme standardisés sont évalués selon les cours acheteurs observés sur des marchés actifs. La juste valeur des instruments financiers dérivés transigés de gré à gré dont la valeur n'est pas observable sur le marché est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation

Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective de perte de valeur par suite d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société détermine s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers, autres que ceux classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, ont subi une perte de valeur. Ces actifs financiers sont soit dépréciés selon un modèle de dépréciation propre aux titres de créance, aux titres de capitaux propres, ou aux prêts et créances.

Le modèle de dépréciation approprié est déterminé en se fondant sur les caractéristiques de chaque instrument, la capacité de l'émetteur de verser des dividendes ou des intérêts et l'intention de la Société de détenir les actifs financiers à long terme ou de les vendre.

Modèle de dépréciation des titres de créance et actions privilégiées

Le modèle de dépréciation des titres de créance est utilisé pour évaluer les pertes de valeur des obligations et des actions privilégiées de la Société. Selon ce modèle de dépréciation, un titre a subi une perte de valeur lorsqu'il est probable que les flux de trésorerie futurs ne seront pas recouverts, en se fondant sur des considérations en matière de crédit.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Placements [suite]

Dépréciation [suite]

Modèle de dépréciation des titres de capitaux propres

À chaque date des états financiers, les instruments financiers classés disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation et, lorsqu'il y a une indication objective de dépréciation qui se traduit généralement par une baisse de valeur considérée importante ou prolongée, toute perte, s'il y a lieu, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée aux résultats. Les moins-values des instruments de capitaux propres ne peuvent faire l'objet de reprises en résultat. Les instruments financiers continuent d'être comptabilisés à la juste valeur même si une dépréciation a été constatée. Toute baisse de valeur subséquente pour les instruments dévalués sera comptabilisée aux résultats.

Modèle de dépréciation des prêts et créances

Le modèle de dépréciation des prêts et créances est utilisé pour évaluer la perte de valeur des prêts et des autres actifs financiers. Selon ce modèle de dépréciation, les prêts et créances sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il y a défaut de paiement ou lorsqu'il y a des indications objectives que la contrepartie ne respectera pas ses obligations. Lorsqu'il est déterminé qu'un actif financier de cette catégorie a subi une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite au plus élevé de sa valeur de réalisation estimative, mesurée par l'actualisation des flux monétaires prévus, ou de la juste valeur de la garantie, le cas échéant. Lorsqu'une moins-value est comptabilisée aux résultats, elle peut faire l'objet de reprises en résultat si sa juste valeur augmente au cours d'une période ultérieure et si l'augmentation peut être effectivement rattachée à un événement postérieur.

Entités structurées non consolidées

La Société s'est engagée auprès d'entités structurées non consolidées, par le biais de certaines de ses obligations et ses fonds communs de placement, qui sont établies aux fins de générer un rendement de placements. Bien qu'elle ait droit à une partie importante des rendements en raison des parts qu'elle détient, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces entités. Ainsi, le contrôle de l'entité n'est pas établi en fonction des droits de vote. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Société se limite à la valeur de l'investissement dans ces entités structurées non consolidées.

Actif de réassurance

Actif de réassurance cédée

Dans le cours normal de ses opérations, la Société utilise la réassurance pour gérer son niveau d'exposition au risque. Le transfert du risque et de la prime correspondante se fait auprès de réassureurs dûment enregistrés et assujettis aux mêmes organismes de réglementation que la Société. L'actif de réassurance cédée est évalué de façon similaire au passif des contrats d'assurance de personnes et de dommages et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance. Il représente les montants dus à la Société portant sur le passif des contrats cédés.

La cession d'un risque ne libère pas la Société du respect intégral des engagements souscrits auprès de ses assurés. Elle demeure responsable envers ses assurés à l'égard du montant réassuré dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu des traités de réassurance.

L'actif de réassurance est révisé aux fins de dépréciation à chaque date d'établissement des états financiers ou plus fréquemment lorsqu'il y a un indice de dépréciation survenant au cours de l'exercice. Un montant est constaté aux résultats en présence de preuves tangibles indiquant que la Société pourrait ne pas recevoir tous les montants qui lui sont dus selon les termes du contrat et que le solde non recouvré peut être estimé de façon fiable.

Les primes cédées et les prestations et sinistres cédés sont présentés à l'état consolidé des résultats. L'actif de réassurance est présenté distinctement à l'état consolidé de la situation financière.

Autres actifs

Les autres actifs financiers sont classés comme étant prêts et créances. Ils incluent l'encaisse en fidéicommiss, les produits de placements échus et courus et les autres débiteurs, lesquels sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des autres actifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

Les autres actifs non financiers incluent les frais d'acquisition différés du secteur d'assurance de dommages, les frais payés d'avance et les avantages futurs du personnel.

Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition différés comprennent les commissions, les taxes sur primes et les frais directement liés à l'acquisition des primes. Les frais d'acquisition différés font l'objet d'un test de recouvrabilité à chaque fin d'exercice en les comparant aux primes non acquises après considération des sinistres, des frais connexes ainsi que des produits d'investissement provenant des primes. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes acquises aux résultats selon la durée du contrat d'assurance.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur. Le coût de ces immobilisations est amorti en fonction des composants significatifs et de leur durée d'utilité estimée au moyen de la méthode linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque exercice. L'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé aux résultats.

Les durées d'utilité suivantes ont été utilisées aux fins du calcul de l'amortissement :

Bâtiments	20 à 100 ans
Équipement informatique	3 à 5 ans
Ameublement et autres	10 ans
Améliorations locatives	10 ans ou la durée du bail
Actifs au titre du droit d'utilisation	1 à 30 ans

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Actifs au titre du droit d'utilisation

Les immobilisations corporelles comprennent également les actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés dans le cadre de contrats de location dont la Société est preneuse. Les actifs au titre du droit d'utilisation comprennent des locaux ainsi que du matériel roulant. Ils sont comptabilisés au coût, qui peut être ajusté pour des réévaluations de l'obligation locative afférente, net de l'amortissement cumulé et de la dépréciation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période qui n'excède ni la durée du contrat de location afférent ni la durée d'utilité estimée du bien sous-jacent.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée du contrat de location.

La Société ne comptabilise pas d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative afférente pour les contrats de location à court terme, interprétés comme ceux venant à échéance dans moins de 12 mois, ainsi que des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.

Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément comprennent des logiciels d'application acquis séparément et sont comptabilisées au coût d'acquisition réduit des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises

Les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises comprennent des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée, soit des marques de commerce, un bloc de polices en vigueur, des logiciels d'application acquis séparément, des réseaux de distribution et autres, ainsi qu'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée, soit une marque de commerce. Ces immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur à la date des regroupements d'entreprises.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles issues de regroupements d'entreprises sont comptabilisées au coût amorti réduit des pertes de valeur.

Immobilisations incorporelles développées à l'interne

Les immobilisations incorporelles développées à l'interne comprennent les logiciels d'application développés à l'interne et répondent aux critères de comptabilisation.

Le montant initial comptabilisé au titre d'une immobilisation incorporelle développée à l'interne est égal à la somme des dépenses engagées à partir de la date à laquelle cet actif a satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation. Lorsqu'aucune immobilisation incorporelle développée à l'interne ne peut être comptabilisée, les dépenses de développement sont passées en charges aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées. L'immobilisation incorporelle est amortie lorsqu'elle est prête à être mise en service.

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles développées à l'interne sont comptabilisées au coût amorti réduit des pertes de valeur.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Immobilisations incorporelles [suite]

Durées et méthode d'amortissement

L'immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire sur les durées d'utilité prévues suivantes :

Marques de commerce	2,5 à 3,5 ans
Logiciels	3 à 30 ans
Bloc de polices en vigueur	27 ans
Réseaux de distribution et autres	30 mois à 25 ans

L'amortissement est comptabilisé à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats.

Les durées d'utilité et la méthode d'amortissement des immobilisations incorporelles sont révisées à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité déterminée

À chaque date de fin d'exercice, la Société évalue l'existence d'indications de perte de valeur sur ses immobilisations corporelles et incorporelles. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur. Cette dernière correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité correspondant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable jusqu'au maximum du coût amorti. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

À chaque date de fin d'exercice, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée qui ne sont pas prêtes à être mises en service sont soumises à un test de dépréciation annuel. Pour les fins du test de dépréciation, si la valeur recouvrable estimée d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Goodwill et immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill représente l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge et est présumé avoir une durée d'utilité indéterminée. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée est classée comme telle lorsque la Société prévoit qu'il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle elle s'attend à ce que l'actif génère des entrées de flux monétaires nets. Le goodwill et l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année.

Pour les fins du test de dépréciation, le goodwill et l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée sont alloués aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles sont les plus petits regroupements d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie identifiables sont indépendantes (note 12c).

Au sein de chaque UGT, une comparaison est effectuée entre leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable. L'évaluation de la valeur recouvrable est basée sur des jugements et hypothèses de la direction. Les pertes de valeur liées à l'UGT sont comptabilisées aux résultats et sont portées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill ou toute immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée affecté à l'UGT. Aucune reprise de valeur n'est permise sur le goodwill. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement pour l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable jusqu'au maximum du coût. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée aux résultats.

Placements liés aux fonds distincts

Les placements liés aux fonds distincts correspondent au cumul de l'actif net des fonds distincts incluant les éliminations interfonds. Ils comprennent des obligations, des actions, des unités de fonds de placements et d'autres actifs et passifs incluant des instruments financiers dérivés.

Les placements sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont gérés et évalués selon la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement approuvée par la direction.

Les autres actifs et passifs sont classés respectivement comme prêts et créances et comme autres passifs au coût amorti et comptabilisés au coût amorti, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont détenus à des fins de transaction et comptabilisés à leur juste valeur.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Passifs des contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de services – classification

La Société émet des contrats qui transfèrent un risque d'assurance ou un risque financier ou les deux. Les contrats d'assurance sont les contrats qui comportent un risque d'assurance significatif. Un risque d'assurance significatif existe lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires des contrats si un événement futur incertain spécifié affecte de façon défavorable le titulaire de la police. La quasi-totalité des contrats émis par la Société sont des contrats d'assurance.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à son échéance, même si le risque d'assurance est atténué de manière significative au cours de cette période, à moins que la totalité des droits et obligations soient frappés d'extinction ou arrivent à échéance.

Certains contrats d'assurance contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir des prestations complémentaires.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, une société d'assurance de personnes, constituée sous la forme d'une société par actions, peut transférer dans le cours normal de ses affaires une portion des résultats globaux attribués aux titulaires de contrats avec participation aux résultats non distribués des actionnaires. Ce virement annuel est présenté à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le solde impayé des ristournes est présenté dans le passif des contrats d'assurance de personnes.

Les contrats d'investissement sont les contrats qui comportent un risque financier sans risque d'assurance significatif. Le risque financier représente le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt spécifié, prix d'un instrument financier, taux de change, indice de prix ou de taux, cote de crédit ou indice de crédit ou autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat.

Les contrats de services sont des contrats qui ne comportent aucun risque d'assurance significatif et aucun risque financier et pour lesquels la Société offre des services administratifs seulement. Les contrats de services sont comptabilisés au poste «Honoraires d'administration et autres produits» à l'état consolidé des résultats.

Passifs des contrats d'assurance de personnes et des fonds distincts

Passif des contrats d'assurance de personnes

La réserve actuarielle, la provision pour réclamations, la provision pour ristournes et les montants laissés en dépôt sont établis par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspondent au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. La réserve actuarielle est calculée selon la méthode canadienne axée sur le bilan («MCAB»), une méthode actuarielle reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Cette méthode requiert l'usage d'hypothèses fondées sur la meilleure estimation de l'expérience future, basée sur l'expérience propre de la Société et de l'industrie, et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Certains contrats d'assurance peuvent contenir des instruments dérivés incorporés. Ceux-ci répondent eux-mêmes à la définition de contrats d'assurance ou correspondent à des options de rachat pour un montant défini et ils ne sont donc pas évalués séparément du contrat hôte.

Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Dès que les primes sont comptabilisées, le passif des contrats d'assurance de personnes est établi de façon à ce que les charges correspondant à ces produits soient comptabilisées. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'un événement donnant droit à une compensation est reçu. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance.

La Société perçoit des produits de commissions sur les contrats individuels cédés en réassurance. Les commissions sont enregistrées au moment de la cession en réassurance et sont portées uniformément à l'état consolidé des résultats sur la durée des contrats cédés correspondants. Les commissions en réassurance non gagnées correspondent à la tranche des commissions pour la période non encore échue des contrats correspondants, calculées au prorata du nombre de jours restants. La part attribuable aux périodes subséquentes est reportée au passif des contrats d'assurance de personnes.

Passif des contrats d'assurance des fonds distincts

Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts comprend la portion dépôt de ces contrats, comptabilisé de la même façon que celui des contrats d'investissement. La portion garantie, comptabilisée à même le passif des contrats d'assurance de personnes, est établie par l'actuaire conformément aux normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et correspond au montant requis pour couvrir les engagements en vertu des contrats d'assurance en vigueur. Le passif des contrats d'assurance des fonds distincts est calculé selon la méthode canadienne axée sur le bilan et comprend des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses posées à l'égard des différents facteurs considérés.

Les primes d'assurance des fonds distincts, relatives à la composante assurance du contrat, sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles.

Test de suffisance du passif

À chaque date de fin d'exercice, un test de suffisance du passif est réalisé pour s'assurer du caractère suffisant du passif des contrats d'assurance de personnes. La notion de suffisance du passif étant partie intégrante de la méthode canadienne axée sur le bilan, toute insuffisance de provision est immédiatement comptabilisée aux résultats afin d'en assurer le respect.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Passifs des contrats d'assurance, contrats d'investissement et contrats de services – classification [suite]

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et la provision pour sinistres et frais de règlement.

Primes non acquises

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites. La suffisance du passif des primes est évaluée à chaque date de fin d'exercice. Les primes non acquises sont diminuées des frais d'acquisition différés, de la prime de réassurance, des sinistres et frais de règlement anticipés entre la date d'évaluation et l'expiration des contrats et des frais de maintien prévus pour administrer ces contrats. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction de frais d'acquisition différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du produit de placements prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire. De plus, l'impact de la valeur temporelle de l'argent est considéré. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

Provisions pour sinistres et frais de règlement

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont imputables à des événements touchant le règlement ultime de sinistres. Le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est établi conformément à la pratique reconnue et définie par l'Institut canadien des actuaires. Il est présenté sur une base actualisée et fondé sur l'expérience de la Société et de l'industrie. La provision pour sinistres et frais de règlement est initialement déterminée sur une base individuelle pour chaque sinistre déclaré et inclut un montant additionnel fondé sur les estimations des sinistres survenus mais non déclarés. Les sinistres et les frais de règlement sont imputés aux résultats au fur et à mesure qu'ils surviennent et s'éteignent seulement lorsque les contrats viennent à échéance, qu'ils soient acquittés ou qu'ils soient résiliés. Les réclamations sont comptabilisées lorsqu'un avis d'événement donnant droit à une compensation est reçu.

La détermination de la provision pour sinistres et frais de règlement est estimée sur une base brute, c'est-à-dire sans tenir compte des recouvrements de réassurance, mais nette des subrogations, et sur une base nette des montants à recouvrer des réassureurs et comprend aussi une provision pour écarts défavorables comme le veut la pratique actuarielle reconnue au Canada. L'estimation des provisions est basée sur l'hypothèse que le développement futur des réclamations suivra un déroulement comparable à celui de l'expérience historique. De plus, l'analyse inclut des hypothèses sur le nombre de réclamations à venir, le coût moyen des sinistres, l'inflation et d'autres facteurs pertinents. Les provisions pour frais de règlement internes et externes sont estimées selon la relation historique de ces frais aux réclamations. Dans la mesure où l'expérience passée ne serait pas applicable aux réclamations courantes, soit par exemple en raison de changements dans les pratiques ou dans le cas d'une nouvelle ligne d'affaires, des hypothèses supplémentaires devront être posées pour tenir compte de trois grandes variables ou valeurs, soit l'évolution des sinistres, les recouvrements liés à la réassurance et les produits de placements futurs.

Test de suffisance du passif des sinistres

L'analyse de la suffisance du passif des sinistres est effectuée à chaque date de fin d'exercice et revue au besoin, si un événement pouvant influencer sur le résultat survient. Pour ce faire, les matérialisations passées des sinistres par lignes d'affaires sont analysées afin de projeter celles attendues au moment de l'évaluation. Des hypothèses quant aux rythmes de paiements des passifs sont nécessaires afin d'évaluer les obligations sur une base actualisée. Finalement, des marges pour écarts défavorables de taux d'intérêt, de matérialisation et de réassurance sont ajoutées afin de considérer les incertitudes liées aux hypothèses.

Comptabilisation des produits et des charges liées

Les primes des contrats d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles, au prorata de la durée des polices. Les primes non acquises représentent la partie des primes souscrites qui a trait à la durée non expirée des polices en cours, calculées selon la méthode dite d'expiration journalière. La portion des primes non acquises à la date de l'exercice financier est présentée sous le poste «Passif des contrats d'assurance de dommages» à l'état consolidé de la situation financière. Pour certains produits, les primes non acquises sont ajustées afin de tenir compte de l'évolution des risques qui y sont rattachés. De plus, les commissions et les taxes sur primes sont comptabilisées selon la même base que les primes d'assurance de dommages.

Plans de répartition des risques

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles («GAA») au Québec et du Facility Association («FA») dans les autres provinces et territoires. De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de Répartition des Risques («PRR»), lequel est géré par le GAA ou le FA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA ou du FA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages du Canada en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La Société applique à ces contrats d'assurance les mêmes méthodes comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Contrats d'investissement

Comptabilisation des produits

Les contrats d'investissement entrent dans le périmètre de la norme IAS 39 «*Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*». La comptabilité de dépôt s'applique à ces contrats, ce qui implique que les primes perçues ainsi que les prestations versées au titre de ces contrats sont enregistrées comme des dépôts et des retraits, sans transiter aux résultats. Les produits de ces contrats sont constitués des honoraires liés à l'émission, la gestion d'actifs, l'administration et le rachat de ces contrats et sont comptabilisés au poste «Honoraires d'administration et autres produits».

Passif lié aux contrats d'investissement

Tous les contrats d'investissement sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La variation de leur valeur aux résultats est contrebalancée par la variation de la valeur des placements liés aux fonds généraux et aux fonds distincts qui sont gérés sur la base de la juste valeur.

Le passif lié aux contrats d'investissement est présenté au poste «Autres passifs» à l'état consolidé de la situation financière.

Autres passifs

Les autres passifs financiers détenus à des fins de transaction incluent le découvert bancaire, les instruments financiers dérivés et les dépôts en fidéicommiss, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur. En raison de leurs caractéristiques ou de leurs échéances à court terme, les valeurs nominales du découvert bancaire et des dépôts en fidéicommiss représentent les justes valeurs. Les contrats d'investissement des fonds généraux sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les autres passifs financiers incluent les créditeurs et charges à payer, les autres sommes en dépôt, les fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement, les sommes à payer aux réassureurs des secteurs d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, les obligations locatives, les engagements en vertu de conventions de rachat et autres, lesquels sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des autres passifs financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leurs caractéristiques ou de leur échéance à court terme.

Les fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement sont des provisions constituées de sommes en dépôt auprès de la Société. Ils découlent d'ententes avec des partenaires d'affaires. Les sommes en dépôt deviennent payables en fonction de l'atteinte de critères qui sont spécifiques à chaque entente.

Les obligations locatives sont des passifs financiers afférents aux actifs au titre du droit d'utilisation comptabilisés en vertu de contrats de location dont la Société est preneuse. Elles sont initialement comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de loyer qui n'ont pas été versés. Ces paiements incluent tous les paiements locatifs qui sont fixes en substance. Les composantes de services, les composantes non locatives et les frais variables prévus aux contrats de location ne sont pas inclus et sont comptabilisés à titre de frais généraux à l'état consolidé des résultats dans la période où ils sont encourus. Les paiements de loyer sont actualisés au taux d'intérêt déterminé pour chaque contrat. À la suite de la comptabilisation initiale, les obligations locatives sont augmentées pour refléter les intérêts et réduites des paiements effectués. Les obligations locatives sont remesurées, le cas échéant, pour refléter les modifications apportées aux paiements locatifs ou les modifications apportées aux contrats.

Prêts de titres, mise en pension et prise en pension

La Société effectue des prêts de titres pour en retirer des produits additionnels, qui sont comptabilisés aux résultats à titre de produits de placements. La Société reçoit des garanties, sous forme de trésorerie ou de titres, qui représentent au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés. Ces garanties sont déposées par l'emprunteur auprès d'un dépositaire de titres et y sont conservées jusqu'à ce que les titres prêtés aient été remis à la Société. La juste valeur des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien. Une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise selon les fluctuations de la juste valeur des titres sous-jacents prêtés. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci. Les revenus résultant des opérations de prêts de titres sont présentés à la rubrique «Produits de placements» à l'état consolidé des résultats.

La Société effectue des ventes de titres et, simultanément, s'engage à les racheter à court terme, à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de rachat sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière à la contrepartie reçue additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres vendus en vertu de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de rachat sont comptabilisés à la rubrique «Produits de placements» à l'état consolidé des résultats. Les titres mis en pension ne sont pas décomptabilisés compte tenu que la Société conserve les risques et avantages liés à ceux-ci.

La Société effectue également des achats de titres et, simultanément, s'engage à les revendre à court terme, à un prix et à une date déterminés. Ces conventions de revente sont comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière à la contrepartie versée additionnée des intérêts courus. Les engagements afférents aux titres achetés en vertu de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts relatifs aux opérations de revente sont comptabilisés dans «Produits de placements» à l'état consolidé des résultats. Les titres acquis en vertu de conventions de revente ne sont pas comptabilisés compte tenu que la Société n'obtient pas les risques et avantages liés à ceux-ci.

Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies ainsi que des avantages sociaux postérieurs à l'emploi à ses employés. Le coût des prestations de retraite pour les régimes à prestations définies et avantages sociaux postérieurs à l'emploi obtenus par les employés est établi d'après des techniques actuarielles qui font appel à la méthode des unités de crédit projetées et aux hypothèses les plus probables de la direction quant à la hausse des salaires, à l'âge de retraite des employés, aux coûts prévus pour les soins de santé et au taux de mortalité. Les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt courants du marché et les actifs des régimes sont présentés à leur juste valeur. La différence entre l'actif des régimes de retraite au titre des prestations définies et l'obligation des régimes de retraite au titre des prestations définies est comptabilisée au poste «Avantages futurs du personnel» à l'état consolidé de la situation financière.

2. Principales méthodes comptables [suite]

Avantages futurs du personnel [suite]

Les coûts de prestations sont comptabilisés dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats.

La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel elle survient dans les autres éléments du résultat global. Ces réévaluations sont également reclassées immédiatement aux résultats non distribués des actionnaires, car elles ne seront pas reclassées au résultat net des périodes subséquentes.

Dans le cas du régime à cotisations définies, la Société verse des cotisations précises à une entité indépendante et n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Par conséquent, aucun passif ne figure dans les états financiers consolidés de la Société, outre la charge comptabilisée pour les cotisations à payer qui ne sont pas encore versées à la fin de l'exercice. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges aux résultats.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts comprend les impôts exigibles et différés. Celle-ci est comptabilisée dans les résultats, sauf pour l'impôt relié aux éléments inclus dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Dans ces cas précis, la charge d'impôts est comptabilisée respectivement dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les actifs ou passifs d'impôts exigibles correspondent aux obligations ou aux réclamations des exercices précédents ou courant des autorités fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de l'exercice. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du résultat fiscal qui diffère du résultat net. Ce calcul est effectué en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur à la fin de l'exercice.

La Société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés pour comptabiliser les impôts sur le résultat. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts différés est porté aux résultats et au cumul des autres éléments du résultat global. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou payés. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réaliseront.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles pour la même entité juridique et prélevés par la même administration fiscale et si la Société a l'intention de régler sur la base du montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Dettes à long terme

La dette à long terme est classée dans les autres passifs financiers et est comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur la dette à long terme sont comptabilisés aux résultats au poste «Charges financières».

La juste valeur de la dette à long terme est estimée à l'aide d'un modèle d'évaluation tenant compte d'instruments ayant les mêmes conditions sur le marché. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à cet instrument.

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont des créances directes non garanties de la Société qui sont subordonnées à celles des titulaires de contrats et des autres créanciers.

Elles sont classées dans les autres passifs financiers au coût amorti et elles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts sur les dettes subordonnées sont comptabilisés aux résultats au poste «Charges financières».

La juste valeur divulguée pour les dettes subordonnées est établie en actualisant les flux monétaires prévus au taux de rendement d'un indice de référence ayant un profil de risque similaire à celui des actifs sous-jacents et pour un terme dont la durée coïncide avec l'échéance maximale prévue des dettes subordonnées. Cette juste valeur peut fluctuer en raison des taux d'intérêt et des risques de crédit associés à ces instruments.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à la Société et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Produits de placements

Les produits de dividendes et de distribution sont comptabilisés lorsque le droit à percevoir le paiement est établi. Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus de location des immeubles de placement sont comptabilisés linéairement selon la durée du bail.

Honoraires d'administration et autres produits

Les honoraires d'administration et autres produits sont principalement constitués des honoraires de courtage, des honoraires de gestion des contrats administratifs et des fonds distincts, des revenus de location des immeubles à usage propre et d'autres revenus et sont comptabilisés sur base exercice lorsque les services sont rendus.

Contrats de location simple – Bailleur

Les baux où la Société agit à titre de bailleur et qui ne transfèrent pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les revenus en vertu de contrats de location simple sont comptabilisés linéairement sur la durée de ces contrats et sont présentés au poste «Honoraires d'administration et autres produits». Les loyers futurs de location simple sont indiqués dans la note sur les contrats de location (note 26).

3. Modifications de méthodes comptables

Changements de présentations comptables

Au cours de l'exercice 2021, la Société a modifié la présentation de certaines opérations, afin de mieux refléter la nature de celles-ci. Les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été ajustés pour respecter cette nouvelle présentation.

Nouvelles normes comptables appliquées

Contrats de location

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 16 «*Contrats de location*». L'amendement permet aux preneurs des contrats de location d'être exemptés d'évaluer si certains allègements de loyer liés à la COVID-19 en lien avec ces contrats constituent une modification de contrat de location, permettant aux preneurs de ne pas traiter ces allègements comme des modifications de contrat de location. Cet amendement vient préciser également les informations à fournir par les preneurs dans leurs états financiers concernant les allègements de loyer liés à la COVID-19. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} juin 2020. Les modifications de cette norme n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Réforme des taux d'intérêt de référence, phase 2

En août 2020, l'IASB a publié un amendement aux normes IFRS 9 «*Instruments financiers*», IAS 39 «*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*», IFRS 7 «*Instruments financiers : informations à fournir*», IFRS 4 «*Contrats d'assurance*» et IFRS 16 «*Contrats de location*». Ces amendements prévoient un allègement au niveau de la comptabilisation des changements exigés en lien avec la réforme des taux d'intérêt de référence ainsi qu'au niveau de la comptabilité de couverture. Également, des informations supplémentaires concernant cette réforme doivent désormais être divulguées. Les dispositions de cet amendement s'appliquent rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Les modifications de ces normes n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Nouvelles normes comptables futures

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 «*Instruments financiers*» («IFRS 9») qui vise à remplacer IAS 39 «*Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*» («IAS 39»). IFRS 9 :

- établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs et sur les caractéristiques des flux de trésorerie de ces actifs. Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt («URPI») sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés, soit un objectif de perception de flux de trésorerie contractuels, de perception de flux de trésorerie contractuels et vente d'actifs financiers, soit une détention à des fins de transaction;
- propose un nouveau modèle comptable relativement à la reconnaissance des pertes de crédit attendues plutôt que celui des pertes subies, tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Ainsi, la Société sera tenue de comptabiliser les pertes de crédit attendues des flux de trésorerie;
- modifie aussi le mode de comptabilisation des passifs financiers évalués en utilisant l'option de la juste valeur;
- modifie la comptabilité de couverture, ce qui a pour objectif de présenter dans l'état financier l'effet des activités de gestion des risques.

En mai 2020, l'IASB a publié «*Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*», donnant lieu à un amendement à IFRS 9. L'amendement vient préciser les honoraires devant être pris en compte lors de l'évaluation des conditions d'un nouveau passif financier ou d'un passif financier modifié afin de déterminer si ces conditions sont substantiellement différentes de celles du passif financier initial.

Un amendement à IFRS 4 «*Contrats d'assurance*», rendu public par l'IASB le 12 septembre 2016, prévoit certaines mesures afin de permettre aux entreprises, qui ont pour principal modèle d'affaires d'émettre des contrats d'assurance, la possibilité de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, ce qui correspond à la date initiale d'entrée en vigueur d'IFRS 17 «*Contrats d'assurance*» («IFRS 17»). En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 reportant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023, ce qui reporte également l'exemption de l'adoption d'IFRS 9 jusqu'à cette date. La Société est éligible au report, puisque le pourcentage de la valeur comptable totale des passifs liés à l'assurance par rapport à la valeur comptable totale de tous les passifs pour chacune de ses filiales était supérieur à 80 % au moment de l'exemption temporaire au 31 décembre 2015 et puisque la Société n'exerce aucune activité importante non liée à l'assurance. La Société prévoit se prévaloir du report jusqu'à la date maximale permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Pour les actifs financiers classés comme étant prêts et créances ou disponibles à la vente, un montant de 1 180,2 \$ au 31 décembre 2021 (2020 - 983,0 \$) ne satisfait pas au test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels selon IFRS 9. De plus, la Société prévoit utiliser l'exemption de risque de crédit faible dans le calcul des pertes de crédit attendues pour les obligations.

Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 «*Contrats d'assurance*» («IFRS 17») qui vise à remplacer IFRS 4 «*Contrats d'assurance*». IFRS 17 établit des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. La norme établit une méthode de comptabilisation générale, applicable à tous les contrats d'assurance et de réassurance. La norme propose aussi une méthode basée sur les frais variables pour les contrats d'assurance respectant certains critères. Finalement, la norme établit aussi une méthode de comptabilisation simplifiée pour les contrats d'assurance et de réassurance respectant certains critères. La date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 initialement prévue était le 1^{er} janvier 2021. En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 venant préciser certains points et reportant la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 au 1^{er} janvier 2023. Les dispositions de cette norme s'appliqueront rétrospectivement à compter de cette date. Dans les cas où l'application rétrospective est impraticable, la norme propose des méthodes alternatives. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés, particulièrement sur la présentation, la divulgation et l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance.

3. Modifications de méthodes comptables [suite]

Nouvelles normes comptables futures [suite]

Présentation des états financiers

En janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 «*Présentation des états financiers*». L'amendement vient préciser le critère concernant le droit de différer le règlement d'un passif pour au moins douze mois après la fin d'exercice, à prendre en compte lors du classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants dans l'état de la situation financière. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée.

En juillet 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 «*Présentation des états financiers*» reportant la date d'application de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 «*Présentation des états financiers*». L'amendement vient préciser les informations à fournir sur les méthodes comptables en exigeant que les entités fournissent les informations significatives sur les méthodes comptables plutôt que sur les principales méthodes comptables. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée.

La Société évalue actuellement l'incidence de ces amendements sur ses états financiers consolidés.

Regroupement d'entreprises

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 3 «*Regroupements d'entreprises*». L'amendement vient mettre à jour une référence au «*Cadre conceptuel de l'information financière*». Les dispositions de cet amendement s'appliqueront prospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Immobilisations corporelles

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 16 «*Immobilisations corporelles*». L'amendement vient interdire l'utilisation des produits de la vente d'éléments générés par des immobilisations corporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées afin de réduire le coût de ces immobilisations. L'amendement vient spécifier que les produits de la vente d'éléments générés par des immobilisations corporelles qui ne sont pas prêtes à être utilisées doivent plutôt être comptabilisés aux résultats, y compris les coûts qui leur sont liés. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

En mai 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 37 «*Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*». L'amendement vient préciser les coûts à inclure lors de l'établissement du coût d'exécution d'un contrat dans le but de déterminer si ce contrat est déficitaire. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Première application des Normes internationales d'information financière

En mai 2020, l'IASB a publié «*Améliorations annuelles des normes IFRS 2018-2020*», donnant lieu à un amendement à la norme IFRS 1 «*Première application des Normes internationales d'information financière*» («*IFRS 1*»). Cet amendement apporte des simplifications lors de l'application d'IFRS 1 par une filiale qui adopte pour la première fois les IFRS lorsque sa société mère a déjà adopté les IFRS, en ce qui concerne l'évaluation du montant des écarts de conversion cumulés. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

En février 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 8 «*Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*». L'amendement introduit une définition des estimations comptables et donne des précisions sur la distinction entre un changement d'estimation comptable et un changement de méthode comptable. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière prospective aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 «*Impôts sur le résultat*». L'amendement vient apporter des précisions sur la comptabilisation de l'impôt différé générée par certaines transactions. Plus précisément, l'amendement ne permet plus d'appliquer l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12 au niveau des transactions qui génèrent des différences temporaires imposables et déductibles du même montant lors de la comptabilisation initiale, telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est autorisée. La Société évalue actuellement l'incidence de cet amendement sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupement d'entreprises

Le 1^{er} juillet 2020, SSQ, Société financière inc. et La Capitale Groupe financier inc. ont regroupé leur filiale en propriété exclusive respective au sein de la Société. À compter de cette date, la Société détient la totalité des actions votantes et participantes des assureurs SSQ, Société d'assurance-vie inc. («SSQ Vie») et La Capitale assureur de l'administration publique inc. («CAAP»).

Le regroupement a été réalisé en conformité avec la convention de regroupement signée par les parties prenantes le 28 janvier 2020 et après obtention des approbations requises des autorités compétentes.

Le but du regroupement est de créer la plus grande mutuelle d'assurance au Canada, issue d'un regroupement d'égal à égal prenant la forme d'une coentreprise via la Société. La Société compte parmi ses propriétaires ultimes les mutuelles de gestion SSQ Mutuelle et La Capitale mutuelle de l'administration publique.

Le regroupement a été comptabilisé comme un apport d'entreprises à la juste valeur afin de former une coentreprise, ce qui constitue un jugement significatif de la direction. Les principales catégories d'actifs acquis et de passifs repris par la Société provenant de chacune des entreprises apportées au 1^{er} juillet 2020, ainsi que leur juste valeur, respective à cette date, s'établissent comme suit :

	SSQ Vie \$	CAAP \$	Total \$
Actif			
Placements, incluant 606,8 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie	5 587,6	7 282,0	12 869,6
Primes à recevoir	317,5	851,2	1 168,7
Actif de réassurance	2 420,2	326,4	2 746,6
Actifs d'impôt exigible	—	17,5	17,5
Autres actifs	200,3	164,1	364,4
Actifs d'impôt différé	58,4	41,7	100,1
Immobilisations corporelles	192,8	165,8	358,6
Immobilisations incorporelles	279,0	274,7	553,7
Placements liés aux fonds distincts	5 076,4	—	5 076,4
	14 132,2	9 123,4	23 255,6
Passif			
Passif des contrats d'assurance de personnes	6 748,2	6 092,3	12 840,5
Passif des contrats d'assurance de dommages	349,6	1 316,7	1 666,3
Passifs d'impôt exigible	3,2	13,3	16,5
Autres passifs, incluant 1,2 \$ en découvert bancaire	531,8	307,9	839,7
Avantages futurs du personnel	193,7	175,7	369,4
Passifs d'impôt différé	68,6	33,0	101,6
Dette à long terme	—	13,3	13,3
Dettes subordonnées	152,7	153,8	306,5
Passif des contrats d'assurance des fonds distincts	1 743,6	—	1 743,6
Passif des contrats d'investissement des fonds distincts	3 332,8	—	3 332,8
	13 124,2	8 106,0	21 230,2
Excédent des éléments d'actifs acquis sur les éléments de passif assumés	1 008,0	1 017,4	2 025,4
Goodwill résultant de l'apport d'entreprises pour former une coentreprise	100,2	141,5	241,7
Contrepartie versée en capital social (note 21)			2 267,1

4. Regroupement d'entreprises [suite]

La contrepartie versée en capital social par la Société à SSQ, Société financière inc. et La Capitale Groupe financier inc. le 1^{er} juillet 2020 s'établit comme suit :

Entités ayant fait un apport				Contrepartie versée en capital social		
	Nombre d'actions de catégorie A, sans valeur nominale	Pourcentage de droits de vote	Valeur comptable	Nombre d'actions de catégorie B, sans valeur nominale	Pourcentage de participation dans la Société	Valeur comptable
SSQ, Société financière inc.	500	50,0 %	—	1 108 185 000	48,9 %	1 108,2 \$
La Capitale Groupe financier inc.	500	50,0 %	—	1 158 935 000	51,1 %	1 158,9 \$ ¹
Total	1 000	100,0 %	—	2 267 120 000	100,0 %	2 267,1 \$

1. Incluant 0,6 \$ attribuable aux titulaires de contrats avec participation et 3,5 \$ attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

5. Impacts de la pandémie liée à la COVID-19

Depuis mars 2020, l'épidémie de la maladie à coronavirus 2019 («COVID-19») est considérée comme étant une pandémie mondiale par l'Organisation mondiale de la santé. Afin de contenir la pandémie, les gouvernements ont adopté plusieurs mesures afin de réduire la propagation du virus, ce qui a entraîné entre autres des restrictions au niveau des voyages et des déplacements non essentiels, des fermetures de frontières, des annulations de grands événements culturels et sportifs, des mesures de confinement au sein de la population et des fermetures de commerces non essentiels. Ces mesures ont eu des répercussions négatives importantes au niveau de l'économie mondiale et des marchés financiers. Afin d'en atténuer les effets négatifs sur l'économie et les marchés financiers et afin d'assurer une certaine stabilité, les gouvernements et les banques centrales ont instauré divers programmes d'aide à la population et aux entreprises ainsi que diverses interventions fiscales et monétaires. Au cours de l'exercice 2020, la Société a offert certaines remises de primes en assurance de dommages et en assurance collective afin de soutenir ses assurés. La Société continue d'adopter des mesures importantes de sécurité permettant de protéger la santé de ses employés tout en poursuivant ses affaires courantes.

Cette pandémie continue d'amener un haut degré d'incertitude au niveau de sa progression, ne permettant pas d'en évaluer de façon fiable la durée et l'impact total sur les résultats financiers futurs de la Société. Les estimations et les hypothèses utilisées par la Société tiennent compte de cette incertitude reliée à la pandémie de COVID-19. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Les effets de la pandémie de COVID-19 ont touché principalement les postes suivants des états financiers consolidés :

Placements

Les variations des marchés boursiers et les mouvements des taux d'intérêt ont fait varier la juste valeur des instruments financiers détenus par la Société. De plus, au niveau des immeubles de placement, les hypothèses et projections utilisées afin d'évaluer la juste valeur tiennent compte de l'impact de la pandémie de COVID-19. Les titres de créance et les titres de capitaux propres qui sont classés «Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net» ainsi qu'une partie des immeubles de placement sont appariés au passif des contrats d'assurance de personnes. Ainsi, la variation de juste valeur de ces actifs est compensée par la variation du passif des contrats d'assurance de personnes conformément à la méthode axée sur le bilan («MCAB») permettant d'évaluer ce passif des contrats d'assurance de personnes. Ceci permet de contrebalancer en partie l'effet sur le résultat net des variations de juste valeur causées par la pandémie de COVID-19.

Passif des contrats d'assurance et passif des contrats d'investissement

La pandémie de COVID-19 amène des incertitudes au niveau de l'environnement économique. Ainsi, les hypothèses, les méthodes et les projections utilisées pour déterminer le passif des contrats d'assurance ainsi que les hypothèses financières utilisées pour déterminer le passif des contrats d'investissement prennent en compte les effets prévus de la pandémie de COVID-19.

Avantages futurs du personnel

Les hypothèses utilisées pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement des actifs des régimes de retraite prennent en compte les impacts de la pandémie de COVID-19.

6. Placements

a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux

	2021					
	À la juste valeur par le biais du résultat net		Disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres	Total
	Détenus à des fins de transaction	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,7	—	—	889,8	—	895,5
Titres de créance						
Dépôts portant intérêt	10,0	—	—	—	—	10,0
Obligations						
Canada, Québec et autres provinces	—	2 470,3	801,6	—	—	3 271,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	641,8	260,0	—	—	901,8
Corporatives	—	1 764,4	845,5	—	—	2 609,9
Dettes privées	—	253,2	14,4	—	—	267,6
	10,0	5 129,7	1 921,5	—	—	7 061,2
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires	—	17,4	210,6	—	—	228,0
Actions privilégiées	—	559,5	377,8	—	—	937,3
Placements dans des sociétés en commandite	—	397,3	266,8	—	—	664,1
	—	974,2	855,2	—	—	1 829,4
Fonds communs de placement						
Obligations	—	228,3	—	—	—	228,3
Actions	—	2 039,4	119,8	—	—	2 159,2
Prêts	—	84,2	61,1	—	—	145,3
Diversifiés	—	2 303,7	2,8	—	—	2 306,5
	—	4 655,6	183,7	—	—	4 839,3
Prêts						
Hypothécaires résidentiels	—	—	—	486,4	—	486,4
Hypothécaires non résidentiels	—	—	—	29,7	—	29,7
Autres	—	—	—	431,1	—	431,1
	—	—	—	947,2	—	947,2
Avances sur contrats	—	—	—	65,8	—	65,8
Immeubles de placement	—	—	—	—	48,0	48,0
Placements dans des coentreprises et entreprises associées	—	—	—	—	46,9	46,9
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	0,2	0,2
Instruments financiers dérivés	45,9	—	—	—	—	45,9
	61,6	10 759,5	2 960,4	1 902,8	95,1	15 779,4
						15 732,9

Le 1^{er} octobre 2021, la Société a disposé des actions détenues dans une entreprise associée pour un montant totalisant 5,5 \$, dont 5,1 \$ a été encaissé par la Société et 0,4 \$ a été comptabilisé dans les prêts. Un gain de 0,2 \$ généré par cette disposition a été comptabilisé au poste «Produits tirés des placements».

6. Placements [suite]

a) Valeur comptable et juste valeur des placements liés aux fonds généraux [suite]

2020

	À la juste valeur par le biais du résultat net						
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$	Juste valeur \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21,3	—	—	904,4	—	925,7	925,7
Titres de créance							
Dépôts portant intérêt	10,0	—	—	—	—	10,0	
Obligations							
Canada, Québec et autres provinces	—	2 956,9	757,6	—	—	3 714,5	
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	641,3	147,9	—	—	789,2	
Corporatives	—	1 825,0	625,2	—	—	2 450,2	
Dettes privées	—	156,6	1,8	—	—	158,4	
	10,0	5 579,8	1 532,5	—	—	7 122,3	7 122,3
Titres de capitaux propres							
Actions ordinaires	—	18,6	133,2	—	—	151,8	
Actions privilégiées	—	458,3	295,6	—	—	753,9	
Placements dans des sociétés en commandite	—	304,6	178,1	—	—	482,7	
	—	781,5	606,9	—	—	1 388,4	1 388,4
Fonds communs de placement							
Obligations	—	219,4	64,3	—	—	283,7	
Actions	—	1 324,4	106,3	—	—	1 430,7	
Prêts	—	82,5	66,2	—	—	148,7	
Diversifiés	—	1 831,0	2,4	—	—	1 833,4	
	—	3 457,3	239,2	—	—	3 696,5	3 696,5
Prêts							
Hypothécaires résidentiels	—	—	—	446,3	—	446,3	
Hypothécaires non résidentiels	—	—	—	31,3	—	31,3	
Autres	—	—	—	461,5	—	461,5	
	—	—	—	939,1	—	939,1	965,3
Avances sur contrats	—	—	—	64,6	—	64,6	64,6
Immeubles de placement	—	—	—	—	58,7	58,7	58,7
Placements dans des coentreprises et entreprises associées	—	—	—	—	52,6	52,6	—
Immeubles détenus à des fins de revente	—	—	—	—	1,0	1,0	1,0
Instruments financiers dérivés	55,4	—	—	—	—	55,4	55,4
	86,7	9 818,6	2 378,6	1 908,1	112,3	14 304,3	14 277,9

Au 31 décembre 2021, les valeurs comptables des prêts de titres et des titres mis en pension effectués par la Société présentées dans les placements sont respectivement de 1 234,7 \$ et de 593,2 \$ (2020 – 1 149,8 \$ et 587,9 \$).

6. Placements [suite]

Placements dans des coentreprises et dans des entreprises associées

La Société a une participation de 50,0 % (2020 – 50,0 %) dans la coentreprise Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) et 32,3 % (2020 – 32,3 %) dans la coentreprise Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire, S.E.C., dont les établissements principaux sont situés au Québec et dont les fins d'année sont le 31 décembre.

La Société Bon Pasteur gère deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La coentreprise détient un droit d'emphytéose, acquis auprès d'un de ses sociétaires, sur les terrains d'un complexe immobilier.

Le Fonds d'aide à la rénovation de l'habitation communautaire gère un fonds d'investissement dont la mission consiste à financer, sous forme de prêts, la rénovation d'immeubles résidentiels à logements multiples de coopératives d'habitation et d'organismes sans but lucratif.

Les placements dans des entreprises associées sont des placements dans des sociétés privées, lesquelles opèrent dans le courtage d'assurance de dommages et en services-conseils en technologies de l'information, celle opérant dans ce secteur a été disposée au cours de l'exercice tout comme certaines actions d'une opérant dans le courtage. Des parts dans une entreprise associée opérant dans le courtage ont été achetées au cours de l'exercice 2021.

Les actifs nets et la quote-part dans le résultat net de la Société dans des coentreprises et dans des entreprises associées compris dans les états financiers consolidés sont présentés ci-dessous.

	2021 \$	2020 \$
Répartition de l'actif net		
Coentreprises	32,5	31,9
Entreprises associées	14,4	20,7
	46,9	52,6
	2021 \$	2020 (six mois) \$
Répartition de la quote-part		
Résultat net des coentreprises	1,0	4,7
Résultat net des entreprises associées	(1,0)	0,2
Gains sur disposition d'actions d'entreprises associées	21,4	—
	21,4	4,9

6. Placements [suite]

b) Produits de placements liés aux fonds généraux

						2021
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	(0,2)	—	—	8,2	—	8,0
Titres de créance						
Intérêts	0,5	139,6	31,8	—	—	171,9
Gains (pertes) nets réalisés	—	—	(20,1)	—	—	(20,1)
Variation de la juste valeur	—	(341,7)	—	—	—	(341,7)
Titres de capitaux propres						
Dividendes	—	24,9	21,4	—	—	46,3
Revenus distribués	—	10,7	9,2	—	—	19,9
Gains nets réalisés	—	—	30,8	—	—	30,8
Variation de la juste valeur	—	57,1	(0,8)	—	—	56,3
Fonds communs de placement						
Revenus distribués	—	179,6	5,5	—	—	185,1
Gains nets réalisés	—	—	2,7	—	—	2,7
Variation de la juste valeur ¹	—	322,5	—	—	—	322,5
Prêts						
Intérêts	—	—	—	27,6	—	27,6
Variation de la provision pour pertes	—	—	—	0,1	—	0,1
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	2,9	—	2,9
Immeubles de placement						
Revenus de location	—	—	—	—	6,4	6,4
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	0,1	0,1
Placements dans des coentreprises et entreprises associées	—	—	—	—	21,4	21,4
Instruments financiers dérivés						
Intérêts	(2,1)	—	—	—	—	(2,1)
Variation de la juste valeur ²	(34,3)	—	—	—	—	(34,3)
	(36,1)	392,7	80,5	38,8	27,9	503,8

1. La variation de la juste valeur sur les fonds communs de placement classées disponibles à la vente provient des gains et des pertes sur les fonds communs de placement libellés en dollars américains comptabilisés au résultat net dans le cadre de la couverture de la juste valeur reliée au cours de la devise.

2. Inclut un gain de 0,7 \$ (2020 (six mois) - gain de 1,8 \$) en lien avec les contrats à terme sur devises qui sont utilisés comme instruments de couverture.

6. Placements [suite]

b) Produits de placements liés aux fonds généraux [suite]

	2020 (six mois)					
	Détenus à des fins de transaction \$	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Prêts et créances \$	Autres \$	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Intérêts	0,2	—	—	1,4	—	1,6
Titres de créance						
Intérêts	0,3	71,2	15,2	—	—	86,7
Gains nets réalisés	—	—	0,4	—	—	0,4
Variation de la juste valeur	—	(8,4)	—	—	—	(8,4)
Titres de capitaux propres						
Dividendes	—	10,2	9,8	—	—	20,0
Revenus distribués	—	2,2	3,3	—	—	5,5
Gains nets réalisés	—	—	5,6	—	—	5,6
Variation de la juste valeur	—	50,0	—	—	—	50,0
Fonds communs de placement						
Revenus distribués	—	88,5	5,5	—	—	94,0
Gains nets réalisés	—	—	0,8	—	—	0,8
Variation de la juste valeur ¹	—	230,8	(2,6)	—	—	228,2
Prêts						
Intérêts	—	—	—	12,0	—	12,0
Variation de la provision pour pertes	—	—	—	0,1	—	0,1
Avances sur contrats						
Intérêts	—	—	—	1,9	—	1,9
Immeubles de placement						
Revenus de location	—	—	—	—	4,2	4,2
Variation de la juste valeur	—	—	—	—	(7,8)	(7,8)
Gain sur disposition	—	—	—	—	0,5	0,5
Placements dans des coentreprises et entreprises associées	—	—	—	—	4,9	4,9
Instruments financiers dérivés						
Intérêts	0,5	—	—	—	—	0,5
Variation de la juste valeur ²	(5,3)	5,5	—	—	—	0,2
	(4,3)	450,0	38,0	15,4	1,8	500,9

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement

Les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état consolidé de la situation financière ou dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations et comprend trois niveaux :

- Niveau 1 – Les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – Évaluation à partir de données observables sur les marchés pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;
- Niveau 3 – Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	5,7	—	5,7
Titres de créance				
Dépôts portant intérêt	—	10,0	—	10,0
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	2 470,3	—	2 470,3
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	641,8	—	641,8
Corporatives	—	1 764,4	—	1 764,4
Dettes privées	—	—	253,2	253,2
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	17,4	—	—	17,4
Actions privilégiées	559,5	—	—	559,5
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	397,3	397,3
Fonds communs de placement				
Obligations	9,0	219,3	—	228,3
Actions	2 039,4	—	—	2 039,4
Prêts	—	84,2	—	84,2
Diversifiés	89,4	2 214,3	—	2 303,7
Instruments financiers dérivés	—	45,9	—	45,9
	2 714,7	7 455,9	650,5	10 821,1
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	801,6	—	801,6
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	260,0	—	260,0
Corporatives	—	845,5	—	845,5
Dettes privées	—	—	14,4	14,4
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	210,6	—	—	210,6
Actions privilégiées	377,8	—	—	377,8
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	266,8	266,8
Fonds communs de placement				
Actions	119,8	—	—	119,8
Prêts	—	61,1	—	61,1
Diversifiés	2,7	0,1	—	2,8
	710,9	1 968,3	281,2	2 960,4

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Immeubles de placement	—	—	48,0	48,0
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Dépôts en fidéicommiss	4,0	—	—	4,0
Instruments financiers dérivés	1,0	64,6	—	65,6
Passif des contrats d'investissement des fonds généraux	70,7	—	—	70,7
	75,7	64,6	—	140,3

L'appréciation des niveaux hiérarchiques de juste valeur s'effectue à chaque date de fin d'exercice. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	21,3	—	21,3
Titres de créance				
Dépôts portant intérêt	—	10,0	—	10,0
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	2 956,9	—	2 956,9
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	641,3	—	641,3
Corporatives	—	1 825,0	—	1 825,0
Dettes privées	—	—	156,6	156,6
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	18,6	—	—	18,6
Actions privilégiées	458,3	—	—	458,3
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	304,6	304,6
Fonds communs de placement				
Obligations	9,8	209,6	—	219,4
Actions	1 324,4	—	—	1 324,4
Prêts	—	82,5	—	82,5
Diversifiés	76,2	1 754,8	—	1 831,0
Instruments financiers dérivés	0,4	55,0	—	55,4
	1 887,7	7 556,4	461,2	9 905,3
Actifs financiers disponibles à la vente				
Titres de créance				
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	—	757,6	—	757,6
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	—	147,9	—	147,9
Corporatives	—	625,2	—	625,2
Dettes privées	—	—	1,8	1,8
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	130,8	—	2,4	133,2
Actions privilégiées	295,6	—	—	295,6
Placements dans des sociétés en commandite	—	—	178,1	178,1
Fonds communs de placement				
Obligations	—	64,3	—	64,3
Actions	106,3	—	—	106,3
Prêts	—	66,2	—	66,2
Diversifiés	2,4	—	—	2,4
	535,1	1 661,2	182,3	2 378,6

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Immeubles de placement	—	—	58,7	58,7
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Découvert bancaire	0,4	—	—	0,4
Dépôts en fidéicommis	3,5	—	—	3,5
Instruments financiers dérivés	0,8	47,6	—	48,4
Passif des contrats d'investissement des fonds généraux	1,0	—	—	1,0
	5,7	47,6	—	53,3

Les tableaux suivants présentent le classement des actifs et passifs dont la juste valeur est divulguée dans les notes complémentaires aux états financiers consolidés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

				2021
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	—	106,9	840,7	947,6
Avances sur contrats	—	65,8	—	65,8
Immeubles détenus à des fins de revente	—	0,2	—	0,2
Passifs				
Autres passifs				
Autres sommes en dépôt	—	123,8	—	123,8
Dette à long terme	—	12,3	—	12,3
Dettes subordonnées	—	296,6	—	296,6

				2020
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs				
Prêts	—	123,4	841,9	965,3
Avances sur contrats	—	64,6	—	64,6
Immeubles détenus à des fins de revente	—	1,0	—	1,0
Passifs				
Autres passifs				
Autres sommes en dépôt	—	119,3	—	119,3
Dette à long terme	—	13,4	—	13,4
Dettes subordonnées	—	309,0	—	309,0

Processus d'évaluation des actifs à la juste valeur classés aux niveaux 2 ou 3

La Société détermine les politiques et procédures d'évaluation à la juste valeur et analyse les changements intervenus pour les actifs classés aux niveaux 2 ou 3 de la hiérarchie. De plus, elle sélectionne un modèle d'évaluation approprié ainsi que les intrants pour chacun de ces investissements.

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

Titres de créance

Obligations

Les obligations sont évaluées selon les cours du marché, en fonction de la moyenne des cours acheteur des douze principaux courtiers canadiens. Ce cours acheteur est comparé à une autre source de prix externe. Cette source externe utilise le dernier cours du marché ou le cours de fermeture. Advenant un écart entre les deux sources de prix, une validation supplémentaire est effectuée auprès d'une autre source, spécialisée en information financière de marché, afin de déterminer le cours le plus représentatif de la juste valeur. Si aucun cours n'est disponible, la juste valeur est estimée au moyen d'une méthode d'évaluation basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs en utilisant un taux d'intérêt marchand provenant de titres ayant un profil de risque similaire. La donnée importante utilisée dans cette méthode est le taux d'actualisation, qui inclut un taux d'intérêt sans risque ainsi que des primes de crédit et de liquidité.

Dettes privées

Les dettes privées incluses dans les titres de créance de niveau 3 sont principalement évaluées en fonction d'information disponible dans les états financiers des sociétés qui utilisent des modèles basés sur l'actualisation de flux monétaires ainsi que l'utilisation de multiples.

La Société utilise les dernières informations disponibles basées sur les valeurs publiées par les gestionnaires, ajustées des opérations en capital couvrant la période jusqu'à la fin d'exercice, pour déterminer la juste valeur en fin d'exercice. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Fonds communs de placement

La juste valeur des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur publiée par le fonds.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon une technique d'évaluation fondée principalement sur l'actualisation des flux monétaires futurs des espaces locatifs. Les principales variables influant sur la juste valeur sont le taux de rendement et le taux global d'actualisation.

	2021 %	2020 %
Taux de rendement	de 7,0 % à 7,8 %	de 6,3 % à 7,8 %
Taux global d'actualisation	de 6,3 % à 6,8 %	de 6,3 % à 6,8 %

Une augmentation de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une diminution de 1,4 \$ (2020 - 2,0 \$) de la juste valeur des immeubles de placement. Une diminution de 0,25 % du taux de rendement et du taux global d'actualisation entraînerait une augmentation de 1,4 \$ (2020 - 2,0 \$) de la juste valeur des immeubles de placement.

Les produits locatifs provenant des immeubles de placement qui sont présentés à titre de produits de placements sont de 6,4 \$ (2020 *six mois*) - 4,2 \$). Les charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice s'élèvent à 3,5 \$ (2020 *six mois*) - 2,0 \$) et sont présentées au poste «Frais de gestion de placements».

Titres de capitaux propres – Placements dans des sociétés en commandite

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille de placements dans des sociétés en commandite par secteur d'activité.

	2021 \$	2020 \$
Dettes privées (divers secteurs)	236,1	185,6
Infrastructures – actions	160,4	121,8
Immobilier	199,2	128,6
Autres	68,4	46,7
	664,1	482,7

Dettes privées (divers secteurs)

Les placements dans des sociétés en commandite qui investissent par le biais de dettes privées sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant le revenu d'intérêt et les distributions de capital provenant de dettes privées. Ces évaluations sont basées sur des données d'entrée non observables dont le taux d'actualisation. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ces placements.

La Société utilise les dernières informations disponibles basées sur les valeurs publiées par les gestionnaires, ajustées des opérations en capital couvrant la période jusqu'à la fin d'exercice, pour déterminer la juste valeur en fin d'exercice. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

Titres de capitaux propres - Placements dans des sociétés en commandite [suite]

Infrastructures - actions

Le placement dans le secteur d'activité des infrastructures est évalué selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des actifs d'infrastructure. Cette méthode d'évaluation est basée sur des données d'entrée non observables dont le taux d'actualisation et le taux de croissance. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur du placement. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur du placement.

La Société utilise les dernières informations disponibles basées sur les valeurs publiées par les gestionnaires, ajustées des opérations en capital couvrant la période jusqu'à la fin d'exercice, pour déterminer la juste valeur en fin d'exercice. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Immobilier

Les placements dans le secteur d'activité de l'immobilier sont évalués selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs, incluant l'estimation de la valeur résiduelle des immeubles de placement. Ces évaluations sont basées sur des données d'entrée non observables dont le taux de capitalisation, le taux de croissance et le taux d'inoccupation. Prise individuellement, une augmentation (diminution) du taux de capitalisation et du taux d'inoccupation entraînerait une diminution (augmentation) de la juste valeur de ces placements. Une augmentation (diminution) du taux de croissance entraînerait une augmentation (diminution) de la juste valeur de ces placements.

La Société utilise les dernières informations disponibles basées sur les valeurs publiées par les gestionnaires, ajustées des opérations en capital couvrant la période jusqu'à la fin d'exercice, pour déterminer la juste valeur en fin d'exercice. Par conséquent, la Société n'est pas en mesure de procéder à une analyse de sensibilité.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est la différence entre le prix à terme du sous-jacent lors de la date d'évaluation et le prix à terme lors de l'initiation de la position, pour un montant nominal de référence déterminé. Les prix de fermeture utilisés dans le calcul de la valeur de la position proviennent de l'externe.

Le montant nominal de référence est le montant auquel le taux ou le prix est appliqué pour déterminer les montants à être échangés périodiquement.

La juste valeur comptabilisée est le montant estimatif que la Société devrait recevoir à la fin de l'exercice pour fermer ses positions.

Les tableaux suivants présentent le notionnel par durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société :

						2021
				Notionnel	Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	435,1	0,5	—	435,6	0,9	(0,6)
Contrats à terme sur indice boursier	60,5	—	—	60,5	—	(1,0)
Contrats à terme sur obligations	341,3	30,0	—	371,3	13,8	(5,4)
Swaps de taux d'intérêt	99,0	571,0	846,3	1 516,3	29,0	(45,0)
Swaps de devises	—	—	106,0	106,0	2,2	(13,6)
	935,9	601,5	952,3	2 489,7	45,9	(65,6)

	2020					
				Notionnel	Juste valeur	
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme sur devises	294,0	—	—	294,0	4,1	(0,2)
Contrats à terme sur indice boursier	82,2	—	—	82,2	0,4	(0,8)
Contrats à terme sur obligations	230,7	30,0	—	260,7	7,6	(0,2)
Swaps de taux d'intérêt	77,0	628,0	683,8	1 388,8	40,9	(34,8)
Swaps de devises	—	—	80,6	80,6	2,4	(12,4)
	683,9	658,0	764,4	2 106,3	55,4	(48,4)

7. Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement [suite]

Mouvements des actifs évalués à la juste valeur classés au niveau 3

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture des évaluations de la juste valeur comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière au niveau 3.

	2021			2020		
	Titres de créance – Dettes privées	Titres de capitaux propres – Placements dans des sociétés en commandite	Immeubles de placement	Titres de créance – Dettes privées	Titres de capitaux propres – Placements dans des sociétés en commandite	Immeubles de placement
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice (2020 – solde en date de l'apport (note 4))	158,4	482,7	58,7	133,5	403,3	106,8
Achats ou dépenses en capital ¹	110,4	146,0	0,3	29,5	74,2	8,0
Cessions et transfert ²	(0,8)	(3,0)	(10,7)	(4,2)	—	(51,2)
Variation de la juste valeur au résultat net ³	(0,8)	14,8	0,1	0,3	0,6	(7,8)
Gains (pertes) nets latents aux autres éléments du résultat global	0,4	23,6	—	(0,7)	4,6	—
Autres	—	—	(0,4)	—	—	2,9
Solde à la fin de l'exercice	267,6	664,1	48,0	158,4	482,7	58,7

1. Les entrées des immeubles de placement correspondent à des dépenses encourues ultérieurement à leur acquisition et comptabilisées dans la valeur comptable de ces immeubles de placement.

2. Un montant de 46,5 \$ inclus dans les cessions des immeubles de placement de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 correspond à des immeubles de placement d'une filiale vendue au 31 décembre 2020.

3. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au poste «Variation de la juste valeur» à l'état consolidé des résultats.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La gestion des risques a pour principe d'identifier, de comprendre et de communiquer aux divers intervenants les risques auxquels la Société est exposée. Diverses politiques sont mises en place et approuvées par le conseil d'administration et divers comités existent afin de suivre l'évolution de ces risques. Les politiques sont révisées périodiquement.

La Société s'est dotée de politiques et de procédés de contrôle visant à gérer les risques liés aux instruments financiers. Une politique de placement est approuvée par le conseil d'administration et son objectif est d'encadrer la prise de décision en matière de placement. Les procédés de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Le conseil d'administration est responsable de déterminer le niveau de tolérance au risque de la Société et de mettre en place les politiques requises pour assurer le suivi et la compréhension de ces risques assumés. La gouvernance relève aussi du conseil d'administration. Le comité d'audit des sociétés d'assurance est responsable d'établir le lien entre le conseil d'administration et les divers comités. La fonction d'audit interne relevant du comité d'audit des sociétés d'assurance est responsable de la validation du suivi des politiques.

Les fonds distincts sont exclus de l'analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers, car ce sont les titulaires de polices des contrats des fonds distincts qui assument et bénéficient des avantages qui y sont liés.

Les risques liés aux instruments financiers sont le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière malgré la réalisation de sûretés réelles, principales ou accessoires, résultant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations à l'endroit de la Société.

La gestion du risque de crédit est le moyen de contenir les répercussions sur la Société d'événements liés au risque de crédit. Elle consiste notamment à repérer, à comprendre et à évaluer le risque de perte, ainsi qu'à prendre des mesures appropriées.

Un risque de crédit peut également survenir lorsqu'il y a concentration des investissements auprès d'une entité ou de plusieurs entités ayant des caractéristiques semblables. La politique de placement de la Société vise à atténuer ce risque en assurant une saine diversification.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de crédit [suite]

La Société est exposée au risque de crédit en matière des prêts hypothécaires et autres ainsi que les obligations et les actions privilégiées ayant une échéance déterminée, au risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés et au risque relatif aux réassureurs. La Société considère le risque de défaut de la contrepartie lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés. Elle est également exposée au risque de crédit à l'égard des primes à recevoir et des autres actifs. De plus, les opérations de prêt de titres exposent la Société à un risque de crédit. Elle gère ce risque en appliquant les procédés de contrôle suivants :

- des balises d'utilisation prévoyant des limites minimales et maximales sont établies pour chacune des catégories de placements répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur d'affaires;
- ces balises prévoient une répartition des obligations entre divers émetteurs canadiens et américains de qualité et dont la cote de crédit provenant de sources reconnues n'est pas inférieure à BB au moment de l'acquisition;
- une limite globale est établie pour chaque niveau de qualité de la cote de crédit;
- une limite globale est également établie pour les placements d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs liés afin d'atténuer le risque de concentration;
- une politique détaillée en matière de prêts hypothécaires précise les exigences à satisfaire en matière de garantie et de crédit;
- les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats d'assurance à l'égard desquels les avances sont consenties;
- le comité de placement du conseil d'administration effectue périodiquement une revue du portefeuille de placements et des transactions survenues;
- la Société conclut des ententes de réassurance avec des réassureurs agréés et non agréés qui ont été soumis à une analyse financière indépendante. De plus, aucune entente de réassurance non traditionnelle n'est conclue;
- pour les opérations de prêt de titres, le risque de crédit est contrôlé étant donné que la valeur des actifs détenus en garantie par la Société représente au minimum 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

L'exposition au risque de crédit est principalement atténuée par les niveaux minimaux de qualité des émetteurs d'obligations imposés par la politique de placement, par la solidité financière des contreparties des instruments financiers dérivés et par le suivi effectué sur le processus de réassurance. De plus, l'encaisse de la Société est placée auprès de banques à charte canadienne et d'institutions financières reconnues dont la cote de crédit est de qualité supérieure.

Exposition maximale au risque de crédit

	2021 \$	2020 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	895,5	925,7
Titres de créance		
Dépôts portant intérêt	10,0	10,0
Obligations	6 783,6	6 953,9
Dettes privées	267,6	158,4
Titres de capitaux propres – Actions privilégiées	937,3	753,9
Avances sur contrats	65,8	64,6
Prêts	947,2	939,1
Instruments financiers dérivés	45,9	55,4
Primes à recevoir	1 078,5	456,7
Actif de réassurance	2 333,4	2 611,6
Autres actifs (note 10)		
Autres débiteurs	109,9	109,2
Produits de placements échus et courus	43,4	41,5
Encaisse en fidéicommis	4,0	3,5
	13 522,1	13 083,5

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de crédit [suite]

Qualité du portefeuille des obligations et des dettes privées

	\$	2021 %	\$	2020 %
Obligations				
Canada, Québec et autres provinces	3 271,9	46,4	3 714,5	52,2
Municipalités, commissions scolaires et hôpitaux	901,8	12,8	789,2	11,1
Corporatives				
Canadiennes, par cote de crédit				
AAA	27,4	0,4	50,6	0,7
AA	259,4	3,7	313,9	4,4
A	1 323,1	18,8	1 303,9	18,3
BBB	908,4	12,9	682,8	9,6
BB	2,9	—	1,1	—
Non cotées	10,1	0,1	10,8	0,2
Américaines, par cote de crédit				
AAA	12,4	0,2	13,5	0,2
AA	58,6	0,8	59,6	0,9
A	5,4	0,1	8,8	0,1
BBB	2,2	—	3,8	0,1
Autres devises				
A	—	—	1,1	—
Non cotées	—	—	0,3	—
	6 783,6	96,2	6 953,9	97,8
Dettes privées				
BBB	10,3	0,2	10,3	0,3
Non cotées	257,3	3,6	148,1	1,9
	267,6	3,8	158,4	2,2
	7 051,2	100,0	7 112,3	100,0

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de crédit [suite]

Qualité du portefeuille d'actions privilégiées

	2021		2020	
	\$	%	\$	%
P1	10,7	1,1	—	—
P2	813,3	86,8	682,3	90,5
P3	113,2	12,1	71,5	9,5
Non cotées	0,1	—	0,1	—
	937,3	100,0	753,9	100,0

Qualité du portefeuille de prêts

	2021	2020
	\$	\$
Prêts assurés	622,4	623,6
Prêts conventionnels	324,8	315,5
	947,2	939,1

Provision pour pertes sur placements

La provision pour pertes découle de l'évaluation de la Société considérant toute indication objective de baisse de valeur de ses actifs financiers. Une telle indication provient de difficultés financières de l'émetteur ou du défaut de paiement du capital ou des intérêts. Une provision incluse au passif des contrats d'assurance de personnes est également établie afin de faire face à toute perte éventuelle sur les prêts et titres de créance.

La Société maintient des provisions à l'égard de la valeur comptable de ses prêts. Une provision pour pertes est établie lorsque la Société doute du recouvrement complet du capital d'un prêt ou de ses intérêts. Aux fins de la provision, la valeur de réalisation estimative d'un prêt tient compte des prévisions de recouvrement, de l'évaluation des garanties et des conditions du marché.

Les prêts douteux bruts et la provision pour pertes sur placements se détaillent comme suit :

	2021		2020	
	Prêts douteux	Provision pour pertes sur placements	Prêts douteux	Provision pour pertes sur placements
	\$	\$	\$	\$
Autres prêts	0,4	0,2	0,9	0,3

Actif financier en souffrance

Un actif financier est considéré en souffrance lorsque la contrepartie n'a pas effectué un paiement à sa date d'échéance contractuelle. Un actif en souffrance fait l'objet d'une provision pour pertes afin d'ajuster sa valeur comptable en fonction de sa valeur de réalisation estimée lorsque la Société doute de son recouvrement. Au 31 décembre 2021, la Société détient des actifs financiers en souffrance avant provision de 39,1 \$ (2020 – 31,2 \$). Une provision pour pertes de 1,9 \$ (2020 – 1,9 \$) a été comptabilisée au 31 décembre 2021.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de concentration

La direction de la Société établit des limites de chaque portefeuille dans le but de s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs. La direction surveille les positions réelles et les expositions aux risques de marché et de crédit.

La Société limite principalement le montant de son investissement dans une société en appliquant des restrictions spécifiques à chaque classe d'actif dont des limites par émetteur.

Obligations corporatives par secteur d'activité

La Société limite ses placements en obligations corporatives jusqu'à un maximum de 40 % de son portefeuille obligataire avec un maximum par émetteur tout en tenant compte des particularités du marché canadien et américain.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'obligations corporatives par secteur d'activité.

	2021			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	Total %
Énergie	109,9	42,8	152,7	5,9
Produits industriels	289,5	73,9	363,4	13,9
Consommation de base et discrétionnaire	142,5	55,2	197,7	7,6
Santé	2,5	6,2	8,7	0,3
Services financiers	586,6	484,4	1 071,0	41,0
Technologie	29,0	1,0	30,0	1,2
Communications	152,3	53,6	205,9	7,9
Services publics	412,5	69,0	481,5	18,4
Autres	39,6	59,4	99,0	3,8
	1 764,4	845,5	2 609,9	100,0

	2020			
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net \$	Disponibles à la vente \$	Total \$	Total %
Énergie	157,0	21,2	178,2	7,3
Produits industriels	275,8	31,5	307,3	12,5
Consommation de base et discrétionnaire	125,9	39,1	165,0	6,7
Santé	4,4	1,2	5,6	0,2
Services financiers	604,7	429,3	1 034,0	42,2
Technologie	31,7	—	31,7	1,3
Communications	132,0	36,3	168,3	6,9
Services publics	442,9	43,5	486,4	19,9
Autres	50,6	23,1	73,7	3,0
	1 825,0	625,2	2 450,2	100,0

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de concentration [suite]

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille d'actions par secteur d'activité.

				2021
	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total	Total
	\$	\$	\$	%
Énergie	15,1	90,9	106,0	9,1
Matériaux de base	4,2	—	4,2	0,4
Produits industriels	11,6	—	11,6	1,0
Consommation de base et discrétionnaire	22,7	14,0	36,7	3,1
Santé	4,4	—	4,4	0,4
Services financiers	112,6	720,9	833,5	71,5
Technologie	2,0	0,2	2,2	0,2
Communications	16,1	7,5	23,6	2,0
Services publics	25,6	103,8	129,4	11,1
Autres	13,7	—	13,7	1,2
	228,0	937,3	1 165,3	100,0

				2020
	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Total	Total
	\$	\$	\$	%
Énergie	11,0	73,9	84,9	9,4
Matériaux de base	2,2	—	2,2	0,2
Produits industriels	8,6	—	8,6	0,9
Consommation de base et discrétionnaire	23,3	8,8	32,1	3,5
Santé	3,2	—	3,2	0,4
Services financiers	60,1	616,2	676,3	74,7
Technologie	2,2	0,2	2,4	0,3
Communications	18,1	2,3	20,4	2,3
Services publics	17,6	52,5	70,1	7,7
Autres	5,5	—	5,5	0,6
	151,8	753,9	905,7	100,0

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les flux de trésorerie découlant de ses engagements et de ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en appliquant les procédés de contrôle suivants :

- la Société gère ses liquidités au moyen de l'appariement des flux de trésorerie provenant de ses opérations et de ses placements avec ceux requis pour honorer ses engagements et pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat ;
- la situation des liquidités est analysée sur des horizons de court et moyen termes afin de satisfaire les besoins des divers secteurs d'affaires ;
- la Société s'assure qu'une proportion appropriée de ses placements est détenue dans des titres facilement négociables afin de pouvoir répondre à un besoin de liquidité immédiat.

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers et de la provision pour sinistres et frais de règlement relatifs aux contrats d'assurance de dommages de la Société.

					2021
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement (note 15)	—	276,6	165,1	30,9	472,6
Autres passifs (note 16)					
Obligations locatives	—	5,9	14,0	18,7	38,6
Autres ¹	62,2	1 262,6	24,6	123,0	1 472,4
Dette à long terme (note 19)	—	1,1	12,8	—	13,9
Dettes subordonnées (note 20)	—	7,2	116,5	240,3	364,0
	62,2	1 553,4	333,0	412,9	2 361,5

1. Inclut un montant de 201,3 \$ (2020 – 171,6 \$) correspondant aux sorties de trésorerie contractuelles sur les instruments financiers dérivés avec règlement brut. Ces sorties de trésorerie sont soutenues par des entrées de fonds prévues d'un montant de 195,0 \$ (2020 – 158,3 \$) qui ne sont pas présentées dans le tableau ci-haut.

					2020
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement (note 15)	—	253,9	158,0	31,0	442,9
Autres passifs (note 16)					
Obligations locatives	—	6,5	14,8	20,0	41,3
Autres ¹	44,4	1 078,9	19,7	110,0	1 253,0
Dette à long terme (note 19)	—	1,1	5,6	10,4	17,1
Dettes subordonnées (note 20)	—	7,2	127,6	243,8	378,6
	44,4	1 347,6	325,7	415,2	2 132,9

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des facteurs du marché.

Le comité de placements est responsable du suivi de la politique de placement, laquelle est révisée périodiquement. Le conseil d'administration approuve les modifications, le cas échéant. Les limites de la politique de placement sont fixées de manière prudente afin d'atténuer les risques pour la Société.

Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé en vue de s'exposer au marché de façon spéculative. Le comité de placements a un rôle important à jouer sur le plan de la compréhension des stratégies d'instruments financiers dérivés auprès de la haute direction et du conseil d'administration.

Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de prix lié aux marchés boursiers et le risque de change.

a) Risque de taux d'intérêt

La Société maintient un appariement de ses actifs avec les passifs découlant des engagements de chacun de ses secteurs d'affaires. Le risque de taux d'intérêt est présent en période de fluctuation des taux d'intérêt lorsque des écarts surviennent dans l'appariement des flux de trésorerie prévus entre les actifs et les passifs.

Dans sa gestion du risque de taux d'intérêt, la Société met l'accent sur la correspondance entre les flux de trésorerie prévus des actifs et des passifs dans le choix des placements soutenant ses engagements. Elle utilise diverses mesures et réalise des analyses de sensibilité afin d'évaluer l'impact des écarts entre les flux de trésorerie générés par les placements détenus et ceux à couvrir en vertu des engagements selon divers scénarios de taux d'intérêt futurs. La politique de placement de la Société impose qu'un écart maximal soit respecté entre le résultat de ces mesures lorsqu'elles sont appliquées à l'actif et au passif. Ces informations sont communiquées trimestriellement au comité de placement.

Les résultats des analyses de sensibilité à la fluctuation des taux d'intérêt permettent également d'évaluer les montants à inclure dans l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes pour ce risque. Une fluctuation à la baisse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt aurait un impact positif de 14,2 \$ (2020 (six mois) – 11,0 \$) sur le résultat net de 2021.

Pour ses actifs financiers disponibles à la vente non appariés, la Société estime qu'une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt entraînerait une diminution de 100,8 \$ (2020 (six mois) – 69,3 \$) des autres éléments du résultat global.

Les tableaux suivants présentent les échéances des placements de la Société.

						2021
	Remboursables à vue \$	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	De 6 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Titres de créance						
Dépôts portant intérêt	—	10,0	—	—	—	10,0
Obligations	8,4	363,8	1 936,9	1 063,4	3 411,1	6 783,6
Dettes privées	—	0,1	45,4	58,3	163,8	267,6
Prêts	2,4	108,1	561,4	265,2	10,1	947,2
	10,8	482,0	2 543,7	1 386,9	3 585,0	8 008,4
	Remboursables à vue \$	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	De 6 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total \$
Titres de créance						
Dépôts portant intérêt	—	10,0	—	—	—	10,0
Obligations	—	364,6	1 767,4	972,8	3 849,1	6 953,9
Dettes privées	—	—	23,0	39,6	95,8	158,4
Prêts	10,3	166,3	691,0	61,0	10,5	939,1
	10,3	540,9	2 481,4	1 073,4	3 955,4	8 061,4

Le taux effectif des obligations se situe entre 0,1 % et 5,0 % (2020 – entre 0,1 % et 6,5 %), celui des prêts entre 1,3 % et 12,0 % (2020 – entre 1,3 % et 10,0 %) et celui des avances sur contrats entre 0 % et 6,5 % (2020 – entre 0 % et 6,5 %). Les avances sur contrats n'ont pas d'échéance précise.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers [suite]

Risque de marché [suite]

b) Risque de prix lié aux marchés boursiers

La Société est exposée au risque de prix lié aux marchés boursiers à l'égard de ses placements en fonds communs de placement et en titres de capitaux propres disponibles à la vente. Concernant les placements désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la variation de prix liée aux marchés boursiers est compensée par celle du passif lié aux contrats d'assurance de personnes. La politique de placement restreint ces placements et prévoit des limites à respecter afin d'atténuer les risques pour la Société.

La variation de la juste valeur de ces placements est comptabilisée au résultat global. Une baisse soudaine de l'ordre de 10 % de la valeur de ces placements entraînerait une diminution estimative de 31,9 \$ (2020 *six mois*) – 24,9 \$) des autres éléments du résultat global.

La Société est également exposée à ce risque à l'égard des produits d'honoraires qu'elle perçoit de la gestion de fonds de placements et de la charge résultant de la garantie de capital offerte pour les fonds distincts. Une baisse soudaine de 10 % des marchés boursiers entraînerait une diminution estimative de 1,8 \$ (2020 *six mois*) – 4,7 \$) du résultat net.

c) Risque de change

Le risque de change survient lorsque des opérations libellées en devises autres que le dollar canadien sont affectées par des fluctuations défavorables des taux de change.

Lorsque la Société est exposée à un passif des contrats d'assurance en devises, des placements dans ces devises sont effectués à des fins d'appariement du passif des contrats d'assurance. Pour les autres placements en devises, ceux-ci sont couverts en tout ou en partie par l'utilisation d'instruments financiers dérivés aux fins de convertir l'exposition aux monnaies étrangères en dollars canadiens.

Ainsi, au 31 décembre 2021, une variation défavorable de 10 % du taux de change aurait un impact net négatif de 3,7 \$ (2020 *six mois*) – 3,1 \$) sur les autres éléments du résultat global de la Société.

9. Compensation et garanties détenues et cédées

La Société négocie des instruments financiers conformément à l'annexe de soutien de crédit («CSA») de l'accord-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association («ISDA») et conformément à l'annexe des termes et conditions supplémentaires du Global Master Repurchase Agreement («GMRA»). Ces accords exigent des garanties de la contrepartie ou de la Société. Le montant des actifs donnés ou reçus en garantie est fonction de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers. Selon ces accords, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres résiliations par anticipation. La Société ne compense pas les instruments financiers à l'état consolidé de la situation financière, puisque les droits sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence de la compensation conditionnelle ainsi que celle des autres accords similaires, soit le GMRA et le CSA.

2021				
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière \$	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire \$	Garanties financières reçues ou données ¹ \$	Montant net \$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés ² (note 6)	46,7	35,8	7,3	3,6
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ³ (note 16)	66,6	35,8	44,6	(13,8)
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	586,8	—	491,4	95,4
Total des passifs financiers	653,4	35,8	536,0	81,6

1. Les garanties financières reçues ou données excluent la marge initiale sur les instruments financiers dérivés transigés sur un marché organisé ainsi que le surdimensionnement. Ces dernières ne sont pas compensées dans l'état consolidé de la situation financière.
2. Les actifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 0,8 \$ (2020 – 1,8 \$).
3. Les passifs financiers du tableau ci-dessus comprennent des intérêts courus de 1,0 \$ (2020 – 1,3 \$).

2020				
	Instruments financiers présentés à l'état consolidé de la situation financière \$	Montant faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire \$	Garanties financières reçues ou données ¹ \$	Montant net \$
Actifs financiers				
Instruments financiers dérivés ² (note 6)	57,2	34,6	8,9	13,7
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés ³ (note 16)	49,7	34,6	15,9	(0,8)
Engagements en vertu de conventions de rachat (note 16)	572,9	—	579,0	(6,1)
Total des passifs financiers	622,6	34,6	594,9	(6,9)

10. Autres actifs

	2021 \$	2020 \$
Avantages sociaux à la retraite (note 17)	31,4	—
Frais d'acquisition différés	139,3	124,0
Autres débiteurs	109,9	109,2
Produits de placements échus et courus	43,4	41,5
Frais payés d'avance	43,1	34,7
Encaisse en fidéicommiss	4,0	3,5
	371,1	312,9

Frais d'acquisition différés

	2021 \$	2020 \$
Solde au début de l'exercice (2020 – solde en date de l'apport (note 4))	124,0	119,3
Augmentation	217,7	98,8
Amortissement	(202,4)	(94,1)
Solde à la fin de l'exercice	139,3	124,0

11. Immobilisations corporelles

							2021
	Terrains	Bâtiments ¹	Équipement informatique	Ameublement et autres	Améliorations locatives	Actifs au titre du droit d'utilisation ²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au début de l'exercice	30,9	249,0	29,2	14,2	16,9	30,2	370,4
Entrées	3,5	9,9	14,3	1,2	1,3	5,4	35,6
Cessions	—	—	(0,6)	(0,1)	(0,3)	(4,3)	(5,3)
Solde à la fin de l'exercice	34,4	258,9	42,9	15,3	17,9	31,3	400,7
Cumul de l'amortissement							
Solde au début de l'exercice	—	3,3	5,8	1,2	1,0	1,8	13,1
Éliminations aux cessions	—	—	(0,6)	(0,1)	(0,1)	(2,8)	(3,6)
Charge d'amortissement	—	6,4	12,3	2,5	2,5	5,7	29,4
Solde à la fin de l'exercice	—	9,7	17,5	3,6	3,4	4,7	38,9
Valeur comptable à la fin de l'exercice	34,4	249,2	25,4	11,7	14,5	26,6	361,8

1. En tant que bailleur, la Société loue les bâtiments dans le cadre de contrats de location simple (note 26).

2. Les actifs au titre du droit d'utilisation comprennent deux catégories de biens sous-jacents, soit du matériel roulant et des locaux qui représentent des valeurs comptables respectives de 3,1 \$ et de 23,5 \$ (2020 – 3,8 \$ et de 24,6 \$) au 31 décembre 2021 et une charge d'amortissement de 2,3 \$ et de 3,4 \$ (2020 (six mois) – 1,2 \$ et de 1,8 \$) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

11. Immobilisations corporelles [suite]

							2020
	Terrains	Bâtiments¹	Équipement informatique	Ameublement et autres	Améliorations locatives	Actifs au titre du droit d'utilisation²	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde en date de l'apport (note 4)	30,9	246,1	23,9	12,7	14,5	30,5	358,6
Entrées	—	2,9	5,3	1,5	2,7	1,0	13,4
Cessions	—	—	—	—	(0,3)	(1,3)	(1,6)
Solde à la fin de l'exercice	30,9	249,0	29,2	14,2	16,9	30,2	370,4
Cumul de l'amortissement							
Éliminations aux cessions	—	—	—	—	(0,3)	(1,2)	(1,5)
Charge d'amortissement	—	3,3	5,8	1,2	1,3	3,0	14,6
Solde à la fin de l'exercice	—	3,3	5,8	1,2	1,0	1,8	13,1
Valeur comptable à la fin de l'exercice	30,9	245,7	23,4	13,0	15,9	28,4	357,3

12. Immobilisations incorporelles et goodwill

a) Immobilisations incorporelles

						2021
	Marques de commerce	Logiciels d'application acquis séparément	Logiciels d'application développés à l'interne	Bloc de polices en vigueur	Réseaux de distribution et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début de l'exercice	33,9	27,4	222,4	52,1	238,1	573,9
Entrées	—	1,1	33,8	—	0,3	35,2
Cessions	—	(1,9)	—	—	—	(1,9)
Radiations	—	—	(22,3)	—	—	(22,3)
Reclassements	—	0,2	(0,2)	—	—	—
Solde à la fin de l'exercice	33,9	26,8	233,7	52,1	238,4	584,9
Cumul de l'amortissement						
Solde au début de l'exercice	4,8	6,3	11,1	1,4	5,4	29,0
Éliminations aux cessions	—	(0,9)	—	—	—	(0,9)
Radiations	—	—	(2,0)	—	—	(2,0)
Charge d'amortissement	10,1	10,6	30,1	2,8	14,6	68,2
Solde à la fin de l'exercice	14,9	16,0	39,2	4,2	20,0	94,3
Valeur comptable à la fin de l'exercice	19,0	10,8	194,5	47,9	218,4	490,6

Des logiciels d'application développés à l'interne d'un montant de 37,9 \$ (2020 – 49,0 \$) ne sont pas amortis, puisqu'ils ne sont pas prêts à être mis en service.

12. Immobilisations incorporelles et goodwill [suite]

a) Immobilisations incorporelles [suite]

						2020
	Marques de commerce	Logiciels d'application acquis séparément	Logiciels d'application développés à l'interne	Bloc de polices en vigueur	Réseaux de distribution et autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde en date de l'apport (note 4)	33,9	27,1	202,6	52,1	238,0	553,7
Entrées	—	0,3	19,8	—	0,1	20,2
Solde à la fin de l'exercice	33,9	27,4	222,4	52,1	238,1	573,9
Cumul de l'amortissement						
Charge d'amortissement	4,8	6,3	11,1	1,4	5,4	29,0
Solde à la fin de l'exercice	4,8	6,3	11,1	1,4	5,4	29,0
Valeur comptable à la fin de l'exercice	29,1	21,1	211,3	50,7	232,7	544,9

b) Goodwill

La valeur comptable ainsi que la variation dans le goodwill se détaillent comme suit :

	Coût \$
Solde en date de l'apport (note 4) et au 31 décembre 2020	241,7
Variation	—
Solde au 31 décembre 2021	241,7

Le goodwill ne présente aucune perte de valeur cumulée et n'est pas déductible à des fins fiscales.

12. Immobilisations incorporelles et goodwill [suite]

c) Test de dépréciation

La Société effectue des tests de dépréciation annuels pour le goodwill et pour la marque de commerce.

Le tableau suivant présente le goodwill et la marque de commerce par groupe d'unités génératrices de trésorerie et les hypothèses significatives ayant été utilisées pour son évaluation au sein des groupes d'UGT.

	Marque de commerce à durée d'utilité indéterminée \$	Goodwill \$	Hypothèses	
			Taux d'actualisation avant impôts %	Taux de croissance de la valeur terminale %
Assurance individuelle et services financiers				
31 décembre 2021	—	51,4	14,3	2,0
31 décembre 2020	—	51,4	13,7	2,0
Assurance collective				
31 décembre 2021	—	83,7	16,6	2,0
31 décembre 2020	—	83,7	16,3	2,0
Assurance de dommages				
31 décembre 2021 ¹	4,5	106,6	13,8	2,0
31 décembre 2020	—	106,6	14,0	2,0
Total				
31 décembre 2021	4,5	241,7		
31 décembre 2020	—	241,7		

1. Au cours de l'exercice, une marque de commerce a été transférée d'immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée à durée d'utilité indéterminée.

Lors du test de dépréciation, la valeur recouvrable de chaque UGT est basée sur la juste valeur estimative moins les coûts de sortie. Cette valeur tient compte des projections des flux de trésorerie avant impôts actualisés couvrant une période de cinq ans, basées sur les budgets financiers ainsi que d'une valeur terminale. La direction fonde ses projections sur une analyse approfondie des marchés et des projets en cours d'implantation au sein de chacune des unités de trésorerie. Cette valeur reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT selon certaines hypothèses. Les principales hypothèses utilisées sont le taux de croissance de la valeur terminale et le taux d'actualisation avant impôts.

13. Fonds distincts

a) Valeur comptable des placements liés aux fonds distincts

	2021 \$	2020 \$
Unités de fonds	4 752,9	4 308,2
Obligations	436,8	518,8
Actions	596,3	555,5
Total des placements	5 786,0	5 382,5
Autres actifs et passifs	31,8	10,2
	5 817,8	5 392,7

13. Fonds distincts [suite]

b) Juste valeur des placements liés aux fonds distincts

Les tableaux suivants présentent les placements liés aux fonds distincts classés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur définie à la note 7 «Juste valeur des instruments financiers et des immeubles de placement» et excluent tous les autres actifs financiers à l'exception des instruments financiers dérivés :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021
	\$	\$	\$	Total \$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 979,3	673,6	100,0	4 752,9
Obligations	—	436,8	—	436,8
Actions	582,0	—	14,3	596,3
	4 561,3	1 110,4	114,3	5 786,0

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, il n'y a eu aucun transfert des placements liés aux fonds distincts entre les niveaux 1 et 2.

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2020
	\$	\$	\$	Total \$
Actifs financiers liés aux fonds distincts à la juste valeur par le biais du résultat net				
Unités de fonds	3 620,8	664,9	22,5	4 308,2
Obligations	—	518,8	—	518,8
Actions	544,0	—	11,5	555,5
	4 164,8	1 183,7	34,0	5 382,5

Variation de l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers classés niveau 3

	Unités de fonds \$	Actions \$
Solde en date de l'apport (note 4)	—	11,8
Achats	22,8	0,2
Cessions	—	(0,9)
Gains réalisés	—	0,4
Pertes latentes	(0,3)	—
Juste valeur au 31 décembre 2020	22,5	11,5
Achats	74,6	—
Cessions	—	(1,1)
Gains réalisés	—	0,6
Gains latents	2,9	3,3
Juste valeur au 31 décembre 2021	100,0	14,3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La juste valeur des placements est déterminée selon la valeur unitaire publiée par le gestionnaire du fonds. Cette technique d'évaluation permet l'identification et l'analyse des différentes informations quantitatives et qualitatives disponibles depuis l'acquisition qui pourraient avoir un effet sur l'évaluation de la juste valeur de ces placements. Elle fait appel à des données non observables correspondant à la valeur unitaire publiée par le gestionnaire du fonds.

13. Fonds distincts [suite]

c) Variation des passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts

	2021		2020	
	Contrats d'assurance \$	Contrats d'investissement \$	Contrats d'assurance \$	Contrats d'investissement \$
Solde au début de l'exercice (2020 – solde en date de l'apport (note 4))	1 857,5	3 535,2	1 743,6	3 332,8
Sommes perçues des titulaires de polices	262,4	314,3	94,4	126,1
Produits de placements	211,8	318,9	152,4	267,1
Sommes versées aux titulaires de polices	(290,7)	(391,6)	(132,9)	(190,8)
Solde à la fin de l'exercice	2 041,0	3 776,8	1 857,5	3 535,2

Selon les échéances contractuelles des flux monétaires, les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement des fonds distincts sont payables à vue.

14. Contrats d'assurance de personnes

Le conseil d'administration nomme l'actuaire désigné qui est chargé de procéder à l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes selon la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière et d'émettre une opinion sur leur caractère approprié pour rencontrer toutes les obligations envers les assurés à la date de l'état consolidé de la situation financière. De plus, l'actuaire désigné doit faire rapport annuellement au conseil d'administration sur la suffisance du capital des sociétés d'assurance de personnes.

	2021 \$	2020 \$
Composition des actifs supportant le passif des contrats d'assurance de personnes		
Sans participation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	198,3	105,4
Titres de créance	4 216,2	4 646,1
Titres de capitaux propres	830,0	669,4
Fonds communs de placement	4 539,0	3 341,8
Prêts	761,7	653,9
Avances sur contrats	5,1	5,2
Immeubles de placement	12,9	12,6
Instruments financiers dérivés ¹	(11,9)	27,0
Immobilisations corporelles	151,2	144,1
Autres actifs	54,3	260,6
	10 756,8	9 866,1
Avec participation		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9,3	2,9
Titres de créance	681,9	755,5
Titres de capitaux propres	128,0	104,0
Avances sur contrats	39,0	39,0
Immobilisations corporelles	94,0	95,7
	952,2	997,1
Réassurance cédée	2 305,2	2 579,4
Total avant réassurance cédée	14 014,2	13 442,6

1. Dans son processus d'appariement, la Société prend en compte la valeur nette des instruments financiers dérivés, qui comprend aussi bien les actifs que les passifs.

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Ventilation du passif des contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance

						2021
	Réserve actuarielle \$	Provision pour réclamations \$	Provision pour ristournes \$	Montants laissés en dépôt \$	Primes perçues d'avance et non gagnées \$	Total \$
Passif des contrats d'assurance de personnes						
Sans participation						
Vie individuelle	2 590,5	24,6	—	0,2	0,7	2 616,0
Vie collective	303,1	61,5	10,3	46,2	2,8	423,9
Rentes individuelles	4 850,3	3,2	—	—	—	4 853,5
Rentes collectives	147,6	—	—	4,6	—	152,2
Accident-maladie individuelle	477,0	8,2	—	0,2	0,2	485,6
Accident-maladie collective	4 043,5	95,1	53,6	335,5	9,9	4 537,6
	12 412,0	192,6	63,9	386,7	13,6	13 068,8
Avec participation	925,1	3,9	—	16,4	—	945,4
	13 337,1	196,5	63,9	403,1	13,6	14 014,2
Actif au titre de la réassurance						
Sans participation						
Vie individuelle	784,1	14,9	—	—	—	799,0
Vie collective	53,9	11,7	1,9	3,9	—	71,4
Accident-maladie individuelle	151,9	1,0	—	—	—	152,9
Accident-maladie collective	1 242,0	15,4	11,3	20,0	—	1 288,7
	2 231,9	43,0	13,2	23,9	—	2 312,0
Avec participation	(6,8)	—	—	—	—	(6,8)
	2 225,1	43,0	13,2	23,9	—	2 305,2

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Ventilation du passif des contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance [suite]

						2020
	Réserve actuarielle \$	Provision pour réclamations \$	Provision pour ristournes \$	Montants laissés en dépôt \$	Primes perçues d'avance et non gagnées \$	Total \$
Passif des contrats d'assurance de personnes						
Sans participation						
Vie individuelle	2 878,4	27,5	—	0,3	0,7	2 906,9
Vie collective	319,0	65,3	3,5	53,1	2,5	443,4
Rentes individuelles	3 892,7	3,3	—	—	—	3 896,0
Rentes collectives	114,2	—	—	3,4	—	117,6
Accident-maladie individuelle	541,2	5,2	—	0,2	0,1	546,7
Accident-maladie collective	3 995,4	91,6	46,8	396,5	12,1	4 542,4
	11 740,9	192,9	50,3	453,5	15,4	12 453,0
Avec participation	969,0	4,0	—	16,6	—	989,6
	12 709,9	196,9	50,3	470,1	15,4	13 442,6
Actif au titre de la réassurance						
Sans participation						
Vie individuelle	1 007,6	16,0	—	—	—	1 023,6
Vie collective	57,8	11,5	0,2	3,8	—	73,3
Accident-maladie individuelle	151,9	1,0	—	—	—	152,9
Accident-maladie collective	1 290,5	14,9	3,3	28,4	—	1 337,1
	2 507,8	43,4	3,5	32,2	—	2 586,9
Avec participation	(7,5)	—	—	—	—	(7,5)
	2 500,3	43,4	3,5	32,2	—	2 579,4

Variation du passif des contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance

	2021 \$	2020 \$
Passif des contrats d'assurance de personnes		
Solde au début de l'exercice (2020 – solde en date de l'apport (note 4))	13 442,6	12 840,5
Variation normale due au passage du temps	(577,4)	71,5
Variation normale due aux nouvelles affaires	1 866,3	763,5
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	(450,9)	(113,2)
Changement de base	(266,4)	(213,5)
Transfert d'un passif à la suite de l'obtention d'un nouveau bloc d'affaires	—	93,8
Solde à la fin de l'exercice	14 014,2	13 442,6

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Variation du passif des contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance [suite]

	2021 \$	2020 \$
Actif au titre de la réassurance		
Solde au début de l'exercice (2020 – solde en date de l'apport (note 4))	2 579,4	2 713,2
Variation normale due au passage du temps	(236,7)	(30,9)
Variation normale due aux nouvelles affaires	330,3	138,0
Variation normale due à la mise à jour des hypothèses	(182,7)	(135,8)
Changement de base	(185,1)	(105,1)
Solde à la fin de l'exercice	2 305,2	2 579,4

Juste valeur de la réserve actuarielle

La juste valeur de la réserve actuarielle est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs couvrant les engagements qu'elle représente. Dans la mesure où les actifs soutenant la réserve actuarielle sont inscrits à l'état consolidé de la situation financière à la juste valeur, la valeur aux livres de la réserve actuarielle reflète la juste valeur.

Nature des engagements

Le passif des contrats d'assurance de personnes représente les montants qui, majorés des primes et des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des prestations futures, des ristournes et des frais correspondants aux termes des contrats en vigueur. Le passif des contrats d'assurance de personnes est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

Hypothèses

Dans le calcul du passif des contrats d'assurance de personnes, les hypothèses sont d'abord établies selon les meilleures estimations de l'actuaire désigné au moment de l'évaluation pour la durée des contrats à l'égard de nombreuses variables notamment la mortalité, la morbidité, le rendement des placements, les frais de gestion des contrats, la charge d'impôt différé, les déchéances des contrats et les participations aux titulaires de contrats. Les hypothèses sont revues périodiquement et reflètent l'expérience passée la plus récente de même que les données courantes des sociétés d'assurance de personnes. Dans certains cas, les données de l'industrie sont utilisées. L'actuaire désigné ajoute ensuite à ces meilleures estimations des marges pour écarts défavorables qui prennent en considération l'incertitude entourant la détermination des meilleures estimations. Les méthodes qui servent à établir les hypothèses les plus importantes sont décrites ci-après.

Mortalité et amélioration de la mortalité

La mortalité représente la survenance de décès dans une population donnée. Pour la mortalité en assurance vie, l'hypothèse provient d'une combinaison de la plus récente expérience des sociétés d'assurance de personnes et de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires. En assurance vie individuelle, l'hypothèse est différente selon le risque de tabagisme, la classification à la sélection de même que l'âge atteint des assurés.

Pour la mortalité en rentes, l'hypothèse provient de l'expérience la plus récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires ajustée pour refléter les affaires des sociétés d'assurance de personnes. De plus, l'hypothèse utilisée incorpore une amélioration du niveau actuel de la mortalité.

Morbidité

Les hypothèses de morbidité utilisées sont celles prévues aux tables publiées par l'industrie, ajustées pour prendre en considération l'expérience développée par la Société sur une longue période. Chaque année, l'expérience développée est mesurée en comparaison avec celle anticipée afin de s'assurer du caractère adéquat des hypothèses de morbidité utilisées. Les hypothèses sont différentes selon la région géographique, la durée depuis le début de l'invalidité, l'âge et le sexe.

Rendement des placements

La Société détient des éléments d'actif qui supportent le passif des contrats d'assurance de personnes. Les taux de rendement prévus de ces éléments d'actif sont estimés compte tenu des perspectives économiques actuelles, de la politique d'investissement des sociétés ainsi que des flux monétaires prévus par ligne d'affaires.

Il n'y a aucun actif supportant le passif des contrats d'assurance de personnes qui est classé disponible à la vente, ce qui assure un appariement comptable des produits de placements et de la variation de la réserve actuarielle constatés à l'état consolidé des résultats. Quant au passif des contrats d'assurance de personnes, autre que la réserve actuarielle, le non-appariement comptable s'avère faible.

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Hypothèses [suite]

Rendement des placements [suite]

Afin de tenir compte du risque de taux d'intérêt, soit la perte financière pouvant résulter de la variation du niveau des taux d'intérêt, la Société harmonise chaque groupe d'éléments d'actif au passif des contrats d'assurance de personnes qu'ils soutiennent. Cet appariement, qui consiste à gérer l'écart de durée entre les éléments d'actif et de passif ainsi que les flux monétaires nets projetés, permet de minimiser la perte potentielle reliée au risque de taux d'intérêt.

La Société gère le risque de crédit en appliquant des règles précises en matière de crédit et de souscription ainsi que des limites globales aux placements de chaque émetteur qui s'inscrivent dans ses portefeuilles. Une provision pour prêts douteux a été établie en réduction de la valeur de ces prêts. Par ailleurs, les provisions techniques comprennent une somme destinée à couvrir les éventuels défauts de paiement au titre des éléments d'actif détenus actuellement par la Société. Les éventuels défauts de paiement sont considérés au moyen d'une réduction du rendement prévu de l'actif. La diminution affectée au rendement est fonction du risque que représente chaque catégorie d'actif à l'égard du défaut de paiement.

Déchéance et retraits

Les titulaires de contrat peuvent choisir de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes. La Société fonde son estimation du taux de déchéance sur les résultats passés de chacun de ses blocs d'affaires. Un bloc d'affaires est considéré comme fondé sur les déchéances si une augmentation du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité. En revanche, si la diminution du taux ultime de déchéance s'accompagne d'une augmentation de la rentabilité, le bloc d'affaires n'est pas considéré comme fondé sur les déchéances.

Participations aux titulaires de contrats

Le passif des contrats d'assurance de personnes comprend des montants relatifs aux participations futures à être versées aux titulaires de contrats. Les échelles de participations utilisées sont cohérentes avec les attentes raisonnables des titulaires de contrats et les hypothèses utilisées dans l'évaluation de ce passif.

Frais d'opération

Les hypothèses de frais d'opération ont été établies à partir des analyses internes effectuées annuellement par la Société, avec ajustement pour l'inflation anticipée durant les années à venir.

Données et méthodes

Les changements et mises à jour dans les systèmes de la Société et dans les méthodes de calcul, qui permettent une information et évaluation plus pertinentes, peuvent affecter l'évaluation du passif des contrats d'assurance de personnes.

Marges pour écarts défavorables

Les hypothèses de base utilisées pour l'établissement du passif des contrats d'assurance de personnes représentent les meilleures estimations à l'égard d'un éventail de résultats possibles. Chaque hypothèse doit inclure en supplément une marge pour écarts défavorables afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations et de tenir compte d'une détérioration possible des résultats techniques. Ces marges donnent ainsi une meilleure assurance que le passif des contrats d'assurance de personnes est suffisant pour payer les prestations à venir.

Des normes minimales sont prescrites par l'Institut canadien des actuaires pour l'établissement de la marge reliée à l'hypothèse d'intérêt. Les marges pour les autres hypothèses doivent se situer à l'intérieur d'une fourchette prescrite par l'Institut canadien des actuaires et sont déterminées en fonction du profil de risque des sociétés d'assurance en regard de chaque hypothèse.

Effet des variations des hypothèses

Les modifications aux hypothèses ont les effets suivants sur le passif relatif aux contrats d'assurance de personnes net de l'actif au titre de la réassurance cédée de la Société aux 31 décembre :

	2021 \$	2020 \$
Mortalité	(20,4)	(51,3)
Morbidité	(52,5)	8,3
Rendement des placements	(322,4)	382,0
Déchéance et retraits	24,2	31,6
Frais d'opération	(15,4)	(7,7)
Données et méthodes	36,5	9,4
	(350,0)	372,3

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement du passif des contrats d'assurance de personnes aux 31 décembre serait le suivant :

Hypothèses	Variation défavorable de	2021	2020
		\$	\$
Mortalité	2 %	(13,4)	(14,2)
Morbidité	5 %	(119,3)	(102,1)
Déchéance et retraits	1 %	(9,4)	(9,3)
Frais d'opération	5 %	(28,6)	(28,5)

Risque d'assurance

Contrats individuels

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance individuels est le risque de perte découlant de résultats réels différents des résultats prévus au moment de la conception et de la tarification du produit, selon le taux de mortalité, de morbidité et de déchéance, le comportement des titulaires de contrat et les charges. Les événements assurés peuvent survenir à tout moment durant la période couverte et peuvent engendrer des pertes de montants variables. L'objectif de la Société est de s'assurer que les provisions soient suffisantes pour couvrir ses obligations futures. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

Contrats collectifs

Le risque d'assurance auquel est exposée la Société par l'intermédiaire de ses contrats d'assurance collectifs est composé du risque de tarification des contrats et du risque de sélection.

Le risque de tarification découle des divergences potentielles entre l'expérience réelle rattachée aux hypothèses décrites précédemment et celle prévue initialement lors de la tarification des contrats. Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque garantie offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet. Il est possible pour certains contrats, sujets à certains maximums contractuels, de modifier la prime chargée en cours de contrat, ce qui permet d'en réduire partiellement le risque de tarification. Par ailleurs, les nouveaux produits font l'objet d'une procédure de contrôle des risques préalable au lancement effectif du produit.

Le risque de sélection correspond au risque que la Société évalue de façon inadéquate les risques associés à un assuré et qu'elle accepte ainsi de couvrir un assuré alors qu'il ne répond pas aux critères d'un profil de risque acceptable. La Société gère ce risque par la mise en place de politiques et de procédures appropriées de sélection des risques et s'assure que leur mise en application est effectuée adéquatement.

Risque de réassurance

La Société a recours à des ententes de réassurance relativement à des contrats individuels et collectifs afin de limiter son exposition au risque d'assurance, sans toutefois relever la Société de ses obligations envers les assurés. La Société conclut des ententes de réassurance, notamment sur les contrats dont le capital assuré excède un montant ou un pourcentage maximal, établi en fonction de critères relatifs à la nature des risques et aussi pour partager en quote-part les risques d'importants contrats collectifs. Elle utilise également la réassurance pour se prémunir contre des événements catastrophiques importants. Le fait de recourir à des ententes de réassurance expose néanmoins la Société à un risque de défaut des réassureurs. Afin de contrôler ce risque, la Société s'est dotée d'une politique de gestion des risques liés à la réassurance approuvée par le conseil d'administration. De plus, elle fait affaire avec des réassureurs ayant des cotes de crédit élevées et diversifie ses traités de réassurance.

Risque de mortalité et de morbidité

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre et/ou la sévérité des réclamations en assurance vie, accident et maladie soient plus élevés que les estimations. Cela peut survenir à la suite d'épidémies, d'une catastrophe naturelle, ou de changements dans les habitudes de vie de la population.

La Société gère ce risque par la mise en place de procédures pour la collecte d'informations sur les titulaires de polices utilisée à des fins de tarification des contrats d'assurance et par la mise en place de procédures pour l'examen des réclamations afin d'identifier les réclamations non fondées ou frauduleuses.

Risque lié aux produits de placements

Il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que les produits de placements réels soient inférieurs à ceux qui avaient été estimés. La projection des produits de placements futurs est un élément essentiel dans l'établissement du montant de la réserve actuarielle. Ainsi, les déboursés futurs sont actualisés en fonction du taux de rendement attendu sur les placements soutenant la réserve actuarielle.

14. Contrats d'assurance de personnes [suite]

Risque de déchéance

Pour les polices fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de laisser tomber leur contrat en déchéance en cessant de payer leurs primes soit moins élevé que ce qui avait été estimé. Quant aux polices non fondées sur les déchéances, il s'agit du risque de perte pour la Société advenant que le nombre d'assurés qui décident de sortir de leur contrat en cessant de payer leurs primes soit plus élevé que prévu. La Société tient compte de ce risque dans l'établissement de sa réserve actuarielle.

Risque lié aux fonds distincts

La Société offre des contrats individuels de rentes dans ses fonds distincts garantissant un niveau de revenu ou encore la valeur au décès ou à l'échéance du contrat. Le risque de comportement des titulaires de polices est conjugué avec celui des marchés boursiers afin de définir la présence du risque, ce dernier émergeant de la combinaison du maintien en vigueur des contrats et de la baisse des marchés. Afin de limiter l'exposition de la Société par association aux risques de mortalité et de comportement des titulaires de polices, la Société a mis en place un programme de couverture contre le risque lié aux marchés boursiers. Un suivi régulier de l'efficacité du programme est effectué.

Échéances des flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent l'analyse, par échéances prévues, des flux de trésorerie estimés non actualisés du passif des contrats d'assurance de personnes et de l'actif au titre de la réassurance correspondant.

	2021			
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Réserve actuarielle	103,1	843,5	3 701,1	17 599,8
Provision pour réclamations	67,6	128,2	0,6	—
Provision pour ristournes	29,3	34,5	—	—
Montants laissés en dépôt	311,7	3,5	18,7	69,2
	511,7	1 009,7	3 720,4	17 669,0

	2020			
	Payables à vue	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Réserve actuarielle	118,4	744,0	3 156,1	16 430,5
Provision pour réclamations	58,0	138,6	0,5	—
Provision pour ristournes	25,7	24,6	—	—
Montants laissés en dépôt	364,8	5,6	32,1	67,6
	566,9	912,8	3 188,7	16 498,1

Réassurance

	2021	2020
	\$	\$
Actif au titre de la réassurance		
Partie courante	129,6	105,7
Partie non courante	3 703,8	3 924,0
	3 833,4	4 029,7

15. Contrats d'assurance de dommages

Les provisions actuarielles sont établies de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux engagements au titre des contrats d'assurance à la date de l'état consolidé de la situation financière, incluant les sinistres survenus mais non déclarés. Le montant ultime du règlement du passif différera des meilleures estimations pour diverses raisons, notamment l'obtention de renseignements supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres. Il n'y a aucune insuffisance de primes à la date de clôture de l'état consolidé de la situation financière.

Les éléments composant le passif des contrats d'assurance de dommages sont présentés ci-après :

	2021 \$	2020 \$
Primes non acquises	1 320,3	1 240,7
Provision pour sinistres et frais de règlement	499,6	446,0
	1 819,9	1 686,7

Actif de réassurance cédée

L'actif de réassurance se détaille comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Primes non acquises	7,5	6,8
Provision pour sinistres et frais de règlement	20,7	25,4
	28,2	32,2

Primes non acquises

Les tableaux suivants répartissent les primes non acquises par secteur d'activité.

	2021		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Assurance des particuliers			
Automobile			
Responsabilité civile	296,1	—	296,1
Accident	14,4	—	14,4
Autres	413,9	—	413,9
Biens et responsabilité civile	394,0	—	394,0
Autres	5,4	—	5,4
	1 123,8	—	1 123,8
Assurance des entreprises			
Automobile			
Responsabilité civile	22,6	—	22,6
Accident	3,5	—	3,5
Autres	18,9	—	18,9
Biens et responsabilité civile	142,3	7,3	135,0
Autres	9,2	0,2	9,0
	196,5	7,5	189,0
Solde à la fin de l'exercice	1 320,3	7,5	1 312,8

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Primes non acquises [suite]

	2020		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Assurance des particuliers			
Automobile			
Responsabilité civile	280,8	—	280,8
Accident	15,8	—	15,8
Autres	399,9	—	399,9
Biens et responsabilité civile	373,6	—	373,6
Autres	5,1	—	5,1
	1 075,2	—	1 075,2
Assurance des entreprises			
Automobile			
Responsabilité civile	19,2	—	19,2
Accident	3,1	—	3,1
Autres	16,0	—	16,0
Biens et responsabilité civile	119,8	6,8	113,0
Autres	7,4	—	7,4
	165,5	6,8	158,7
Solde à la fin de l'exercice	1 240,7	6,8	1 233,9

Variation des primes non acquises

Les tableaux suivants présentent les variations des primes non acquises au cours de l'exercice.

	2021		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde au début de l'exercice	1 240,7	6,8	1 233,9
Primes souscrites au cours de l'exercice	1 962,7	56,4	1 906,3
Primes gagnées au cours de l'exercice	(1 883,1)	(55,7)	(1 827,4)
Solde à la fin de l'exercice	1 320,3	7,5	1 312,8

	2020		
	Primes non acquises brutes \$	Réassurance cédée \$	Primes non acquises nettes \$
Solde en date de l'apport (note 4)	1 226,6	7,0	1 219,6
Primes souscrites au cours de l'exercice	885,2	23,5	861,7
Primes gagnées au cours de l'exercice	(871,1)	(23,7)	(847,4)
Solde à la fin de l'exercice	1 240,7	6,8	1 233,9

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Provision pour sinistres et frais de règlement

Les tableaux suivants répartissent la provision pour sinistres et frais de règlement par secteur d'activité.

	2021		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile			
Responsabilité civile	85,9	2,4	83,5
Accident	47,8	2,7	45,1
Autres	55,0	—	55,0
Biens et responsabilité civile	139,4	0,7	138,7
Autres	1,4	—	1,4
	329,5	5,8	323,7
Assurance des entreprises			
Automobile			
Responsabilité civile	22,5	2,1	20,4
Accident	5,8	0,3	5,5
Autres	4,8	—	4,8
Biens et responsabilité civile	132,6	11,7	120,9
Autres	4,4	0,8	3,6
	170,1	14,9	155,2
Solde à la fin de l'exercice	499,6	20,7	478,9

	2020		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Assurance des particuliers			
Automobile			
Responsabilité civile	81,0	1,6	79,4
Accident	44,3	2,1	42,2
Autres	39,8	—	39,8
Biens et responsabilité civile	129,7	3,7	126,0
Autres	1,7	—	1,7
	296,5	7,4	289,1
Assurance des entreprises			
Automobile			
Responsabilité civile	17,5	2,0	15,5
Accident	3,3	0,3	3,0
Autres	3,1	—	3,1
Biens et responsabilité civile	121,8	14,0	107,8
Autres	3,8	1,7	2,1
	149,5	18,0	131,5
Solde à la fin de l'exercice	446,0	25,4	420,6

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Variation de la provision pour sinistres et frais de règlement

Les tableaux ci-dessous présentent la variation de la provision de la Société au cours de l'exercice.

	2021		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde au début de l'exercice	446,0	25,4	420,6
Sinistres subis dans l'année	950,2	7,8	942,4
Évolution défavorable des sinistres des années antérieures	13,8	6,5	7,3
Variation liée aux effets de l'actualisation et des marges pour écarts défavorables	(0,8)	(0,6)	(0,2)
Total des sinistres subis	963,2	13,7	949,5
Sinistres payés	909,6	18,4	891,2
Solde à la fin de l'exercice	499,6	20,7	478,9

	2020		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Solde en date de l'apport (note 4)	439,7	26,4	413,3
Sinistres subis dans l'année	429,5	10,2	419,3
Évolution défavorable (favorable) des sinistres des années antérieures	18,1	(3,7)	21,8
Variation liée aux effets de l'actualisation et des marges pour écarts défavorables	0,3	0,1	0,2
Total des sinistres subis	447,9	6,6	441,3
Sinistres payés	441,6	7,6	434,0
Solde à la fin de l'exercice	446,0	25,4	420,6

Incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écarts défavorables

Les tableaux suivants montrent l'incidence de la valeur temporelle de l'argent et de la provision pour écarts défavorables sur la valeur comptable de la provision nette pour sinistres et frais de règlement.

	2021		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	472,6	21,2	451,4
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,6 %	(19,9)	(2,2)	(17,7)
Provision pour écarts défavorables	46,9	1,7	45,2
Valeur comptable	499,6	20,7	478,9

	2020		
	Provision brute pour sinistres et frais de règlement \$	Réassurance cédée \$	Provision nette pour sinistres et frais de règlement \$
Valeur non actualisée	416,8	25,1	391,7
Incidence de la valeur temporelle de l'argent à un taux de 3,3 %	(15,6)	(1,4)	(14,2)
Provision pour écarts défavorables	44,8	1,7	43,1
Valeur comptable	446,0	25,4	420,6

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Nature des engagements

Le passif des contrats d'assurance de dommages représente les montants qui, majorés des produits de placements à venir, permettront à la Société d'honorer le montant évalué des réclamations futures et des frais correspondants aux termes des contrats en vigueur. Le passif des contrats d'assurance de dommages est révisé périodiquement et inclut des montants additionnels au titre d'écarts défavorables possibles par rapport aux hypothèses les plus probables; ces montants additionnels varient en fonction du degré d'incertitude inhérent aux hypothèses utilisées.

Incertitude inhérente au processus d'évaluation

Dans le calcul du passif des contrats d'assurance de dommages, des hypothèses sont posées à l'égard des événements futurs probables liés à la matérialisation et au taux d'actualisation. Ces hypothèses prévoient également une marge pour écarts défavorables découlant de l'incertitude inhérente au processus d'évaluation.

Marge sur matérialisation

L'hypothèse de marge sur matérialisation est utilisée pour tenir compte de plusieurs facteurs comme la fréquence et la gravité des sinistres. Cette hypothèse est basée sur l'expérience de la Société ainsi que sur des prévisions effectuées conformément aux exigences de l'Institut canadien des actuaires.

Taux d'actualisation

Des taux d'actualisation sont utilisés dans le calcul du passif des contrats d'assurance de dommages afin de tenir compte de la valeur de l'argent dans le temps.

Analyse de sensibilité

L'effet sur le résultat net d'une variation des hypothèses utilisées pour l'établissement de la provision pour sinistres et frais de règlement au 31 décembre serait le suivant :

		2021	2020
		\$	\$
Hypothèses	Variation		
Marge sur matérialisation	+ 1 %	(3,2)	(2,1)
Taux d'actualisation	+ 1 %	4,1	3,7

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Développement des demandes d'indemnisation selon l'année de survenance

Le tableau suivant présente les estimations des sinistres et frais de règlement nets survenus cumulatifs pour les neuf dernières années de survenance et l'évolution subséquente pendant les années ainsi que les paiements cumulatifs actuels, tel que publié dans les états financiers consolidés des Filiales. Les estimations de la provision initiale sont évaluées pour déterminer si elles sont excédentaires ou insuffisantes.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement nets non actualisés à la fin de l'année de survenance	122,3	151,7	152,0	163,5	174,9	187,3	191,2	205,8	202,4	235,6	
Sinistres nets cumulatifs payés											
Un an après	85,3	110,3	94,3	98,8	117,2	132,6	140,6	151,9	133,6		
Deux ans après	94,0	119,6	107,9	115,7	131,2	156,0	152,8	168,6			
Trois ans après	103,1	128,4	118,7	125,6	140,5	160,5	161,0				
Quatre ans après	107,8	132,6	123,4	133,6	146,9	168,3					
Cinq ans après	111,7	136,8	130,9	139,8	157,2						
Six ans après	115,2	139,5	132,9	140,8							
Sept ans après	116,5	142,4	135,7								
Huit ans après	117,0	144,0									
Neuf ans après	118,1										
	118,1	144,0	135,7	140,8	157,2	168,3	161,0	168,6	133,6	—	
Réévaluation des coûts finaux nets non actualisés											
Un an après	114,8	148,5	144,4	155,8	166,8	183,8	183,2	208,5	193,4		
Deux ans après	117,1	147,7	144,5	151,8	162,5	185,0	183,9	213,2			
Trois ans après	117,4	149,9	141,1	149,0	166,3	181,5	185,9				
Quatre ans après	120,0	148,7	141,2	149,5	174,5	188,7					
Cinq ans après	119,0	149,0	140,3	151,1	177,1						
Six ans après	118,3	149,1	142,8	150,3							
Sept ans après	118,5	148,1	141,6								
Huit ans après	118,5	148,5									
Neuf ans après	119,0										
	119,0	148,5	141,6	150,3	177,1	188,7	185,9	213,2	193,4	235,6	
Excédent (insuffisance) de la provision initiale par rapport aux coûts finaux nets réévalués											
Montant	3,3	3,2	10,4	13,2	(2,2)	(1,4)	5,3	(7,4)	9,0	—	
Pourcentage de la provision initiale	2,7 %	2,1 %	6,8 %	8,1 %	(1,3 %)	(0,7 %)	2,8 %	(3,6 %)	4,4 %	—	
Provision pour sinistres et frais de règlement nets non actualisés	0,9	4,5	5,9	9,5	19,9	20,4	24,9	44,6	59,8	235,6	426,0
Provision pour sinistres et frais de règlement nets non actualisés 2011 et moins											5,8
Provision pour sinistres et frais de règlement nets non actualisés											431,8
Actualisation											(17,7)
Provision pour écarts défavorables											45,2
Plans de répartition des risques											2,9
Frais internes de règlement de sinistres											16,7
Provision pour sinistres et frais de règlement nets actualisés											478,9
Actif au titre de la réassurance											20,7
Provision pour sinistres et frais de règlement bruts actualisés											499,6

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Risque d'assurance

La Société a identifié les risques suivants qui peuvent avoir un impact important sur les résultats, soit le risque que la fréquence et la sévérité des sinistres augmentent significativement, le risque de catastrophes multiples combinées à des défauts de paiement des réassureurs, le risque de mouvement dans le volume primes dans un marché compétitif avec baisses de primes importantes, le risque de développement défavorable des réserves pour sinistres pour les classes d'affaires à déroulement lent et le risque de souscription.

Un examen de l'expérience et des résultats financiers de chaque couverture offerte dans les contrats est réalisé régulièrement. La tarification des nouveaux contrats et des contrats venant en renouvellement reflète l'expérience récente et les tendances observées. La tarification et les dispositions contractuelles des produits de la Société sont conformes au marché et une vigie est déployée à cet effet.

Des normes de souscription sont édictées et appliquées par la Société. Ces normes permettent de s'assurer que la sélection des risques est diversifiée et en ligne avec les objectifs de la Société. Ensemble, les termes et conditions des contrats ainsi que la tarification permettent de tenir compte de façon appropriée des risques inhérents aux polices souscrites.

L'utilisation de la réassurance joue un rôle essentiel dans la gestion des risques et des expositions de la Société. Divers traités en excédent de sinistres par risque et par événement sont en place afin de limiter l'effet négatif sur les résultats de réclamations importantes, tant au niveau individuel que cumulatif lors d'un événement catastrophique.

Le recours à d'autres types de réassurance (facultative ou traité pour un segment d'affaires donné) est aussi possible pour gérer des risques identifiés spécifiquement.

Une augmentation de 10 % de l'indice de perte net entraînerait une diminution du résultat net de 134,3 \$ (2020 (six mois) – 115,4 \$).

Risque lié aux placements

Le risque lié aux placements provient de la probabilité que la valeur des placements détenus par la Société diminue, venant ainsi réduire les capitaux disponibles pour honorer son passif des contrats d'assurance de dommages. Une hausse globale des taux d'intérêt entraînant une diminution de la juste valeur du portefeuille des obligations et des fonds communs de placement d'obligations et une chute marquée des marchés boursiers impactant défavorablement le portefeuille d'actions et des fonds communs de placement d'actions représentent les deux événements qui pourraient affecter significativement la valeur des placements de la Société.

Afin de limiter ce risque, la Société investit selon une politique de placement qui considère les capitaux requis par les diverses catégories de placements. De plus, l'actuaire, nommé conformément à la *Loi sur les assureurs* par le conseil d'administration, effectue un examen annuel afin de mesurer l'impact de fluctuations défavorables des taux d'intérêt et des marchés sur la santé financière de la Société et sur sa capacité à honorer son passif des contrats d'assurance de dommages.

Risque de réassurance

Pour réduire le risque relié aux prestations et sinistres d'assurance, la Société a des ententes de réassurance pour les contrats dont le capital assuré et la couverture d'assurance dépassent certains maximums, de même que des ententes de réassurance permettant de partager sur une base proportionnelle certains risques avec des réassureurs. La Société et les réassureurs partagent entre eux les risques.

L'incapacité des réassureurs à respecter leurs obligations pourrait se traduire par des pertes pour la Société. Celle-ci s'est dotée d'un processus d'examen afin de vérifier la solvabilité des compagnies auxquelles elle cède. La Société n'a eu connaissance d'aucune information lui laissant croire à l'insolvabilité d'un réassureur avec qui elle transige en ce moment, de sorte qu'aucune provision n'a été constituée au titre des créances douteuses. De plus, elle fait affaire avec plusieurs réassureurs permettant ainsi de réduire à un niveau non significatif le risque de concentration et de couverture de réassurance auprès des réassureurs.

Réassurance cédée

Le tableau suivant montre l'incidence de la réassurance sur l'état consolidé des résultats.

	2021	2020 (six mois)
	\$	\$
Diminution des primes d'assurance et des primes acquises	(55,7)	(23,7)
Diminution des sinistres bruts	13,8	6,6
Diminution des commissions	4,2	1,0
Incidence défavorable avant impôts sur le résultat net	(37,7)	(16,1)

La Société effectue des opérations de réassurance concernant les nouvelles polices émises de même que le renouvellement de polices au cours des exercices 2021 et 2020, ainsi que les sinistres survenus s'y rapportant.

15. Contrats d'assurance de dommages [suite]

Réassurance cédée [suite]

Le tableau suivant montre les rétentions nettes et les limites de réassurance en fonction de la nature du risque de la Société pour l'assurance de dommages.

	2021 \$	2020 \$
Sinistres de risques individuels		
Rétentions nettes	2,8	2,3
Cautionnement	1,0	1,0
Sinistres de plusieurs risques et catastrophes		
Rétentions nettes	15,0	8,0
Limites de réassurance	800,0	525,0

16. Autres passifs

	2021 \$	2020 \$
Découvert bancaire	—	0,4
Instruments financiers dérivés (note 7)	65,6	48,4
Dépôts en fidéicommiss	4,0	3,5
Passif lié aux contrats d'investissement des fonds généraux	70,7	1,0
Créditeurs et charges à payer	399,9	311,9
Autres sommes en dépôt	123,8	119,3
Fonds de fidélisation, de stabilisation et de développement	62,2	44,4
Sommes à payer aux réassureurs	42,5	44,2
Obligations locatives	30,9	32,3
Engagements en vertu de conventions de rachat	586,8	572,9
Autres	24,3	24,9
	1 410,7	1 203,2

17. Avantages futurs du personnel

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs à prestations définies dont les avantages sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Elle offre également des régimes additionnels de retraite à prestations définies destinés à certains membres de la direction ainsi qu'un régime de retraite à cotisations définies à certains autres employés. Elle accorde aussi aux employés retraités répondant à certains critères des avantages tels que des indemnités de retraite et des garanties d'assurance vie et maladie.

Les tableaux suivants font état des montants inscrits à l'état consolidé de la situation financière de la Société dans les autres actifs et les autres passifs ainsi que de la charge comptabilisée aux frais généraux :

	2021		2020	
	Régimes de retraite	Autres avantages	Régimes de retraite	Autres avantages
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies				
Obligation au début de l'exercice (2020 – en date de l'apport (note 4))	1 816,1	83,1	1 674,0	85,7
Cotisations des employés	26,2	—	13,9	—
Transferts entre régimes	0,3	—	3,4	—
Coût des services courants	81,5	6,0	31,9	2,7
Intérêts	49,3	2,4	24,8	1,2
Expérience	(3,5)	(3,7)	0,1	(3,0)
Perte (gain) actuarielle découlant de changements dans les hypothèses financières	(144,6)	(9,2)	97,1	(1,8)
Perte (gain) actuarielle découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(37,6)	—	—	—
Prestations versées	(57,9)	(1,5)	(29,1)	(1,7)
Obligation à la fin de l'exercice	1 729,8	77,1	1 816,1	83,1
Actif des régimes de retraite				
Juste valeur au début de l'exercice (2020 – en date de l'apport (note 4))	1 496,6	—	1 390,3	—
Intérêts	39,8	—	20,6	—
Écart entre le rendement réel et les intérêts	79,6	—	75,3	—
Cotisations de la Société	38,8	1,5	22,2	1,7
Cotisations des employés	26,2	—	13,9	—
Transferts entre régimes	0,3	—	3,4	—
Prestations versées	(57,9)	(1,5)	(29,1)	(1,7)
Juste valeur de l'actif à la fin de l'exercice	1 623,4	—	1 496,6	—
Passif au titre des prestations définies en considérant l'effet du plafonnement de l'actif				
Déficit des régimes capitalisés	65,1	—	270,7	—
Déficit des régimes non capitalisés	41,3	77,1	48,8	83,1
Passif net au titre des prestations définies	106,4	77,1	319,5	83,1
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	—	—	—	—
	106,4	77,1	319,5	83,1

17. Avantages futurs du personnel [suite]

Conciliation du passif net au titre des prestations définies

	2021 \$	2020 \$
Avantages futurs du personnel		
Autres actifs	31,4	—
Passif	214,9	402,6
Passif net au titre des prestations définies à la fin de l'exercice – Régimes de retraite et autres avantages	183,5	402,6

Charge nette de l'exercice

La charge nette de la Société pour les régimes de retraite et les autres avantages des employés est incluse dans les frais généraux à l'état consolidé des résultats et comprend les éléments suivants :

	2021		2020 (six mois)	
	Régimes de retraite \$	Autres avantages \$	Régimes de retraite \$	Autres avantages \$
Coût des services courants	81,5	6,0	31,9	2,7
Intérêts nets	9,7	2,4	4,2	1,2
Charge de l'exercice – résultats	91,2	8,4	36,1	3,9

À cette charge nette s'ajoute la charge de l'exercice du régime à cotisations définies qui s'élève à 1,0 \$ (2020 (six mois) – 0,5 \$). La Société prévoit verser des cotisations de 35,1 \$ (2020 – 33,4 \$) dans les régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Réévaluation du passif net au titre des prestations définies

La réévaluation du passif net des prestations définies incluses à l'état du résultat global s'établit comme suit :

	2021		2020 (six mois)	
	Régimes de retraite \$	Autres avantages \$	Régimes de retraite \$	Autres avantages \$
Rendement des actifs du régime, excluant les montants inclus dans les intérêts nets	79,8	—	75,3	—
Gains (pertes) actuariels découlant de l'expérience des régimes	3,5	3,7	(0,1)	3,0
Gains (pertes) actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières et démographiques	182,2	9,2	(97,1)	1,8
Solde de la réévaluation du passif net au titre des prestations définies	265,5	12,9	(21,9)	4,8

Hypothèses actuarielles retenues pour établir la valeur de l'obligation et le coût selon la moyenne pondérée

	2021 %	2020 %
Taux d'actualisation – obligation	3,2	2,7
Taux d'actualisation – coût	2,7	3,2
Taux de progression des salaires – obligation	3,3	3,3
Taux de progression des salaires – coût	3,3	3,3
Taux de croissance prévu du coût des soins de santé (décroissant linéairement à 4,0 % en 2023)	7,0	7,0

17. Avantages futurs du personnel [suite]

Espérance de vie humaine

	2021 Ans	2020 Ans
Homme	88	87
Femme	89	89

Les taux de mortalité canadiens utilisés sont ceux publiés en 2014 par l'Institut canadien des actuaires après la publication de leur étude sur la mortalité des retraités canadiens. La durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies est de 22,7 ans (2020 – 22,6 ans) pour les régimes de retraite et de 24,5 ans (2020 – 21,9 ans) pour les autres avantages futurs.

Analyse de sensibilité

Le tableau suivant présente des analyses de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante influant sur les obligations au titre des prestations définies. Les analyses de sensibilité ont été déterminées sur une méthode extrapolant l'impact sur les obligations au titre des prestations définies comme un résultat des changements raisonnables des hypothèses importantes survenant à la date de clôture.

	2021 Diminution de 1 % \$	2020 Diminution de 1 % \$
Taux d'actualisation	419,2	475,2
Taux de croissance de la rémunération future	5,3	(2,2)
Taux de croissance des soins de santé	12,8	13,5

Date d'évaluation

La Société évalue son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes pour les fins de la comptabilisation au 31 décembre de chaque année. Une évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de la capitalisation est également effectuée minimalement aux trois ans. Celle-ci comprend l'évaluation de la capacité financière des régimes de retraite de s'acquitter de leurs engagements envers la totalité des participants actuels et leurs survivants en fonction de la valeur des actifs des régimes et des cotisations futures des participants et de la Société.

Informations complémentaires sur les actifs des régimes de retraite

Les régimes de retraite appliquent une politique de placement ayant pour objectif d'obtenir un rendement optimal sur les actifs tout en respectant les caractéristiques propres aux obligations des régimes et les restrictions imposées par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. La politique de placement des régimes de retraite favorise une structure de portefeuille diversifiée par catégorie de placements et par secteur d'activité économique. L'actif des régimes de retraite ne comprend pas de titres de la Société et de ses filiales. L'actif des régimes de retraite est investi à 45,5 % (2020 – 46,0 %) dans les fonds distincts de la Société et à 54,5 % (2020 – 54,0 %) dans des fonds externes. Au 31 décembre, les actifs des régimes sont répartis de la façon suivante :

	2021 %	2020 %
Titres de créance		
Obligations	8,6	7,9
Dettes privées	3,7	—
Titres de capitaux propres		
Placements dans des sociétés en commandite	12,6	13,6
Fonds communs de placement		
Obligations	27,0	36,5
Actions	30,2	26,5
Prêts	4,0	2,2
Diversifiés	3,4	3,9
Autres	10,5	9,4
	100,0	100,0

18. Impôts sur le résultat

	2021	2020 (six mois)
	\$	\$
Charge d'impôts comptabilisée dans l'état consolidé des résultats		
Impôts exigibles	146,0	87,0
Impôts différés	(54,4)	(33,2)
	91,6	53,8
Charge d'impôts comptabilisée dans l'état consolidé des résultats attribuée		
Aux actionnaires	89,5	56,3
Aux titulaires de contrats avec participation	2,1	(2,5)
	91,6	53,8
Charge d'impôts comptabilisée dans les autres éléments du résultat global		
Impôts exigibles	12,0	19,6
Impôts différés	76,0	(1,5)
	88,0	18,1
Charge d'impôts comptabilisée dans les autres éléments du résultat global attribuée		
Aux actionnaires	88,0	18,1

La charge d'impôts diffère de la charge qui serait établie par les lois applicables au Canada pour les raisons suivantes :

	2021		2020 (six mois)	
	\$	%	\$	%
Résultat avant impôts	459,5	—	229,7	—
Charge d'impôts fondée sur les taux statutaires	121,8	26,5	60,9	26,5
Augmentation (diminution) de la charge découlant des éléments suivants :				
Produits non imposables	(28,6)	(6,2)	(8,4)	(3,7)
Ajustement au titre des années antérieures	(1,8)	(0,4)	(0,6)	(0,3)
Incidence des variations du taux d'imposition pratiquement en vigueur	—	—	(0,3)	(0,1)
Autres	(1,7)	(0,4)	1,1	0,5
	89,7	19,5	52,7	22,9
Impôts sur les produits de placements	1,9	0,4	1,1	0,5
Impôts sur le résultat et taux effectif	91,6	19,9	53,8	23,4

18. Impôts sur le résultat [suite]

L'incidence fiscale des différences temporaires qui donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôts différés se compose comme suit :

	2021 \$	2020 \$
Actifs d'impôt différé		
Réserve actuarielle	118,4	101,0
Provisions pour sinistres et frais de règlement	6,8	6,0
Autres passifs	20,4	16,2
Avantages futurs du personnel	48,9	107,1
Frais d'acquisition différés	2,7	—
Dettes subordonnées	5,3	7,1
Pertes fiscales inutilisées	1,4	2,4
Autres	7,0	6,8
	210,9	246,6
Passifs d'impôt différé		
Avances sur contrats	17,4	17,1
Immeubles de placement	1,7	1,2
Placements dans des coentreprises	6,1	6,3
Immobilisations corporelles	32,5	32,0
Immobilisations incorporelles	116,5	130,6
Autres placements	20,3	16,8
Gains nets fiscaux reportés	6,6	9,3
Autres	0,3	0,2
	201,4	213,5
Présentés comme :		
Actifs d'impôt différé	70,8	96,8
Passifs d'impôt différé	61,3	63,7

19. Dette à long terme

	2021 \$	2020 \$
Emprunt garanti par une hypothèque immobilière de premier rang de 18,0 \$ affectant principalement un immeuble de placement d'une valeur comptable de 23,5 \$ portant intérêt au taux fixe de 4,0 %, échéant en 2026	12,2	12,9
Les échéances des versements en capital sur la dette à long terme sont les suivantes :		
	\$	\$
Moins de 1 an	0,7	0,6
De 1 à 5 ans	2,9	2,8
Plus de 5 ans	8,6	9,5
	12,2	12,9

Au 31 décembre 2021, la juste valeur de la dette à long terme est de 12,3 \$ (2020 – 13,4 \$).

20. Dettes subordonnées

	2021 \$	2020 \$
Débtenture échéant en 2028, portant intérêt à 4,8 % payable semestriellement jusqu'en 2023, puis au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois, majoré de 2,6 % payable trimestriellement et rachetable au gré de la Société à partir du 4 janvier 2023 ¹	151,5	153,9
Débtenture échéant en 2028, portant intérêt à 4,8 % payable semestriellement jusqu'en 2023, puis au taux CDOR (Canadian Dealer Offered Rate) de trois mois, majoré de 2,1 % payable trimestriellement et rachetable au gré de la Société à partir du 29 novembre 2023	82,8	84,9
Débtenture à un actionnaire de SSQ, Société financière inc. à 7,4 % payable semestriellement, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	13,6	14,1
Débtenture à 6,3 % payable semestriellement, échéant en 2030 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	24,7	25,5
	272,6	278,4
Billet en sous-ordre à un actionnaire de SSQ, Société financière inc. à 7,4 % payable semestriellement, échéant en 2032 et rachetable au gré de la Société selon certaines conditions	27,1	28,2
	27,1	28,2
	299,7	306,6

1. La valeur comptable est présentée nette des frais de transaction de 0,8 \$ (2020 – 0,8 \$) à l'émission, lesquels sont amortis sur 5 ans.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des dettes subordonnées est de 296,6 \$ (2020 – 309,0 \$).

21. Capital social

Autorisé

Actions catégorie A

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, non participantes, comportant un droit de vote

Actions catégorie B

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, participantes, sans droit de vote

Actions catégorie B1

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, participantes, sans droit de vote

Actions catégorie B2

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote

Actions catégorie C

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividendes non cumulatifs et non préférentiels à un taux de 2 % à 10 % par année calculé sur le prix de rachat, rachetables au gré de la Société et du détenteur, ayant priorité sur les actions B, B1 et B2 en ce qui concerne la liquidation

Actions catégorie D

Un nombre illimité d'actions, sans valeur nominale, sans droit de vote, à dividendes non cumulatifs et non préférentiels à un taux de 0,01 % à 1 % par mois calculé sur le prix de rachat, rachetables au gré de la Société et du détenteur, ayant priorité sur les actions B, B1, B2 et C en ce qui concerne la liquidation

	2021		2020	
	Nombre d'actions	Montant ¹ \$	Nombre d'actions	Montant ¹ \$
Actions catégorie A				
Solde au début de l'exercice	1 000	1 000	—	—
Émission (2020 – date du regroupement au 1 ^{er} juillet)	—	—	1 000	1 000
Solde à la fin de l'exercice	1 000	1 000	1 000	1 000
Actions catégorie B				
Solde au début de l'exercice	2 267 120 000	2 263 000 000	—	—
Émission (2020 – date du regroupement au 1 ^{er} juillet)	—	—	2 267 120 000	2 263 000 000
Solde à la fin de l'exercice	2 267 120 000	2 263 000 000	2 267 120 000	2 263 000 000
Actions catégorie B1				
Solde au début de l'exercice	—	—	—	—
Émission ²	6 679 940	7 347 934	—	—
Solde à la fin de l'exercice	6 679 940	7 347 934	—	—
Total du capital social	2 273 800 940	2 270 348 934	2 267 121 000	2 263 001 000

1. Les montants sont présentés en dollars et non pas en millions de dollars.

2. Au cours de l'exercice, la Société a procédé à l'émission d'actions catégorie B1 en contrepartie d'un billet à recevoir d'une société liée comptabilisé au poste «Autres débiteurs», ce qui lui a permis de compenser une partie des avances à payer à celle-ci comptabilisé au poste «Créditeurs et charges à payer».

22. Gestion du capital

La politique de gestion du capital de la Société est conçue afin de satisfaire aux lois, aux règlements, aux lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers (l'«Autorité») et aux instructions applicables en matière de gestion du capital. Afin d'assurer une gestion saine et prudente du capital, la Société et ses Filiales en assurance de personnes doivent se conformer à la ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes («ESCAP»).

Selon la ligne directrice sur l'ESCAP de l'Autorité, deux ratios de suffisance du capital doivent être soumis. Le ratio total est calculé par la division du capital disponible, de l'attribution de l'avoir et des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global. Le ratio de base est quant à lui calculé par la division du capital disponible de catégorie 1, de 70 % de l'attribution de l'avoir et de 70 % des dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global. Le coussin de solvabilité global requis est déterminé en fonction de certains facteurs de risque.

Afin de s'assurer de maintenir un montant de capital qui respecte les exigences de l'Autorité, les Filiales effectuent annuellement des prévisions financières portant sur les cinq prochaines années comprenant notamment les ratios ESCAP. L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la *Loi sur les assureurs*, prépare annuellement une étude sur la situation financière consolidée projetée de chacune des Filiales par le biais de l'Examen de la santé financière («ESF»). Cet examen a pour objectif de vérifier la suffisance du capital malgré la survenance d'événements défavorables mais plausibles. Ces documents sont déposés au conseil d'administration.

La ligne directrice ESCAP indique que la Société et ses Filiales doivent se fixer des cibles internes qui excèdent les exigences minimales requises. Les ratios au 31 décembre 2021 de la Société et ses Filiales dépassent les cibles internes.

De plus, les ratios de capital au 31 décembre 2021 des Filiales en assurance de dommages assujetties au Test du capital minimum («TCM») sont supérieurs aux exigences établies conformément aux lignes directrices applicables.

23. Éléments de l'état consolidé des résultats

	2021	2020 (six mois)
	\$	\$
Primes brutes		
Assurance collective	3 038,4	1 509,7
Assurance de dommages	1 962,7	885,2
Assurance individuelle et services financiers	1 553,4	649,6
	6 554,5	3 044,5
Frais généraux		
Avantages du personnel	599,5	283,5
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	97,6	43,6
Charges financières		
Amortissement des frais de transaction	0,1	0,1
Intérêts sur obligations locatives	1,2	0,7
Intérêts sur dette à long terme	0,5	0,4
Intérêts sur dettes subordonnées à un actionnaire de SSQ, Société financière inc.	0,6	1,1
Intérêts sur dettes subordonnées	7,1	6,1
	9,5	8,4

24. Transactions entre parties liées

Lors de la consolidation, la Société élimine les transactions réalisées avec ses filiales. Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020, la Société a conclu également des opérations avec une entreprise associée et ses actionnaires qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie convenue entre les parties. Ces transactions sont conclues dans le cours normal des affaires et sont assujetties à des conditions normales de marché. La Société a des avances à recevoir des sociétés mères directes et indirectes de 4,8 \$ (2020 – 4,3 \$) incluses au poste «Autres actifs».

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres supérieurs. Les chiffres correspondants de l'exercice antérieur ont été ajustés pour présenter la rémunération cumulative sur une période de 12 mois afin de refléter le regroupement (note 4) comme si celui-ci avait été effectif au 1^{er} janvier 2020. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est indiquée dans le tableau suivant :

	2021	2020
	\$	\$
Avantages à court terme	8,5	13,2
Avantages postérieurs à l'emploi	2,0	3,0
Autres avantages à long terme	5,1	—
	15,6	16,2

25. Éventualités, engagements et garanties

Éventualités

La Société et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris des recours collectifs dans le cours normal de leurs activités. La Société ne s'attend pas à ce que le règlement des poursuites en cours ait une incidence négative significative sur sa situation financière consolidée.

Engagements

Lettres de crédit et facilités de crédit

Dans le cours normal des affaires, des institutions bancaires émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Au 31 décembre 2021, ces lettres de crédit totalisent 2,0 \$ (2020 – 2,4 \$).

Au 31 décembre 2021, la Société détient une marge de crédit de 16,0 \$ (2020 – 56,0 \$) portant intérêt au taux préférentiel ainsi qu'une facilité de crédit de 2,0 \$ (2020 – 2,0 \$) pour l'émission de lettres de crédit. Au 31 décembre 2021, un montant de 2,0 \$ (2020 – 1,9 \$) a été prélevé sur la marge de crédit.

Règlements échelonnés

La Société est partie prenante à des contrats de rentes auprès de plusieurs sociétés canadiennes d'assurance de personnes afin de pourvoir aux versements fixes et périodiques d'indemnités aux assurés. Selon les ententes, la Société a cédé ses engagements envers les assurés bénéficiant de contrats de rentes, cependant elle demeure exposée au risque de crédit dans la mesure à laquelle les sociétés d'assurance de personnes pourraient ne pas rencontrer leurs obligations financières envers les bénéficiaires de ces contrats de rentes. Afin de réduire l'exposition à ce risque de crédit, la Société a acquis des contrats de rentes de sociétés d'assurance ayant une cote de crédit d'au moins A+ selon Standard and Poor's. Le risque de crédit résiduel assumé par la Société est le risque de crédit lié aux sociétés canadiennes d'assurance de personnes avec lesquelles la Société transige. Ce risque de crédit résiduel est amoindri par la garantie en vigueur du programme d'indemnisation en assurance de personnes, ASSURIS.

Au 31 décembre 2021, aucune des sociétés d'assurance auprès desquelles la Société a acquis des contrats de rentes n'était en défaut et ainsi aucune provision pour risque de crédit n'a été portée aux états financiers consolidés. Une appréciation de l'exposition au risque de crédit d'une société consiste en son montant total d'achat de contrats de rentes non pourvu au passif de la Société qui s'établit à 34,8 \$ (2020 – 34,5 \$) pour une durée maximale de 51 ans. Le solde ajusté pour tenir compte du risque est établi en appliquant les mesures de risque de contrepartie définies par l'organisme de réglementation au montant de l'équivalent crédit.

La direction de la Société considère que le risque de défaillance financière des sociétés d'assurance avec lesquelles elle transige est très faible.

25. Éventualités, engagements et garanties [suite]

Engagements [suite]

Engagements contractuels

La Société s'est engagée en vertu de différents contrats difficilement résiliables ou de contrats de location, pour lesquels aucune obligation locative n'a été comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière, pour l'utilisation de locaux, de matériel roulant, d'équipement informatique, de logiciels ainsi que des services, échéant à différentes dates jusqu'en 2031.

Les paiements prévus pour les engagements contractuels sont les suivants :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Engagements	70,3	204,2	178,5	453,0

Engagement de placements

Dans le cours normal de ses activités, la Société s'est engagée en vertu de divers engagements contractuels se rapportant à des offres de prêts, à des placements privés, à des sociétés en commandite. Ces engagements ne sont pas pris en compte dans les états financiers consolidés et pourraient ne pas être exécutés. Au 31 décembre 2021, ces engagements s'élèvent à 690,7 \$ (2020 – 558,9 \$), dont les décaissements seront sur demande.

Garanties

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Société donne des actifs en garantie des obligations contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Société, la contrepartie a le droit d'appliquer la sûreté au règlement de la dette. Aucune défaillance n'a eu lieu au cours de l'exercice. Les actifs donnés en garantie sont composés de placements en obligations d'une valeur comptable de 1,9 \$ (2020 – 53,2 \$).

26. Contrats de location

La Société loue, en tant que bailleur, certains de ses immeubles de placement et certaines immobilisations corporelles en vertu de contrats de location simple. Les contrats viennent à échéance entre 2022 et 2039. Au cours de l'exercice, les produits locatifs de la Société découlant de ses immeubles de placement et de ses immobilisations corporelles totalisent 6,4 \$ (2020 *six mois*) – 11,4 \$).

Les encaissements prévus relativement aux contrats de location simple sont les suivants :

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Loyers de base	10,6	35,2	21,6	67,4

27. Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} janvier 2022, la Société changera de dénomination sociale pour Groupe Beneva inc. De plus, à cette même date, une filiale de la Société changera quant à elle de dénomination sociale pour Beneva inc.

Membres des conseils d'administration

Beneva

Président

Jean St-Gelais^A
Président du conseil d'administration

Vice-président

René Hamel^A
Vice-président du conseil d'administration

Administrateurs

Hubert Bolduc
Président
Investissement Québec International

Normand Brouillet^{A, E}
Retraité
Confédération des syndicats nationaux (CSN)

Jacques Cotton^{A, D}
Administrateur de sociétés

Marie-Josée Dutil^D
Directrice des services techniques
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Olga Farman^{A, E}
Associée – Directrice, bureau de Québec
Norton Rose Fulbright

Carl Gauthier^{B, C}
Administrateur de sociétés

Carole Imbeault
Administratrice de sociétés

Marthe Lacroix^{B, D}
Administratrice de sociétés

François Latreille^{B, C}
Directeur – Dossier d'acquisition d'équipement de protection individuelle dans le cadre de la pandémie
CHU de Québec

Jude Martineau^{B, C}
Administrateur de sociétés

Gaétan Morin^A
Administrateur de sociétés

Sylvain Paré^C
Premier vice-président aux finances
Fonds de solidarité FTQ

Madeleine Paulin^{D, E}
Administratrice de sociétés

Émile Vallée^E
Retraité
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Secrétaire général

Pierre Marc Bellavance

Légende

A – Membre du comité exécutif

B – Membre du comité de placements

C – Membre du comité d'audit

D – Membre du comité de gestion des risques, éthique et TI

E – Membre du comité des ressources humaines

La Capitale mutuelle de l'administration publique

Président

Jean St-Gelais
Président du conseil d'administration

Vice-président

Jacques Cotton
Vice-président du conseil
d'administration
Administrateur de sociétés

Administrateurs

Hubert Bolduc
Président
Investissement Québec International

Olga Farman
Associée – Directrice, bureau
de Québec
Norton Rose Fulbright

Carl Gauthier
Administrateur de sociétés

Carole Imbeault
Administratrice de sociétés

François Latreille
Directeur – Dossier d'acquisition
d'équipement de protection individuelle
dans le cadre de la pandémie
CHU de Québec

Madeleine Paulin
Administratrice de sociétés

Secrétaire général

Pierre Marc Bellavance

SSQ Mutuelle

Président

René Hamel
Président du conseil d'administration

Vice-président

Émile Vallée
Vice-président du conseil
d'administration
Retraité
Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)

Administrateurs

Patrick Audy
Vice-président
Syndicat de la fonction publique
et parapublique du Québec (SFPQ)

Normand Brouillet
Retraité
Confédération des syndicats
nationaux (CSN)

Marie-Josée Dutil
Directrice des services techniques
Centrale des syndicats
du Québec (CSQ)

Eddy Jomphe

Retraité
Syndicat canadien de la fonction
publique (SCFP) – FTQ

Josée Lamontagne

Retraîtée
Cadres des secteurs public
et parapublic du Québec

Andrée Poirier

Retraîtée
Alliance du personnel professionnel
et technique de la santé et des services
sociaux (APTS)

Secrétaire général

Pierre Marc Bellavance

Pour consulter les documents intitulés
Message du président et états financiers 2021
[La Capitale mutuelle de l'administration publique](#)
[SSQ Mutuelle](#)

Vice-présidences exécutives

Affaires financières

Mélissa Gilbert

Yann Bernier
Finances corporatives

Thierry Brochu
Actuariat corporatif

Hugo Drouin
Placements

René Duchesne
Performance financière et perception

France Rodrigue
Immobilier et approvisionnement

Affaires juridiques, conformité et secrétariat général

Pierre Marc Bellavance

Anouk Alarie
Contentieux

Catrin Kronstrom
Affaires juridiques

Julie Noël de Tilly
Secrétariat général

Sylvie Poliquin
Conformité

Assurance collective

Éric Trudel

Dean Bergeron
Prestations santé et service
à la clientèle assurés

Donald Cyr
Actuariat et expertise produits

Marie-Claude Harvey
Administration des contrats

Amélie Meilleur
Présence au travail et mieux-être

François Joseph Poirier
Ventes et expérience partenaires

Assurance de dommages

Christian Fournier

François Dumas
Assurance des particuliers

David Fortier
Ventes directes et fidélisation

Yves Gagnon
L'Unique assurances générales
Unica assurances

Isabelle Gingras
Indemnisation

Sylvain Nolet
Assurance des entreprises

Bruno Perrino
Réseau des agents affiliés,
groupes et partenariats

Jennifer Ronca
Opérations, Unica assurances

Assurance individuelle et services financiers

Lara Nourcy

Chantal Auger
Relations clients/partenaires
et soutien aux ventes

François Cloutier
Actuariat et développement
de produits

Michel Lafrance
Conseil stratégique

Sandra Monast
Opérations, assurance et épargne

Michael Rogers
Réseaux de distribution

Intégration

Patrick Cyr

Alexandre Blanchette
Bureau de projets

Carl Cleary
Programme d'intégration

Goran Doric
Intégration – Communication
et gestion du changement

Geneviève Drouin
Intégration – Talent, culture
et communication

André Lemieux
Architecture d'intégration

Michèle Morin
Intégration – Assurance individuelle
et services financiers

André Paquet
Intégration – Performance d'affaires
et technologies de l'information

Annick Pilon
Intégration – Affaires financières

Maryse Pineault
Intégration – Assurance collective

Amélie Prévost
Intégration – Stratégie, expérience
client et marketing

Nadia Savoie
Intégration – Mise en œuvre

Éric Thériault
Intégration – Assurance de dommages

Performance d'affaires et technologies de l'information

Catherine Desgagnés-Belzil

Suzie Dion
Services communs, fonctions affaires
et corporatives

Éric Marcoux
Optimisation des solutions métiers
– assurance de dommages

Peter Myddelton
Services et fondations TI

Julie Pelchat
Optimisation des solutions métiers
– assurance collective, assurance
individuelle et services financiers

Éric Savard
Gouvernance et centres d'excellence TI

Stratégie, expérience client et marketing

Stéphane Morency

Jean-Philippe Keable
Intelligence d'affaires
et analytique avancée

Annie Lafond
Expérience client et numérique

Louis Régimbal
Stratégie et innovation

Louis-Philippe Roux
Marketing et commercialisation

Talent, culture et communication

Martin Robert

Shirley Brown
Culture et développement
organisationnel

Cristine Chan
Ressources humaines et services
partagés – Ontario et Ouest

Pascale Côté
Partenariat au leadership

Daniel Ouellet
Opérations et relations du travail

Jean Routhier
Communications corporatives

Audit interne

Josée Grondines

Gestion des risques

Michel Fournier

Pour renseignements
1 866 332-3806
communications@beneva.ca

beneva.ca

© 2022 Beneva. Tous droits réservés.
^{MD} Le nom et le logo Beneva sont
des marques de commerce déposées
et utilisées sous licence.

ISSN-2563-9307
Dépôt légal – 2^e trimestre 2022

Bibliothèque et
Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada



beneva